LE DEVOIR

fais ce que dois

LALCO N°1 pour les PRODUITS NATURISTES
LA MEILLEURE QUALITÉ AU QUÉBEC
À VOTRE PORTÉE EN PHARMACIE

Vol. LXIX - No 73 | Ensoleillé et doux. Risque d'orages | Montréal, mercredi 30 mars 1977 | Férie | 25 CENTS

Pour les priorités gouvernementales

Une marge de manoeuvre d'à peine $175 millions

QUÉBEC (par Jean-Claude Picard) — Aux prises avec des difficultés financières sans précédent, le gouvernement québécois n'aura réussi à dégager qu'un minuscule $175 millions, soit 1.5% de l'ensemble de son budget de dépenses, pour mettre en branle la réalisation de ses propres priorités et respecter en partie ses promesses de la dernière campagne électorale.

Et encore, de souligner hier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, cette marge de manoeuvre, pour le moins réduite à sa plus simple expression, n'a pu être dégagée qu'à la suite de "coupures importantes" dans les secteurs de l'Éducation, des Affaires sociales et des Transports.

Près de la moitié de cette somme, soit $80 millions, seront affectés, au programme spécial de lutte au chômage et de créations d'emplois temporaires déjà annoncé dans le discours inaugural. M. Parizeau a dit espérer que ce programme permettra de créer, sur une base annuelle, 9,500 emplois temporaires. Signalons qu'il y a actuellement plus de 300,000 chômeurs au Québec.

Ce programme s'appliquera à toutes les régions du Québec, mais plus particulièrement à celles où le sous-emploi est le plus fortement ressenti, dont évidemment l'Est du Québec, le Saguenay-Lac Saint-Jean et le Nord-Ouest québécois. Il permettra à la fois de lancer de nouveaux projets et d'accélérer la réalisation de travaux déjà en cours.

Dans cette perspective, le gouvernement a décidé d'offrir une participation de $16 millions au coût des infrastructures municipales en milieu rural ou en voie d'urbanisation. De plus, $15 millions seront affectés à la restauration et à la construction de logements, en particulier par le truchement des coopératives.

Toujours au chapitre de la création d'emplois, on consacrera treize millions et demi de dollars à l'aménagement d'espaces pour les services gouvernementaux dans diverses régions tandis qu'un peu plus de $13 millions serviront à financer divers travaux sylvicoles. Enfin, on alloue $11 millions à des travaux spéciaux d'entretien de voirie tandis que $6 millions et $4 millions seront respectivement réservés à l'entretien d'équipements sportifs et à une subvention permettant l'embauche de main-d'oeuvre agricole.

Une partie de cette marge de manoeuvre, que le gouvernement n'a cependant pas cru bon de chiffrer d'une manière détaillée, sera de plus consacrée à accroître les dépenses de certains programmes de nature économique susceptibles, dit-on, d'avoir un impact direct sur la productivité et la rentabilité de certains secteurs spécifiques.

Ainsi, le programme de drainage souterrain des terres agricoles sera accéléré tandis que les programmes de stabilisation des revenus agricoles seront étendus à de nouvelles productions. On accentuera également l'exploration minière dans le Nord-Ouest québécois de même qu'on consacrera un peu plus d'argent — $1.2 million au total — à la promotion touristique à l'étranger.

Pour le reste, l'essentiel de cette marge de manoeuvre servira à financer les promesses électorales du Parti québécois en matière sociale. Ainsi 21 millions iront à divers programmes sociaux, dont l'extension aux enfants de 10 et 11 ans de la gra-

Voir page 2: Marge

Des crédits de $11.5 milliards

Parizeau s'engage à freiner les dépenses

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a déposé hier, à l'Assemblée nationale, un budget de dépenses marqué au coin d'une extrême prudence, réduisant considérablement le rythme de croisière des dépenses des "poids-lourds" que sont l'Éducation et les Affaires sociales et ne dégageant que très peu d'argent frais pour les nouvelles priorités gouvernementales, notamment celle de la relance économique.

Ainsi, le gouvernement québécois prévoit dépenser $11.5 milliards au cours de l'année financière commençant le 1er avril prochain. Si tel est le cas, il s'agirait d'un accroissement de 18.1% par rapport aux crédits initiaux de l'an dernier, qui étaient de $9.7 milliards, et de 12.5% par rapport aux dépenses réelles, qui elles sont évaluées à $10.2 milliards.

A l'instar de ce qu'ont dit tous ses prédécesseurs au cours des dernières années, M. Parizeau s'est formellement engagé hier à s'en tenir, quant aux dépenses réelles, à ce montant de $11.5 milliards. Cependant, si l'on tient compte de l'augmentation moyenne des dépenses gouvernementales réalisée au cous des dernières années, qui a été de l'ordre de 20% par année, ce budget devrait plutôt atteindre $12.5 milliards.

Ce n'est bien sûr que dans un an que l'on pourra vérifier si le ministre des Finances a tenu promesse. Pour l'instant, il affirme avoir décidé de plafonner la croissance des dépenses publiques parce que, dit-il, l'économie du Québec ne peut en supporter davantage.

"Au cours des dernières années, la croissance des dépenses du gouvernement a constamment menacé l'équilibre qui doit exister entre le rythme de croissance de l'économie, le fardeau fiscal des contribuables et le niveau des emprunts", affirme-t-il au tout début des notes explicatives accompagnant les crédits budgétaires qu'il a déposés hier à l'attention de l'ensemble des députés.

"C'est pourquoi, ajoute-t-il, le gouvernement a décidé de plafonner la croissance des crédits budgétaires. Ce plafond, que le gouvernement est décidé à imposer, signifie que, compte tenu des effets de l'inflation (que M. Parizeau tient pour responsable de 75% de l'ensemble de l'augmentation prévue), les dépenses budgétaires demeureront à peu près au même niveau qu'en 1976-77 et que leur part dans le produit national brut devrait s'atténuer par rapport aux dernières années".

Ainsi, il souhaite que ce budget de tendance très modoérée "restaure les équilibres fondamentaux, préalable essentiel à une saine gestion des finances publiques."

Dans cet esprit, M. Parizeau estime que ce budget traduit trois objectifs majeurs du gouvernement, soit "le respect d'un sain équilibre financier, la relance de l'économie et la nécessité de répondre aux besoins les plus urgents de la collectivité".

Bien qu'il faille attendre au 12 avril prochain — date où sera livré le discours du budget — pour connaître l'ensemble de la politique budgétaire du nouveau gouvernement péquiste, ce qui a été présenté hier laisse déjà clairement entrevoir qu'on ne connaîtra pas de hausse d'impôts et qu'on assistera également à une baisse sensible du programme d'emprunts gouvernemental.

M. Parizeau n'a d'ailleurs pas caché hier, devant les journalistes, que l'objectif fondamental de son gouvernement, soit celui de l'ascession du Québec, à sa souveraineté politique, l'oblige hors de toute autre considération à "présenter des finances saines". De même la tenue du référendum l'oblige-t-il à une extrême prudence dans le délicat maniement des ficelles de l'impôt. Quant aux emprunts, il a répété hier qu'il fallait absolumet réduire considérablement les programmes d'emprunts réalisés dans le passé.

Aussi, ces contraintes, qui sont à la fois de nature politique et financière, conduisent-elles le ministre des Finances à soumettre un budget de dépenses sans grand éclat, ne dérogeant en rien aux règles conventionnelles et que l'Opposition parlementaire, tant libérale qu'unioniste, a lapidairement qualifié hier de "budget de statu quo".

Dans cette perspective, ce qui retient d'abord l'attention, c'est le plafonnement du rythme de croisière de la plupart des dépenses gouvernementales, et dans, certains cas, leur brutale réduction.

Ainsi, le ministère des Affaires sociales, qui avait connu au cours des trois dernières années une hausse annuelle moyenne de ses dépenses de l'ordre de 19%, voit cette hausse réduite cette année à 7%. Même chose dans le cas du ministère de l'Éducation qui doit se contenter cette année d'une hausse de 10% de ses dépenses alors que la hausse moyenne annuelle des trois dernières années était de 24%. Seulement l'an dernier, ce ministère avait connu une hausse de ses crédits de 30.5% par rapport aux dépenses réelles encourues l'année précédente.

Il a été impossible de déceler hier, parmi la somme de renseignements transmis, renseignements qui deviennent d'ailleurs, d'année en année, plus techniques,

Voir page 6: Jacques Parizeau

points saillants

QUEBEC (PC) — Voici les points saillants des crédits budgétaires présentés hier à l'Assemblée nationale:

- Le gouvernement du Québec prévoit dépenser $11.5 milliards au cours de l'exercice financier 1977-78, une augmentation de 18.1 pour cent comparativement aux crédits initiaux de l'an dernier.
- Programme de création d'emplois de $80 millions en prévision de 9,000 nouveaux emplois temporaires.
- Des crédits de $15 millions pour stimuler la restauration et la construction de logements.
- Le gouvernement consacre $6.6 millions à l'amélioration de l'enseignement des langues.
- Les crédits affectés au réseau privé d'enseignement augmentent de 8.4 pour cent.
- Les subventions aux universités et la recherche atteignent $586 millions.
- Le budget du ministère de l'Agriculture augmente de 12.9 pour cent.
- Les producteurs agricoles se partageront en aide financière directe quelque $61 millions.
- Le ministère des Affaires sociales accapare à lui le tiers des dépenses prévues, soit $3.7 milliards.
- Une somme de $1.4 milliard est consacrée aux soins spécialisés et ultra-spécialisés.
- Les allocations familiales coûteront $113 millions et l'addition de 4,000 nouvelles places en garderies pour enfants occasionnera des déboursés de $2 millions.
- Des crédits de $48 millions seront affectés à un programme de développement de l'industrie secondaire.

Jacques Parizeau

Montréal, région désignée

par Michel Vastel

Le gouvernement fédéral s'apprête à rétablir la région métropolitaine de Montréal dans son statut de "région désignée". Actuellement, toute la province, à l'exception du corridor Hull-Montréal, incluant la région Métropolitaine, est classée région désignée.

Ce statut permet au ministère de l'Expansion économique régionale, dans le cadre de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), de subventionner des entreprises qui veulent investir dans la zone métropolitaine jusqu'à concurrence de $30,000 par emploi créé ou d'un maximum de 20% des immobilisations admissibles.

Interrogé par LE DEVOIR sur cette éventualité, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, loin de nier, précisait qu'il s'agit là "d'une des interventions possibles" de son gouvernement. Le ministre venait de dresser, au cours du déjeuner hebdomadaire de la Chambre de commerce de Montréal, un tableau assez sombre de la situation dans la Métropole.

Par exemple, au titre du chômage, Montréal détient le record peu enviable du taux le plus élevé de toutes les grandes métropoles canadiennes. Le taux de chômage s'est accru rapidement à Montréal pour atteindre 9.2% en février dernier alors qu'il était, selon M. Lessard, de 6.8% dans la région métropolitaine de Toronto, de 8.3% dans celle de Halifax, de 4.8% à Régina et de 3.5% à Edmonton.

La région métropolitaine de Halifax avec un taux de chômage de 1% inférieur à celui de Montréal, est déjà classée "région désignée".

On précise par ailleurs au MEER, que le classement de Montréal comme zone désignée n'est pas la seule intervention

Voir page 6: Montréal

Pour l'opposition

Un "budget de statu quo"

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — En des termes différents, et certes avec des intentions différentes, les critiques financiers du Parti libéral et de l'Union nationale ont qualifié de "budget de statu quo" les crédits budgétaires déposés hier après-midi à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

De même, au nom des Libéraux, l'ancien ministre des Finances, M. Raymond Garneau, et au nom des unionistes, M. Rodrigue Biron, ont reproché unanimement au gouvernement péquiste de faire bien peu d'efforts dans sa quête de nouveaux emplois.

Après avoir occupé pendant six ans le poste de ministre des Finances, M. Garneau constate non sans un certain plaisir que les prévisions de dépenses de M. Parizeau n'apportent guère rien de neuf. Il souscrit évidemment à l'effort de réduction des dépenses qu'il dit avoir entrepris lorsqu'il était au gouvernement, tout comme il souscrit à un meilleur contrôle des dépenses du secteur des Affaires sociales. Il souligne aussi que malgré certains réaménagements, les dépenses de plusieurs ministères croissent à un taux identique à celui des dernières années.

Par contre, M. Garneau soutient que toutes les promesses faites par le Parti québécois durant la dernière campagne électorale sont absentes de ce budget de dépenses. C'est le cas à son avis dans le domaine de l'aide aux municipalités et de l'aide aux agriculteurs notamment. L'augmentation de 12 pour cent des crédits du ministère de l'Agriculture ne sera pas suffisante pour assurer une politique de soutien aux producteurs de lait industriel, affirme-t-il. Dans le cas de l'aide aux municipalités, il ne voit rien qui puisse permettre au PQ de tenir ses engagements électoraux.

Là où la situation est plus grave, c'est dans le secteur économique. Les $80 millions consacrés au soutien de l'emploi sont "une goutte d'eau dans l'océan des chômeurs", déclare-t-il. Alors qu'on dénombre près d'une cinquantaine de fermetures d'usines, on ne constate pas d'efforts concertés pour maintenir le niveau d'emploi, et l'on constate même une légère diminution du taux de croissance des dépenses de la "mission économique", soutient-il.

A cet égard, il reproche à M. Parizeau la diminution des dépenses capitales à

Voir page 6: L'opposition

Quittant le PNP

Choquette lorgne le leadership libéral

par Pierre O'Neill

M. Jérôme Choquette abandonne la direction du Parti national populaire et renonce à la vie politique.

Dans la brève déclaration transmise hier par son attaché de presse, M. Choquette invoque les déboires qu'il a connus à la tête de son parti, mais la véritable et décisive raison se trouve dans un désaccord survenu la semaine dernière avec son collègue député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy. L'ex-député d'Outremont songe par ailleurs à réintégrer les rangs du Parti libéral du Québec en vue d'inscrire sa candidature dans la course au leadership.

"Il est devenu évident que je n'ai pas reçu une adhésion suffisante pour m'encourager à poursuivre un travail qui me semblait nécessaire pour que le Québec surmonte ses problèmes et ses contradictions; explique la déclaration officielle de M. Choquette qui souligne encore que "tout homme politique, lorsqu'il se rend compte que son action est inutile et incomprise, doit savoir se retirer et laisser sa place aux autres."

Profondément déçu de son aventure à la direction du PNP, l'ex-ministre libéral de la Justice conclut: "J'ai tenté, au meilleur de mes capacités, de servir le Québec et de lui offrir une alternative remplie de promesses et d'avenir, devant les difficultés et les dangers des temps présents. Je quitte donc la vie publique et je remercie du fond du coeur tout ceux qui m'ont suivi et ont travaillé avec moi."

Les tensions entre M. Choquette et son bras droit datent depuis plusieurs mois et n'ont jamais cessé de s'accroître. Les rap-

Voir page 2: Jérôme Choquette

Jérôme Choquette

au sommaire

- Le projet Burns et les finances des partis: un éditorial de Claude Ryan
- L'immuable scénario des communications: un commentaire de Michel Roy
- Le cas de la station Namur: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
- Le chômage: Ottawa dépensera au Québec le tiers de ses fonds — page 19
- C'est le pilote de la KLM qui aurait commis l'erreur fatale — page 20

L'Ontario promet plus de français

TORONTO (PC) — Dans son discours du trône, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé hier à promouvoir l'enseignement de la langue française, à prendre des mesures pour relancer l'économie et à créer une commission pour la liberté de l'information et le respect de la vie privée des particuliers.

Le discours, dont lecture a été donnée par Mme Pauline McGibbon, lieutenant-gouverneur, précise que le gouvernement de M. William Davis envisage un vaste programme législatif — au moins 67 projets de loi différents.

C'était l'inauguration de la quatrième session de la 30ème législature.

De sources gouvernementales on faisait remarquer que si des élections anticipées devaient intervenir — ce que beaucoup prévoient — une bonne partie du programme deviendrait programme électoral du Parti progressiste-conservateur.

"Il y a dans ce programme de quoi satisfaire un peu tout le monde" a dit une personnalité gouvernementale.

Le discours, qui s'étend sur 30 pages, insiste sur l'unite nationale et l'économie. Il y est également annoncé que le contrôle des loyers serait prorogé au delà du 31 juillet, et qu'il resterait en vigueur jusqu'à la fin du programme fédéral de lutte contre l'inflation, en décembre 1978.

Une législation est prévue établissant une période d'essai pour tout nouveau conducteur, quel que soit son âge. Le ministère du Logement mettra au point un programme visant à stimuler la construction de logements à loyer dans les régions à faible disponibilité de ce genre de maisons.

Le gouvernement promet de fournir aux jeunes plus de possibilités d'apprendre le français comme langue seconde.

"À cette fin, les commissions scolaires recevraient une plus grande aide financière pour les encourager à améliorer et à développer l'enseignement du français dans les écoles élémentaires", affirme le discours.

Une loi spéciale assurera la création

Voir page 6: L'Ontario

Éducation et Affaires sociales: des contrôles inefficaces

QUEBEC (par Jean-Claude Picard) — Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a reconnu hier que le gouvernement ne disposait pas d'instruments efficaces pour évaluer et contrôler un tant soi peu l'évolution des dépenses de ses deux ministères les plus importants, soit ceux de l'Éducation et des Affaires sociales qui cette année encore boufferont à eux seuls près de 70% de tout le budget.

"Ce qui m'a le plus surpris depuis mon retour dans l'appareil gouvernemental, c'est de constater jusqu'à quel point on avait peu progressé dans la mise en place de mécanismes de contrôle de l'évolution des dépenses", a confié M. Parizeau alors qu'il s'entretenait à bâtons rompus avec les journalistes quelques instants avant de déposer à l'Assemblée nationale les crédits budgétaires de l'année financière 1977-78.

Le ministre a reconnu que l'introduction, sous le gouvernement libéral du système BPP (budgétisation par programmes) avait donné d'excellents résultats en ce qui a trait aux dépenses des petits ministères mais a ajouté que ce système n'avait eu que très peu d'effets sur les deux monstres que sont l'Éducation et les Affaires sociales. "Et encore, devait-il souligner, je ne dis pas tout ce que je pense parce que je deviendrais furieux."

M. Parizeau a imputé en bonne partie à l'évolution incontrôlée et jusqu'ici incontrôlable des dépenses de ces deux ministères l'impossibilité pour le gouvernement de dégager du budget une marge de manoeuvre un peu substantielle. Cette année, cette marge de manoeuvre, affectée aux priorités gouvernementales, sera de $175 millions, soit environ 1½% de l'ensemble du budget qui est pour sa part de $11,505 millions.

Selon lui, le gouvernement ne dispose pas, au Conseil du Trésor, de l'information suffisante pour décréter de manière intelligente et responsable des coupures importantes dans les programmes de ces deux ministères.

On ne sait pas, de manière un peu précise, qui, parmi les commissions scolaires ou les hôpitaux, administre de manière adéquate les fonds que le gouvernement met chaque année à leur disposition. Comment voulez-vous, dans ces circonstances, décréter des coupures générales qui risquent ainsi de faire autant de dommages que de bien? devait-il souligner.

Aussi s'est-il engagé hier à procéder d'abord à une enquête interne au service d'informatique du gouvernement afin de connaître les raisons qui empêchent d'obtenir ces informations.

Cette enquête sera suivie, a-t-il laissé entendre, de directives et de mesures permettant un contrôle plus serré de tous les engagements financiers de ces deux ministères.

M. Parizeau a toutefois conclu qu'il ne se faisait guère d'illusions quant aux résultats concrets de toutes ces démarches, signalant qu'il se trouverait fort satisfait de ne récupérer au total qu'une centaine de millions de ces contrôles accrus.

En plus ou en moins

QUÉBEC (PC) — Voici, en millions de dollars, les crédits prévus pour chaque ministère pour l'exercice financier 1977-78, ainsi que le pourcentage d'augmentation des crédits comparativement aux crédits de l'exercice précédent. Le pourcentage entre parenthèse indique une diminution.

	en millions de dollars	%
Affaires culturelles	$59.1	29.7
Aff. intergouvernementales	29.6	15.9
Aff. municipales	249.7	16.5
Aff. sociales	3,738.4	(7.0)
Agriculture	239.8	12.9
Assemblée nationale	26.3	13.9
Communications	78.1	(7.1)
Conseil exécutif	52.9	(43.6)
Conseil du trésor	3.9	27.8
Consommateurs, Coo. et institutions financières	14.4	10.8
Éducation	3,492.3	10.1
Finances	721.4	26.0
Fonction publique	214.8	14.7
Immigration	12.8	21.0
Industrie et Commerce	112.9	19.6
Justice	329.7	(0.2)
Revenu	525.4	(5.0)
Richesses naturelles	66.9	23.5
Terres et Forêts	95.0	15.8
Tourisme, Chasse et Pêche	106.6	12.5
Transports	1,071.5	(0.3)
Travail et Main-d'oeuvre	59.1	(8.9)
Travaux publics et Approvisionnement	183.5	15.0
Protection de l'environnement	20.6	11.7

suites de la première page

MARGE

tuité des soins dentaires, l'élargissement du programme de gratuité des médicaments aux personnes âgées, le développement des soins aux malades chroniques et la création de nouvelles garderies.

Par ailleurs $18.6 millions seront consacrés à divers programmes sociaux d'une portée plus générale, tels l'ouverture de centres d'hébergement pour personnes âgées ou encore, le développement de services ambulanciers. On note également, sous ce chapitre, un effort particulier pour inciter les municipalités à fluorer l'eau potable de même qu'un développement accéléré des soins hospitaliers de courte durée et des soins prolongés.

Enfin, tout le secteur de l'éducation et de la culture, pourtant l'une des pierres d'assises de ce gouvernement, ne se voit consacré que $16.6 millions dans le cadre du "programme de priorités gouvernementales" et apparaît nettement comme le petit frère négligé dans le processus d'allocation de la marge de manoeuvre.

Ainsi, le ministère de l'Éducation se voit allouer $6.6 millions de ce budget de priorités, dont $3 millions pour la révision des programmes de français au niveau élémentaire et secondaire et le perfectionnement des professeurs de français.

De plus, on ne réserve que $200,000 à la révision des programmes d'histoire et de géographie à l'élémentaire et à la préparation d'un cours intégré d'histoire et de géographie nationales au secondaire, projet pourtant très cher au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin. On consacrera par contre $1.4 millions au développement de l'enseignement religieux.

De son côté, le secteur proprement culturel reçoit $10 millions, dont l'essentiel est consacré à l'inventaire et la conservation des biens culturels, la consolidation d'institutions reliées aux archives nationales, de même qu'à certaines mesures visant à offrir aux régions excentriques les équipements et les sommes nécessaires à la mise en valeur de ressources culturelles locales et régionales.

Rencontrant les journalistes peu avant de déposer ses crédits budgétaires à l'Assemblée nationale, le ministre Parizeau n'a pas caché que cette marge de manoeuvre de $175 millions était extrêmement réduite et n'avait pu être obtenue qu'à la suite d'une réduction importante dans le rythme de croisière des dépenses de d'autres secteurs, notamment l'Éducation et les Affaires sociales, ainsi que de coupures au niveau du budget de construction d'autoroutes.

Dans ce dernier cas, on aura sabré $56 millions par rapport au budget antérieur, faisant passer les sommes consacrées à la construction d'autoroutes de $211 millions qu'elles étaient dans le budget 1976-77 à $155 millions dans le budget actuel. En revanche, on note une légère augmentation — près de 4% — du budget consacré à la voirie régionale.

M. Parizeau a expliqué que, par les années passées, les gouvernements avaient toujours déniché leurs marges de manoeuvre — alors évaluées à environ 5% du budget total — dans de vastes programmes d'emprunt.

"Depuis quatre ans, a-t-il dit, les emprunts du gouvernement québécois et des organismes parapublics ont augmenté d'une façon impossible à soutenir à long terme. Il fallait mettre un terme à cela, ce qui réduit de façon notable la marge de manoeuvre dont on peut maintenant disposer."

JÉRÔME CHOQUETTE

ports entre les deux hommes sont devenus plus difficiles en décembre dernier, lorsque M. Choquette a tenté de mettre un terme à l'expérience du PNP. La réaction du député de Beauce-Sud fut tellement vive que la réunion de l'exécutif convoquée le 12 décembre pour débattre de l'avenir du parti dût être reportée.

Il aura fallu attendre jusqu'au 30 janvier à Drummondville pour obtenir le climat de sérénité indispensable à la conduite d'aussi délicates questions. En refusant de se saborder, les membres de l'exécutif avaient alors préféré l'optimisme d'un Fabien Roy sorti vainqueur de la vague péquiste plutôt que de faire confiance à l'analyse "dépressive" d'un chef défait dans son propre comté. A la sortie de la réunion, M. Choquette déclarait aux journalistes: "Rapportez vos fleurs et vos messes, le PNP continue." Après quelques sourires tendus devant les caméras de la télévision, il retourna à la pratique du droit.

Tout allait bien pour M. Fabien Roy qui s'assurait chaque jour un meilleur contrôle sur le parti dont il devenait, à toutes fins utiles, l'unique porte-parole à l'extérieur comme à l'intérieur de la Chambre. Mais voilà que son ancien compagnon d'armes, M. Camil Samson, se manifesta bruyamment en lançant un appel à tous les autres partis d'opposition pour la formation d'un front commun "contre le séparatisme et le socialisme" du gouvernement Lévesque.

Le chef du PNP voyait dans cette invitation l'occasion rêvée de refroidir les velléités de leadership de son collègue de Beauce-Sud. M. Choquette prit l'affaire au sérieux et organisa une rencontre secrète avec M. Samson. Ces entretiens menèrent à une entente de principe et M. Choquette se proposait de soumettre un projet d'action commune PNP-RC à la réunion de l'exécutif qui avait été convoquée pour la fin de semaine dernière à Montréal. Informé de la démarche de son chef, Fabien Roy, furieux, s'amena à Montréal. Il participa à quelques émissions de radio, puis de passage au DEVOIR, déclarait qu'il ne combattrait jamais aux côtés de M. Samson, parce que celui-ci l'avait trahi trois fois dans le passé. M. Choquette décida d'annuler la réunion de l'exécutif. Au terme de longues heures de réflexion et de consultations auprès des membres de sa famille et de son entourage, il conclut que la démission était la seule voie raisonnable.

Il ne fait aucun doute dans l'entourage de M. Choquette que M. Roy s'efforcera de maintenir le fonctionnement du Parti national populaire. Interrogé sur la démission de son chef, le député de Beauce-Sud a indiqué son intention de convoquer l'exécutif dans les meilleurs délais pour décider de l'avenir du parti à la lumière de ces nouveaux développements.

Le retrait de M. Choquette de la vie politique pourrait bien être de courte durée. L'humiliant échec de son parti aux élections du 15 novembre, suivi de la démission de M. Bourassa l'amena à caresser le rêve d'un retour parmi ses amis libéraux. D'un petit sondage à un autre, M. Choquette en vint à se convaincre qu'il y était toujours le bienvenu et peut-être le seul homme politique capable de remettre ce parti sur le chemin de la victoire. Heureux de la décision des dirigeants du PLQ de retarder la tenue du congrès au leadership, il entend profiter de ce délai pour multiplier les consultations et sonder les coeurs des militants libéraux.

C'est le 5 juin 1966 que M. Choquette fut élu pour la première fois à l'Assemblée nationale. Réélu le 29 avril 1970, il fut désigné ministre de la Justice dans le nouveau gouvernement de M. Bourassa. Réélu en 1973, M. Choquette était permuté au ministère de l'Éducation le 31 juillet 1975, en prétextant un désaccord avec le gouvernement sur l'application de la loi 22 concernant la langue d'enseignement.

La fondation du PNP remonte à décembre 1975. Les résultats des élections du 15 novembre 1976 et sa défaite personnelle dans le comté d'Outremont sont les deux indices dont M. Choquette s'est inspiré pour prendre sa décision. Il est arrivé au troisième rang derrière le député libéral, André Raynauld. Défaite d'autant plus significative que son collègue de Beauce-Sud, Fabien Roy était réélu par une écrasante majorité après avoir fait campagne électorale de son lit d'hôpital.

Entre les scissions internes et la défaite électorale, le Parti national populaire aura connu bien d'autres déboires. La période la plus pénible fut sans doute celle des tractations et interventions fracassantes qui ont précédé et suivi la fusion avortée avec l'Union nationale. Les dirigeants des deux partis se donnaient l'accolade devant les caméras de la télévision, le 4 août 1976, à l'occasion de la signature d'un protocole d'entente en vue d'une fusion. Un mois plus tard, c'était la rupture. Entre-temps, l'Union nationale, notamment M. Bellemare, en aura profité pour multiplier les vexations et agressions à l'endroit de l'ex-ministre libéral.

L'ex-député d'Outremont est issu d'une grande famille libérale. Malgré son aventure à la tête du PNP, il est permis de croire qu'il est demeuré sentimentalement attaché au parti. Dès le lendemain de la défaite, il a renoué avec le clan, lorsqu'il a rencontré le chef démissionnaire, M. Bourassa, au restaurant "Chez son père".

Le livre blanc sera publié en 4 langues

QUEBEC — Le livre blanc sur la politique linguistique que s'apprête à déposer le gouvernement à l'Assemblée nationale sera publié en pas moins de quatre langues et diffusé très largement sur une base commerciale par l'Éditeur officiel du Québec.

Le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, a indiqué hier que ce document sera disponible outre en français, en anglais, en italien et en grec, tandis qu'un condensé sera établi en langue inuit. Comme cela a déjà été fait par le passé, par exemple dans le cas du Rapport Cliche, ce document sera disponible en librairie et dans les kiosques à journaux.

En ce faisant, le gouvernement veut donner à tous les Québécois le moyen de participer et de suivre les débats qui entoureront le projet de loi sur la langue qui fera suite à ce livre blanc, a expliqué M. Laurin.

Hier soir et ce matin, les membres du Conseil des ministres devaient mettre la dernière main au livre blanc et à ce projet de loi. A moins que des problèmes nouveaux ne surgissent, c'est vendredi que M. Laurin déposera à l'Assemblée nationale le livre blanc, ce qui sera suivi immédiatement par une conférence de presse.

Le livre blanc présentera en une centaine de pages un historique du problème linguistique, les divers éléments de la politique linguistique du gouvernement, et une version vulgarisée du projet de loi. Selon toute vraisemblance, le projet de loi ne sera déposé qu'au retour du congé pascal.

RIVE GAUCHE

VENTE DE RÉNOVATION

1254 ouest, rue Sainte-Catherine.

PREMIER ÉTAGE — BOUTIQUE POUR HOMMES

	Pr. courant	Pr. special
Chemise Saint-Clair	$28	2 pour $14
Chemise Opec	$32	$18
Costume Quasar	$175	$69
Pantalon Quasar	$70	$24

Tous les autres articles réduits de 30 à 70 %

SECOND ÉTAGE — Mlle RIVE GAUCHE

	Pr. courant	Pr. special
Ensembles suède	$200	$25
Pantalons Ray Marjorie	$65	$19
Robes longues Michel Pelto	$150	$49
Chandails, de France	$25 - $75	$3
Jupes	$24 - $75	$6
Jupes	$30	2 pour $6
Pantailleurs	$75	$25
Combinaison-pantalon	$85	$9

TROISIÈME ÉTAGE — ÉLÉGANT-MADAME

	Pr. courant	Pr. special
Robes Jaques d'Arce	$170	$45
Ensemble Jacques d'Arce	$270	$50
Manteaux Vic Adam	$160	$70

TRENCH-COATS LUCIEN DAUNOIS Réduits de 30 à 70 %

BLAZERS ET COMPLETS Réduits de 30 à 70%

LIQUIDATION DE TOUS NOS ARTICLES COMPRENANT LES DERNIERS ARRIVAGES PRINTEMPS - ÉTÉ

Acceptons Chargex-Mastercharge et les importantes cartes de crédit

LA MAISON ELIZABETH

La maison Elizabeth, résidence pour adolescentes enceintes et filles-mères ainsi que leur bébé, invite les groupes intéressés à se désigner des représentants pour les postes du groupe socio-économique. Des formulaires peuvent être obtenus au 2131 av. Marlowe.

PLUS RIEN de MINI à la MINI!

Mini Loto

NOUVELLE STRUCTURE DE PRIX
4 FOIS PLUS DE GAGNANTS

4 grands prix $50,000 chacun

SÉRIE ET NUMÉRO COMPLET, EN ORDRE

UN DES 4 NUMÉROS COMPLETS, SANS LA SÉRIE, EN ORDRE $1,000

3 DERNIERS CHIFFRES DES 4 GRANDS PRIX, EN ORDRE $25

TOUJOURS 50¢

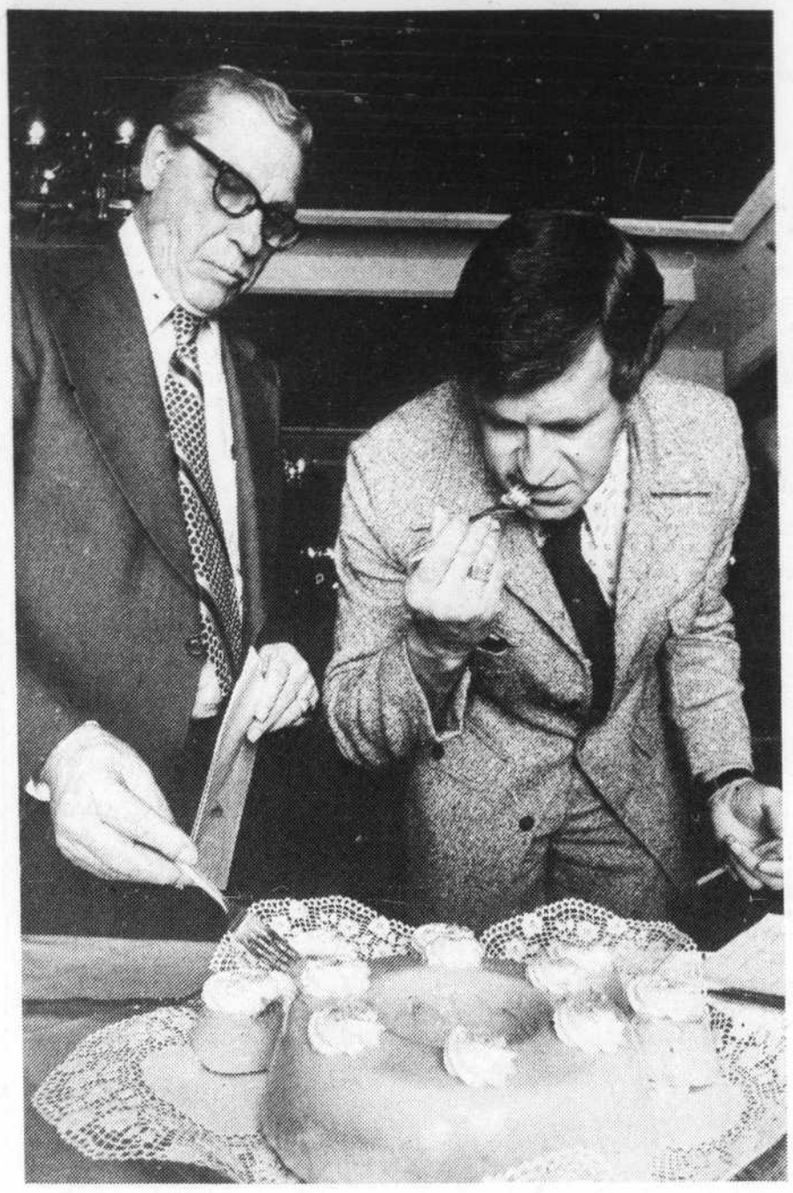

Agissant comme juges, MM. Ubald Marceau (à g.) et Roger Allaire dégustent l'un des plats gastronomiques réalisés par les étudiants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Des oeuvres touristiques sont également exposées, aujourd'hui et demain, et le public y est invité. (Photo Alain Renaud)

Pour obtenir sa libération conditionnelle

Schirm réclame un bref d'habeas corpus

Par la voie de son procureur, Me Robert Lemieux, un ex-felquiste a réclamé hier, devant le juge John Nolan, de la Cour supérieure, un bref d'habeas corpus pour obtenir sa libération conditionnelle.

Il y a plus de 12 ans, François Schira avait été condamné à mort pour le meurtre d'un employé de l'armurerie International Fire Arms, rue Bleury, à Montréal. Le drame, on s'en souvient, s'était déroulé lors d'un vol d'armes pour le Front de libération du Québec. D'autres jeunes gens avaient également été condamnés à mort en rapport avec la même affaire mais toutes les sentences avaient été commuées par la suite en emprisonnement à vie. Jusqu'à maintenant, tous ont été remis en liberté conditionnelle, à l'exception de Schira, qui serait éligible au même traitement depuis 1974.

Plaidant qu'on a fait preuve de discrimination à l'endroit de son client, Me Lemieux a produit différents documents tendant à démontrer que la Commission des libérations conditionnelles aurait été disposée à le remettre en liberté mais qu'elle ne l'a pas fait à cause d'un certain rapport "confidentiel" de la Gendarmerie royale du Canada. Selon ce rapport, Schira n'aurait pas "retiré les avantages de son incarcération" et il y avait lieu par ailleurs d'établir clairement son statut d'immigré. Or, plus de deux ans se seraient écoulés depuis ce rapport.

D'autre part, il y a quelque temps, on aurait laissé entendre à Schira que la meilleure chance pour lui d'être libéré serait de réclamer son "retour en France" et que cette démarche devrait se faire à Ottawa. "Autrement dit, a souligné Me Lemieux, on lui demande de postuler son exil".

Me Lemieux a d'autre part déclaré que la requête pour un habeas corpus constitue la démarche ultime pour son client puisque toutes les autres se sont avérées inutiles, faisant ainsi allusion à plusieurs projets de sortie qui auraient été élaborés avec l'assentiment des autorités compétentes.

De son côté, le représentant de la Commission des libérations conditionnelles, Me Réjean Paul, a promis de faire parvenir au juge Nolan tous les textes de réglementations pour démontrer la discrétion absolue et les modalités d'enquête de cet organisme dans le cas de libérations avant terme.

Avant que le juge n'annonce qu'il rendrait sa décision après délibération, Me Lemieux a déclaré: "Tous les juges des procès que j'ai plaidés, ont demandé des condamnations aux jurés contre mes clients. Quand ceux-ci ont été acquittés, ce fut contre le gré des juges. De plus, tous nos appels onté été rejetée. Schirm a, jusqu'à présent, passé 4,500 nuits en prison et nous avons l'impression d'avoir toujours plaidé devant l'ennemi!"

Un cabaretier poursuivi pour avoir permis un "freak show"

Des accusations d'avoir permis ou organisé des spectacles avec des débiles mentaux seront prochainement portées, en Cour des sessions de Longueuil, contre le propriétaire du bar Luna Rosa (CMT Enterprises), de Ville Lemoyne, son gérant Tony Piley et le maître de cérémonies Pierre Vézina.

Selon le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, c'est le 10 novembre dernier qu'un spectacle du genre, impliquant quatre "artistes" subséquemment examinés par des psychiatres, aurait été présenté à ce bar situé au 1630, boul. Taschereau. Des policiers de la Sûreté du Québec (section Alcool-Moralité) étaient attablés pour le spectacle de 23 h 30 et ils ont aperçu le m.c. Pierre Stéphane (Vézina) présenter à la foule d'une manière peu élogieuse ses "artistes", dont Daniel L... et Elvis Presley.

Le premier a tenté de chanter et de jouer du violon, alors que l'autre, fidèle aux contorsions de son modèle préféré, s'est exécuté et a tenté de chanter les succès d'une autre époque.

C'est en vertu de la Loi de la protection de la santé publique, datant de 1972, que les accusations seront portées le 20 avril. Rappelons que c'est la deuxième fois que des individus sont poursuivis en vertu de cette loi. Déjà, en 1975, à la suite de pressions d'un journaliste, des accusations semblables s'abattaient contre les propriétaires de l'hôtel Rocdor, à Drummondville, ainsi que contre son gérant et le maître de cérémonies. Tous avaient alors été condamnés à $500 d'amende, alors que la loi prévoit une amende maximum de $5,000 pour une compagnie et $1,000 pour les individus pour une offense du genre.

L'exemption de l'enseignement religieux: une confusion ?

Les parents catholiques qui décident, puisqu'ils en ont désormais la liberté et le droit, de faire suivre à leurs enfants à l'école élémentaire un cours de morale plutôt qu'un cours de catéchèse doivent savoir que ce cours de morale ne rend pas leurs enfants aptes à recevoir les sacrements de l'Église catholique romaine.

Telle est la déclaration que faisait la présidente de l'Association des parents catholiques (Montréal), Mme Isabelle Pallascio, afin de dissiper la confusion qui règne dans l'esprit de maints parents à la suite de l'envoi, par les écoles de la CECM, d'un ensemble de documents, dont une carte-réponse qu'ils signent, dans un sens ou dans l'autre, selon qu'ils désirent que leurs enfants suivent les cours d'enseignement religieux ou en soient exemptés, auquel cas l'école leur offre un cours de morale.

Mme Pallascio a insisté sur le fait que bien des parents estiment que ce cours de morale est un cours de morale chrétienne "traditionnel", alors qu'il n'en est rien: le cours de formation morale offert "puise ses fondements dans la Charte des droits de l'homme et vise le développement intégral d'un homme autonome...", dit le document explicatif de la CECM. Les parents qui font suivre à leurs enfants des cours de morale au lieu des cours de catéchèse parce que ceux-ci sont mal donnés doivent néanmoins savoir que la morale qui leur sera enseignée alors sera neutre.

Hausse de 1% des produits alimentaires

OTTAWA (PC) — La Commission de lutte contre l'inflation a révélé hier que l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires a grimpé de un pour cent durant les quatre semaines qui ont précédé le 18 mars, malgré une baisse du prix de la viande.

Des hausses du café et des denrées périssables sont avant tout à l'origine de cette hausse. Des augmentations ont aussi été signalées dans le prix du poisson, des oeufs, des gras et des huiles.

Le boeuf, le porc et les autres viandes ont baissé de prix. Ces prix ont d'ailleurs baissé de façon significative depuis un an.

L'indice des prix dans l'alimentation, depuis un an, a grimpé de 4.6%.

Le prix des fruits frais a grimpé de 6% dans les quatre semaines qui se sont terminées à la mi-mars, en raison surtout du mauvais temps qui a sévi sur les régions maraîchères américaines.

Les légumes frais ont augmenté de 2% durant la même période, mais devraient baisser en avril, alors que les récoltes du printemps nous proviendront du sud des États-Unis.

CFVO: les Caisses se retirent du dossier

L'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins et les Caisses populaires de l'Outaouais ont annoncé hier qu'elles abandonnaient tout projet de renflouer la station de télévision coopérative CFVO de Hull.

Cette décision fait suite au refus des créanciers non garantis d'accepter l'offre de concordat qui avait été faite par l'Union régionale de Montréal des caisses et par laquelle la station aurait pu être gardée en vie.

De plus, des négociations qui étaient menées en même temps avec un important créancier garanti ont échoué, ce qui amène les caisses populaires à se retirer du dossier.

Dans un communiqué, l'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins tient à [illegible]gner que tous les efforts ont été [illegible]ur tenter d'assurer la survie de C[illegible]. En effet, des études et analyses poussées ont été réalisées afin de déterminer jusqu'où les caisses et l'union régionale devaient s'impliquer financièrement et afin de déterminer le type de structures administratives à mettre en place pour obtenir une gestion efficace, en accord avec la nature coopérative de l'entreprise.

Ces diverses études ont nécessité des honoraires de $60,000 environ, lesquels ont été entièrement absorbés par l'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins.

Financièrement, CFVO avait besoin de $3 millions pour payer l'ensemble de ses créanciers et se donner une structure financière acceptable. Ce montant étant très élevé, CFVO espérait, par voie de concordat et de négociations avec les créanciers garantis, de réduire à $2 millions, la somme que les caisses de l'Outaouais et l'Union régionale de Montréal auraient été prêtes à investir, selon certaines conditions.

La première de ces conditions était l'acceptation par les créanciers de la proposition concordataire, qui devait ensuite être ratifiée par le tribunal.

Les négociations avec les créanciers garantis, de même qu'avec le propriétaire de l'immeuble occupé par CFVO, devaient se conclure à la satisfaction de l'Union régionale.

Cette dernière devait également pouvoir recruter un gestionnaire compétent, dont le contrat aurait été ratifié par CFVO. Il aurait également été nécessaire que les structures administratives de CFVO soient modifiées, avec l'approbation du CRTC.

L'Union régionale se réservait également le droit de recourir à des services d'experts pour assurer le meilleur rendement et fonctionnement possible de la station de télévision coopérative.

Une des conditions exigeait d'autre part que les projections financières estimées pour les prochaines années et révisées à la suite de la proposition de concordat ne devront pas donner comme résultat une rentabilité inférieure à celle déjà établie par la Société d'investissements Desjardins.

Il aurait fallu que toutes ces conditions soient acceptées intégralement par les créanciers non garantis pour assurer la survie de la station. Il y a eu achoppement dès la première condition et les caisses populaires doivent constater qu'il ne leur reste plus qu'à se retirer de cette affaire.

Elles le font en constatant cependant qu'au cours des années, les Caisses populaires de l'Outaouais, par l'intermédiaire de l'Union régionale de Montréal, ainsi que par la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, ont investi près d'un demi-million de dollars dans ce projet de télévision coopérative, investissement qui maintenant n'a plus aucune valeur.

Dès ses premiers mois d'existence, la station avait traversé une grave crise de croissance et de financement, et les sociétaires avaient à plusieurs reprises été appelés à la renflouer.

Les cols blancs: CSN ou SCFP ?

Les membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui seront appelés dans quelques semaines à décider d'une nouvelle affiliation syndicale, après avoir été suspendus il y a un an de la CSN, se font courtiser assidûment par les représentants de deux centrales syndicales qui voudraient les compter parmi eux: la CSN, qui ne dédaignerait pas les reprendre en son sein, et le Syndicat canadien de la fonction publique.

Pour le SCFP, qui regroupe déjà 15,000 employés de 75 municipalités à travers le Québec, dont les cols bleus de la ville de Montréal et ceux de la Communauté urbaine de Montréal, ce référendum sur la nouvelle adhésion revêt une importance particulière.

Au sein du SFMM, deux clans se sont formés en vue de ce référendum et des élections prochaines. Le partisan du SCFP, M. Gilles Racicot, soutient que l'unité des fonctionnaires ne pourra être refaite qu'autour d'une nouvelle option. Le temps est venu de sortir des vieux débats et des déchirements passés, dit-il.

Son adversaire, M. Jean Legendre, qui prône le retour au giron de la CSN, déclare que le Syndicat canadien de la fonction publique est un syndicat et non une centrale syndicale. "On ne s'affilie pas à un syndicat canadien, explique-t-il, mais on doit, pour y entrer, se saborder, cesser d'être ce qu'on est, pour devenir une nouvelle unité syndicale.

La CSN, au contraire, est une centrale syndicale. On peut y entrer ou en sortir sans mettre en cause notre existence syndicale ou notre accréditation.

Et M. Legendre de souligner que pour devenir membres du syndicat canadien, les adhérents au SFMM devront se plier à des règlements "coast to coast" et démanteler leurs propres statuts.

"Nous ne pouvons être complices par notre silence de tels faits, et nous croyons de notre devoir de les dénoncer publiquement", déclare M. Legendre.

À Jérôme-Le Royer

Québec prolonge le mandat du médiateur

Le ministre du Travail, M. Jacques Couture, a décidé hier soir de prolonger encore quelque temps le mandat du médiateur, M. Claude Lauzon, dans le conflit qui oppose toujours la commission scolaire Jérôme-Le Royer et ses quelque 1,300 enseignants et d'adjoindre à M. Lauzon le directeur général des relations de travail, M. Yves Blain.

On sait qu'après une journée et demie de pourparlers, les 25 et 26 mars, M. Lauzon avait jugé les parties totalement irréconciliables. Aussi a-t-il recommandé l'arbitrage dans un document qu'il remettait au ministre du Travail lundi.

Or on sait que le syndicat des enseignants avait rejeté par une considérable majorité, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mars, la proposition faite par la commission scolaire de soumettre l'examen des points litigieux à un comité d'arbitrage, lequel aurait réglé la question d'une manière exécutoire.

C'est, semble-t-il, pour respecter ce refus de l'arbitrage par le syndicat que le ministre du Travail a décidé de prolonger la médiation encore un temps, non sans renforcer celle-ci de la présence de M. Yves Blain.

D'après un porte-parole du ministre du Travail qui a assisté aux échanges qui ont eu lieu hier entre M. Couture et les deux parties Québec, les représentants du syndicat ont semblé satisfaits de la décision de M. Couture.

Halifax hausse l'impôt sur le tabac et l'alcool

HALIFAX (PC) — Les fumeurs et les buveurs devront payer plus cher le tabac et l'alcool d'après le budget balancé déposé hier à la Législature de la Nouvelle-Écosse par le ministre des Finances, M. Peter Nicholson. Le budget contient également une hausse sensible du programme des dépenses gouvernementales visant à pallier au chômage.

Dans le tableau brossé par M. Nicholson, il n'y a pas eu de véritable reprise économique dans la province.

Le taux de chômage a grimpé dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse et, pour l'ensemble de la province, il s'est maintenu à 9.6 pour cent en 1976 comparativement à 7.8 pour cent en 1975, a souligné le ministre.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'entreprendre des dépenses de l'ordre de $225 millions au cours de l'exercice 1977-78, mettant surtout l'accent sur les projets de création d'emplois. La plupart des fonds seront destinés aux ministères de la Voirie et des Travaux publics.

Une partie des fonds nécessaires à l'établissement des projets de création d'emplois proviendront des augmentations de taxes sur le tabac, entrant en vigueur mercredi, et de la hausse des prix des boissons alcooliques, entrant en vigueur vendredi.

Les taxes sur le tabac sont haussées de 1-10 d'un cent par cigarette. Cela veut dire que la taxe actuelle de 10 cents sur un paquet de 20 cigarettes passera à 12 cents et que celle de 12.5 cents sur un paquet de 25 passera à 15 cents.

La taxe sur les autres produits du tabac passera de 10 à 50 pour cent, c'est-à-dire qu'au lieu de payer 10 pour cent de taxe les fumeurs devront payer 15 pour cent.

Les nouvelles augmentations de taxes sur lee tabac devraient rapporter des revenus supplémentaires de l'ordre de $3.6 millions à la province, tandis que les hausses des prix des boissons alcooliques vendues par la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse devraient engendrer des revenus supplémentaires de $4 millions.

Selon M. Nicholson, la province devrait enregistrer un surplus de $92,500 en 1977-78, compte tenu des dépenses ordinaires du gouvernement qui se montent à $1,211,385,900. En 1976-77, la province avait enregistré un surplus de $232,000 pour des dépenses totalisant $1,076,771,300.

aujourd'hui

A 12 h 30, déjeuner de l'Association des analystes financiers de Montréal, au salon Saguenay de l'hôtel Reine-Élisabeth. Conférencier: M. Taylor Kennedy, pdg de Ciments Canada Lafarge.

●

A 12 h30, conférence de M. Serge Joyal, député fédéral de Rosemont-Maisonneuve, au local D-316 de l'École polytechnique.

●

A 19 h 30, causerie de M. Rodrigue Biron, chef de l'Union nationale, devant les membres de la McGill Political Science Association, au pavillon McConnell Engineering, chambre 204.

●

A 20 h, conférence sur Israël par le père Marcel J. Dubois, o.p., dans le cadre des conférences Irenée-Lussier de l'Université de Montréal, en la salle 2305 de l'amphithéâtre B, pavillon des Sciences sociales, 3150, rue Jean-Brillant.

●

A 20 h, conférence du Dr Hans Selye sur "le stress chez les administrateurs scolaires", au congrès de l'Association des directeurs d'école de Montréal, en l'hôtel Hilton de Dorval. Le congrès se poursuit jusqu'à vendredi.

A 20 h, conférence en anglais sur les rapports Japon-États-Unis par M. Edwin O. Reischauer, diplomate, en l'auditorium du pavillon Leacock de l'université McGill.

●

Début ce matin d'une conférence de deux jours sur la supervision des ventes, organisé par l'Advertising and Sales Executives Club of Montréal et l'université McGill.

●

Début ce matin du 25e congrès annuel du Centre de relations industrielles, à l'université McGill. Le congrès se termine demain.

●

A 12 h, à la rôtisserie Saint-Hubert, 1435, boul. Saint-Charles ouest, M. Claude Ryan, directeur du DEVOIR, s'adresse à la Société pour le progrès de la Rive sud.

●

A 12 h 30, M. André Ouellette, ministre fédéral des Affaires urbaines, prend la parole devant le club Kiwanis réuni au salon "or et gris" de l'hôtel Ritz-Carlton, rue Sherbrooke ouest. M. Ouellette entretiendra ses hôtes de "Montréal demain".

"Le Saint Suaire"

Apprenez à connaître le Christ dans sa passion et sa mort au moyen des merveilleuses photos de son linceul.

Les nombreux détails sont d'une aide précieuse durant le Carême, pour le Vendredi-Saint, la Méditation du Mystère Douloureux, vos Homélies, les Retraites, la Catéchèse, l'étude scientifique, etc.

Montage audio-visuel comprenant 36 diapositives colorées ou un film fixe, une cassette et un guide de projection en français ou en anglais - $19.50.

Un livret contenant plus de détails et des photos par un éminent sindologiste: "It is the Lord" - $1.50.

"Le Saint Suaire"
Séminaire Salésien,
Rue Don Bosco,
Sherbrooke, Qué.
J1L 1E5

9 3/4 %
6 ans
payable semi-annuellement
OBLIGATIONS
municipales
scolaires
hôpitaux
cégeps
demandez notre LISTE
Mcneil Mantha
Fondée en 1930
210 St-Jacques
845-8201
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Nom.....
Adresse.....
Tél.:.....

LES MENSONGES QUE MON PÈRE ME CONTAIT
À voir par toute la famille!
Yossi Yadin
Len Birman
Marilyn Lightstone
et, pour la première fois à l'écran
Jeffrey Linas
(le petit David)
un film de
Jan Kadar

Montréal 10, 17, 18, 19 avril • Sherbrooke 12, 13 avril • St-Jean 14 avril • Moncton 12, 13, 14 avril • Trois-Rivières 15 au 22 avril, 1er au 4 mai • Québec 15 au 21 avril, 24 avril, 1er mai • Rimouski 20, 21 avril • Kapuskasing 20, 21 avril • Jonquière 26 avril • St-Félicien 26 avril • Drummondville 26, 27, 28 avril • Penetanguishene 27 avril • Hauterive 27, 28 avril • Alma 29 avril • Chicoutimi 29 avril au 5 mai • St-Pierre (Manitoba) 2, 3, 4 mai • Joliette 4 mai • Dolbeau 5, 6 mai • Winnipeg 5, 6, 7 mai • Edmunston 9 au 12 mai • Iles-De-La-Madeleine 26 au 30 mai

dès le 1er avril
au cinéma
LE PARISIEN
480 ouest Ste-Catherine
866-3856
POUR TOUS

éditorial

Le projet Burns et les finances des partis

Fidèle à un engagement ferme qu'il avait réitéré à maintes reprises, le gouvernement Lévesque, par l'intermédiaire de M. Robert Burns, ministre d'État spécialement chargé de la réforme électorale, a déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale un projet de loi qui vise à rien moins qu'à une solution permanente du fameux problème des caisses occultes des partis politiques.

Le gouvernement Bourassa avait exprimé à maintes reprises une volonté d'action dans ce domaine. Généreux lorsqu'il s'agissait de verser des fonds publics à la caisse des partis, il n'osa jamais, cependant, s'attaquer à la racine du problème, qui gravitait autour du caractère secret de la provenance des fonds des partis traditionnels et de la gestion de leurs budgets.

Or, là même où le gouvernement précédent avait reculé, le gouvernement Lévesque s'engage à fond. Si certaines modalités du projet qu'il vient de rendre public prêtent à discussion, l'esprit général et l'économie du document dont sont maintenant saisis les députés vont dans le sens des engagements du parti ministériel et d'un assainissement efficace des finances des partis.

•

Le mal était surtout venu du caractère occulte des méthodes de financement des partis. Il s'imposait en conséquence que l'on entreprenne d'abord d'éliminer cette plaie honteuse que M. Lévesque a souvent qualifiée de cancer. Et la voie tout indiquée pour le faire, c'était de pousser aussi loin que possible l'obligation pour tous les partis de fonctionner à ciel ouvert.

Or, c'est exactement ce qu'entend instaurer le projet de loi 2. Si ce projet devient loi — comme on a toute raison de le croire — chaque parti sera tenu à l'avenir de soumettre annuellement à une autorité publique désignée à cette fin un rapport détaillé de toutes les sommes qu'il aura reçues ou déboursées pendant la période écoulée. Dans ce domaine, il ne saurait y avoir de demi-mesures: c'est tout ou c'est rien. Le gouvernement a tranché dans le sens de la vraie démocratie.

A cette règle, il y aura une seule exception. Aucun parti ne sera tenu d'attacher des noms aux souscriptions inférieures à $25 qu'il aura perçues pendant une année. Pour qui a l'esprit le moindrement pratique, cette exception va de soi. Il eût même été souhaitable qu'au lieu d'être plafonnées à $25, les contributions non-soumises à la règle de la divulgation le soient plutôt, comme dans la loi fédérale, à $100. Nombreux seront toujours en effet les citoyens qui peuvent avoir d'excellentes raisons de vouloir contribuer modestement au financement d'un parti tout en souhaitant que leur nom ne soit pas publié. Il n'y aurait aucun mal, au contraire, à ce que l'exception aille dans ces cas jusqu'à $100.

On note aussi avec satisfaction que les rapports soumis chaque année par les partis seront considérés comme des documents publics et qu'il sera loisible à quiconque de s'en procurer des copies auprès de l'autorité compétente. C'est là un corollaire tout indiqué de la règle de divulgation qui sous-tend tout le projet gouvernemental.

•

Si l'on veut qu'aucun citoyen, aucun groupe n'exerce une influence démesurée sur le processus électoral, il faut aussi s'interroger sur l'opportunité de plafonds susceptibles de limiter les contributions financières de chacun à la vie des partis politiques. Le gouvernement, pour sa part, a opté à cet égard pour deux limites radicales, soit un plafond de $3,000 pour les particuliers et l'interdiction de toute contribution pour les personnes morales (compagnies, syndicats, associations, etc.). Avant de convenir de ces limites, il faudra cependant voir si elles sont vraiment applicables.

Dans le cas des particuliers, on pourra si on le veut ainsi plafonner les contributions à $3,000. Mais qui pourra empêcher un père de famille riche de faire don à ses enfants ou à des amis de sommes que ceux-ci pourront ensuite employer à leur discrétion pour venir en aide à tel ou tel parti? Le projet de loi dit explicitement qu'aucune contribution ne pourra être faite par une personne à même des biens qui auraient été mis à sa disposition à cette fin. Mais il sera toujours difficile d'établir devant un tribunal la provenance exacte de certaines contributions ainsi conçues.

En outre, on pourra peut-être exercer un contrôle plus sévère sur les contributions en argent. Mais comment pourra-t-on mesurer le temps que des centaines de citoyens fourniront toujours à des partis, souvent même à partir d'un temps de travail rémunéré par la communauté? Sous un régime trop sévère, des citoyens qui n'ont pas de temps à consacrer à un parti seront empêchés de fournir au parti de leur choix des contributions dont ils seraient capables. En contrepartie, d'autres citoyens qui ont beaucoup de temps mais peu d'argent pourront s'employer au service d'un parti sans être inquiétés. En ces matières, il serait préférable de s'en remettre surtout à une application aussi stricte que possible de la règle de divulgation. Tout plafond trop rigidement défini risque d'être une invitation à l'hypocrisie.

A première vue, on s'étonne aussi de l'interdiction qui pèserait en vertu du projet Burns sur toute forme de contribution en provenance des personnes morales. Au Canada, les compagnies fournissent des contributions importantes à la caisse des partis traditionnels. Les syndicats ouvriers fournissent de leur côté des sommes importantes au Nouveau parti démocratique. En outre, les compagnies et les syndicats trouvent, surtout en campagne électorale, mille autre manières de se rendre utiles au parti de leur choix. Pourvu que ces initiatives soient connues et soumises à des règles de contrôle normales, elles ne contiennent rien de mal en soi. En voulant les interdire, on nierait une dimension importante du processus politique concret. On inviterait aussi les uns et les autres à faire indirectement ce que la loi leur interdirait de faire directement.

Autre complication: comment distinguer entre une activité proprement politique d'une personne morale et une autre activité qui serait, disons d'ordre éducatif? Sous le projet Burns, un syndicat, par exemple, serait libre d'organiser toutes les réunions qu'il voudrait pour promouvoir tel ou tel programme politique ou économique: autrement, on porterait atteinte à l'une de ses libertés les plus chères. Mais il n'aurait pas le droit de se livrer à la promotion des mêmes objectifs sous l'égide ou à l'appui d'un parti politique. De même, une entreprise pourrait publier à pleines pages dans les journaux des messages payés plaidant pour l'abolition des contrôles, mais elle n'aurait pas le droit d'acheter des billets pour un dîner-bénéfice d'un parti préconisant la même mesure? Où est dans cela la logique que l'on souhaite trouver dans un texte législatif?

On touche ici à un domaine très intimement relié à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Avant de décréter une interdiction aussi radicale à l'endroit des personnes morales, le législateur fera bien de s'interroger sur les implications lointaines de son geste.

•

A Ottawa, le législateur a mis au point, au temps où M. Trudeau dirigeait un gouvernement minoritaire, un régime de divulgation des finances des partis dont, somme toute, le projet Burns est passablement tributaire. Ce projet — il ne sera pas inopportun de le rappeler — allait pas mal plus loin que ne l'eût désiré le gouvernement du temps, et ce résultat fut attribuable surtout à la dépendance où se trouvait alors M. Trudeau vis-à-vis des partis d'opposition.

Même dans ces circonstances, le législateur ne jugea toutefois pas nécessaire d'instituer autour du financement des partis une fonction de contrôle parallèle à celle de directeur général des élections. Sous l'empire de la loi fédérale, les partis et leurs agents sont tenus de soumettre annuellement des rapports financiers qui doivent contenir à peu près les mêmes renseignements que les rapports prévus dans le projet Burns. Mais ces rapports doivent être adressés au directeur général des élections, dont c'est la fonction de veiller au bon déroulement du processus électoral sous tous ses aspects.

A Québec, au contraire, le projet Burns voudrait que l'application de la loi sur le financement des partis soit confiée à un personnage distinct et indépendant du directeur des élections. Il s'agirait d'un directeur général du financement des partis, qui serait nommé par l'Assemblée nationale, mais dont le personnel, du moins quant au nombre, serait soumis au droit de veto du Conseil du Trésor. Pourquoi créer cette nouvelle fonction? Pourquoi la rendre tout à fait indépendante de la fonction de directeur des élections?

Claude RYAN

L'actualité sociale

Déontologie professionnelle et conflits du travail

par RENÉ DUSSAULT

■ Le président de l'Office des Professions du Québec, était le 23 mars l'un des conférenciers invités au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des Services de santé et des Services sociaux du Québec. Dans sa communication, M. Dussault a précisé dans les termes suivants la position de l'Office sur la question de la déontologie professionnelle dans les conflits du travail.

Dans le contexte des relations patronales-syndicales, l'Office des Professions a été appelé à intervenir dans des conflits de travail impliquant des professionnels du secteur public. Les récentes grèves auxquelles ont pris part des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers, de l'Ordre des techniciens en radiologie et de la Corporation professionnelle des technologistes médicaux ont, en effet, en raison de leur durée et de leur âpreté, mis en danger la santé de nombreux citoyens, sans pour autant que les corporations professionnelles concernées aient cru bon d'intervenir ou de prendre position. Leur attitude fut interprétée, dans certains milieux, comme l'aveu de leur incapacité à assumer, dans les circonstances, leur fonction de protection du public.

L'Office a donc constitué, au mois d'août 1976, un comité dont le mandat était d'examiner le rôle des corporations professionnelles et la portée de la déontologie dans le cas de conflits de travail. Le rapport de ce comité, dont l'Office des professions a accepté plusieurs recommandations, a été rendu public le 3 mars dernier.

Dans son rapport, le comité conclut qu'il n'apparaît ni opportun, ni réaliste, de restreindre des droits syndicaux par les codes de déontologie professionnelle. Il précise que les codes de déontologie n'ont pas été conçus pour guider les comportements collectifs de professionnels syndiqués et qu'ils ne pourraient assumer efficacement ce rôle. Ils doivent se limiter, comme ils l'ont fait jusqu'ici, à régir des comportements individuels.

L'Office des Professions partage la position adoptée par le comité et, compte tenu des droits reconnus aux professionnels syndiqués par les lois du travail, il n'a pas l'intention de recommander l'inclusion, dans les codes de déontologie, de dispositions destinées à régir les comportements collectifs. Par exemple, l'Office n'entend pas considérer comme acte dérogatoire à l'exercice d'une profession le fait de participer à une grève.

Par ailleurs, si les lois du travail accordent aux professionnels syndiqués le droit collectif de refuser leurs services en certaines circonstances, elles ne leur donnent pas, comme individus, celui de poser des actes directement nuisibles à leurs clients. En conséquence, si de tels actes sont posés, les corporations professionnelles doivent, même lors des conflits de travail, intervenir avec célérité et sévérité à l'endroit des professionnels fautifs. Sur ce point, l'Office des Professions entend être très vigilant, et la collaboration des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux lui apparaît essentielle. Les directeurs généraux d'établissements ne devraient jamais hésiter à faire appel à la corporation concernée lorsqu'un professionnel, dans le cadre d'un conflit de travail, a agi d'une manière dérogatoire à la pratique professionnelle.

bloc-notes

L'immuable scénario des communications

Les réunions des ministres des Communications se suivent et se ressemblent depuis quelques années. Celle qui est ouverte hier à Edmonton sous la présidence de Mme Jeanne Sauvé ne diffère des précédentes que par la forme et quelques aspects extérieurs: elle se tient dans l'Ouest plutôt qu'à Ottawa; elle constitue, non pas une conférence fédérale-provinciale de caractère officiel, mais une séance d'échange et de travail; plusieurs des titulaires qui se retrouvaient autour de la même table ont été remplacés par de nouveaux ministres depuis la dernière rencontre; et, fait nouveau mais presque anecdotique, le Québec ne participe pas cette fois aux discussions.

Et c'est précisément parce que le scénario est toujours le même, qu'il n'offre pas d'avenues nouvelles à la recherche de solutions inédites, que M. Louis O'Neill s'est abstenu de faire le voyage, décision que ses prédécesseurs libéraux, MM. Jean-Paul L'Allier et Denis Hardy, n'auraient pas désavouée.

Dans leurs déclarations liminaires, les représentants des provinces ont réitéré pour l'essentiel les mêmes demandes, invoqué les mêmes arguments pour les appuyer, proclamé les mêmes principes pour soutenir des positions devenues classiques: ils réclament un nouveau partage des compétences en vertu duquel la câblodistribution, la télévision à péage et les sociétés exploitantes de télécommunications relèveraient de la responsabilité provinciale.

Pour sa part, le ministre fédéral, ayant entendu les requêtes et les doléances de ses collègues, apporte les mêmes réponses aux mêmes questions. Comme son prédécesseur, elle se dit "sensible" aux points de vue des provinces et s'engage à rechercher les moyens les plus indiqués de mettre au point des "formules souples" qui seraient de nature à satisfaire aux aspirations "légitimes" des régions, à charge pour les premiers ministres de s'attaquer ultérieurement aux aspects constitutionnels du contentieux des communications.

Tous les gouvernements provinciaux connaissent parfaitement ce refrain. À ce scénario original, presque monotone, Mme Sauvé vient d'ajouter des éléments différents par un projet de loi, déposé la semaine dernière aux Communes, et qui vise à modifier la Loi fédérale sur les télécommunications. L'élément qu'elle tient pour novateur consiste à prévoir un mécanisme qui autoriserait le ministre fédéral à "déléguer" aux provinces, dans certaines conditions et après négociations, certains des pouvoirs que possède le gouvernement fédéral dans ce domaine. Mais, outre que cette disposition n'est pas explicite et que le texte législatif n'en précise pas les modalités, les provinces sont une fois de plus amenées à constater que l'administration centrale se refuse à l'idée du partage des compétences; elle s'y refuse au nom de principes sur lesquels s'appuie sa conception des communications dans un régime fédéral, celles-ci devant contribuer à raffermir l'intégrité et l'unité nationales.

Ce sont pourtant des principes dont l'application a été plusieurs fois contestée par les ministres provinciaux au cours des conférences passées. Hier encore, le ministre des Communications de l'Ontario, M. James Snow, en revendiquant une fois de plus des compétences provinciales sur la câblodiffusion, la télévision à péage et les compagnies de téléphone, déplorait que les communications, "outil important dans la réalisation de l'unité nationale", soient "devenues une source de désaccord". Ce n'est pas le Québec qui conteste ici la philosophie fédérale en matière de communications; c'est l'Ontario, c'est l'Alberta, c'est la Saskatchewan, c'est la Colombie-Britannique.

Ce que les provinces ne peuvent plus admettre, c'est que leur soit dénié le droit d'assurer elles-mêmes, dans un domaine dont les incidences culturelles et sociales les concernent directement, la gestion des systèmes de câblodistribution, de téléphonie et de télé à péage. Toutes reconnaissent d'autre part, et M. L'Allier l'avait souvent souligné, la nécessité d'harmoniser les politiques et les décisions régionales afin d'assurer l'indispensable cohérence au plan fédéral.

S'il est un domaine où les provinces et le gouvernement fédéral pourraient, sans recherches ni discussions fastidieuses, se mettre d'accord sur un nouveau partage des compétences, c'est bien celui des communications où l'état des dossiers est déjà très avancé, où se dégage clairement un consensus parmi les provinces. Dans la perspective d'une révision constitutionnelle, le secteur des communications pourrait donc devenir une priorité, non pas parce qu'il est plus important que d'autres, mais parce qu'un accord y serait plus facile qu'ailleurs. Encore faudrait-il vaincre, d'abord au niveau fédéral, une résistance au changement que la conjoncture actuelle tend à accentuer dans les faits, quelles que soient les bonnes intentions exprimées.

Michel ROY

Le cas de la station Namur

Les études continuent sur le sort qu'il y a lieu de faire aux grands prolongements du métro de Montréal. Entre-temps, toutefois, les ingénieurs ont dû composer avec le moratoire décrété par Québec et prévoir des solutions temporaires. Or, rien ne risque davantage de devenir permanent que ce qui a été conçu et installé "temporairement". À cet égard, le problème soulevé par le Rassemblement des citoyens de Montréal, et en particulier par le RCM du district de Snowdon, quartier où doit s'arrêter la station "temporaire" de Namur, mérite d'être attentivement examiné au ministère des Transports.

Outre les coûts qu'ils trouvent énormes, les dirigeants du RCM ont signalé à M. Lucien Lessard l'encombrement automobile qui risquerait, à leur avis, de survenir à cette station terminale. Plus fondamentalement encore, ils trouvent que la "déviation" appliquée au prolongement d'abord prévu va favoriser les spéculateurs du secteur, et désavantager un grand bassin de population qui pourrait, autrement, être desservi par le métro.

C'est un fait que tels n'étaient pas les plans d'abord arrêtés par le Bureau de transport métropolitain, qui entendait passer par Jean-Talon pour continuer vers la ville de Saint-Laurent. Le directeur du BTM, M. Gérard Gascon, a dû céder sous la pression et ce n'est sans doute pas sans un examen technique poussé qu'il en est venu à recommander d'établir une station temporaire à l'intersection des rues Jean-Talon et Décarie.

Dans le rapport qu'il adressait en décembre dernier à ce sujet au président de la Communauté urbaine, rapport que le Comité des transports de la région de Montréal a annexé à son propre "rapport d'étape" de décembre dernier, M. Gascon signalait trois problèmes sérieux justifiant de n'envisager cette étape qu'à titre "intermédiaire".

"Les garages de la ligne 2 seront tous au nord-ouest, d'où des frais d'exploitation très considérables, écrivait-il. Le terminus à Jean-Talon est à la sortie d'une autoroute. En peu d'années il deviendra congestionné en surface comme celui de Henri-Bourassa. L'opération des autobus à Jean-Talon sera très onéreuse car un grand nombre d'autobus devront passer par le rond-point Décarie, d'où des vitesses commerciales très faibles."

Ces réserves, venant du premier responsable technique des prolongements du métro, confirment les propres craintes du RCM de Snowdon. Dans cette affaire, au surplus, les ingénieurs du BTM devaient en arriver à une solution technique pensée d'abord et avant tout en raison du moratoire et d'un arrêt temporaire du prolongement. Ont-ils perdu de vue l'intérêt de la population avoisinante? Cet arrêt va-t-il privilégier les spéculateurs tournant autour de Blue Bonnets? La question a été posée. Elle ne saurait être laissée sans réponse.

Le moins qu'on doive exiger, dans ce cas, c'est qu'un examen public soit fait du problème et de la solution qui y a été trouvée. De la sorte, à défaut de procéder à une étude indépendante, Québec vérifiera à tout le moins les raisons qui ont présidé au choix actuel. Par la même occasion, invité à expliquer comment cette station terminale va servir la population avoisinante, le BTM pourrait préciser s'il a envisagé d'autres solutions et, à supposer qu'il y en ait eu, pourquoi elles ont été écartées.

Il est regrettable qu'un tel examen n'ait pas déjà été fait à la Communauté urbaine ou à la Ville de Montréal. Les conseillers municipaux ne sauraient se substituer aux ingénieurs. Ceux-ci, cependant, ne sauraient non plus avoir le dernier mot sur les représentants élus par la population. Malheureusement, le conseil municipal, comme le conseil régional, est rébarbatif, du moins au sein de la majorité, à l'idée de soumettre de telles questions à des commissions de type parlementaire.

Le gouvernement de Québec doit permettre que ce débat ait lieu. Mieux vaut en venir, publiquement et démocratiquement, à la même conclusion que celle déjà tirée par le BTM, que d'avoir, une fois les travaux engagés trop loin, à se rabattre sur une tardive et souvent impuissante commission... d'enquête!

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Les biais que l'on sent sans pouvoir toujours les définir

Monsieur H.J. Boyle,
Président,
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Suite aux récents commentaires selon lesquels vous n'auriez reçu que quelques lettres concernant l'enquête sur Radio-Canada et CBC, voici les miens pour ce qu'ils valent.

Ils ne se rapportent pas précisément au séparatisme mais il est difficile de dire où l'on pêche et l'on peut pécher aussi par omission. Il est très difficile aussi, j'en conviens de déterminer l'impact qu'une image peut avoir, la sagesse chinoise disant qu'elle vaut mille mots et ce, les publicitaires le savent bien. Ayant étudié la photographie en amateur, je suis parfaitement consciente que l'on peut faire dire à une image, par association d'idées, tout autre chose que la réalité et que l'on peut sous-entendre ce qui n'est pas dit verbalement comme tel.

Je me souviens fort bien d'une émission de Format 60 sur la question des réfugiés chiliens. L'animateur interviewa le porte-parole du gouvernement à la fin de l'émission, l'interrompant souvent, le ridiculisant. On n'est pas obligé de partager le point de vue du gouvernement au pouvoir sur une question donnée, mais j'aimerais comme auditeur avoir le loisir de me faire une idée par moi-même; j'aimerais que ce ne soit pas l'animateur qui m'impose la sienne, verbalement ou visuellement, surtout aux émissions d'affaires publiques ou genre Format 60.

Une autre émission de Format 60 me gêna aux entournures et me laissa perplexe. Ce documentaire produit par une équipe française portait sur la situation politique en Argentine avec le tango comme thème. Sur un fond de musique et de chanteurs gominés (image: indifférence), on voyait des arrestations; l'on montra aussi ce qui m'apparut être des fonds de cour avec des cordes à linge (image: pauvreté) qui ne sont certes esthétiques nulle part et je ne nie pas qu'il y ait de la pauvreté en Argentine; venait enfin le commentaire final sur le nombre de ces arrestations ou disparitions.

Ce qui me gêna dans ce programme, ce fut ce "digeste" d'une situation politique où il manquait quelque chose. De pauvres gens qu'on arrête, qui sont-ils, des terroristes, des révolutionnaires ou quoi, simplement des gens qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement? Comment en est-on venu là? Qu'était le régime antérieur? Les bons terroristes de l'extrême-gauche versus les méchants militaires ou fascistes de l'extrême-droite?... Style de la vérité de Costa Gavras dont je ne conteste pas le talent cinématographique. De la radio d'État, je veux qu'elle m'offre les deux côtés de la médaille.

Que toute la planète soit informée si les libertés individuelles sont brimées au nom de quelque idéologie que ce soit, d'accord. Que les employés de Radio-Canada ou CBC soient affiliés au PQ, au PC ou au XZ ne regarde personne, d'accord, mais il ne m'est pas indifférent qu'au nom de leur liberté d'expression, la salade me soit toujours servie à leur sauce.

Il est clair que personne ne veut une radio d'État censurée ou platement au service du régime au pouvoir comme la télévision française, quelque chose de si dilué qu'il n'en reste plus rien. La vérité doit bien se trouver quelque part au milieu de tout cela.

J'aimerais aussi que les journalistes de la presse écrite se censurent eux-mêmes au lieu de pousser les hauts cris et de jouer les vertueux défenseurs de la liberté de parole. Un exemple me revient en mémoire. Lors de la refonte du magazine McLean en une seule édition, les deux éditeurs de McLean démissionnèrent pour protester. Au bureau, nous recevions le TORONTO STAR, qui publiait "French Editor McLean resigns", et LE DEVOIR qui publiait toute la nouvelle, soit que deux éditeurs avaient démissionné. C'était la première fois que je voyais devant mes yeux une nouvelle si manifestement déformée par une faute d'omission à des fins si manifestement commerciales. Je pouvais déjà voir les anglophones de Toronto se dire "What do these French people want again?" Il est évident que les Canadiens "a mari usque ad mare" ne se comprendront jamais avec cette forme de journalisme biaisé. Alors permettez-moi de douter que ce soit des gens vivant des préjugés qu'ils cultivent chez leurs lecteurs qui soient les meilleurs défenseurs de mon droit à la liberté de parole et à l'information. Il est curieux aussi qu'un journal de qualité comme LE DEVOIR tire le diable par la queue d'une année à l'autre. Peut-être est-ce là le prix de la "vérité" journalistique — ce n'est pas rentable.

Permettez-moi aussi de douter qu'un journal comme le Globe & Mail qui publiait le placard raciste du Citizens' Coalition l'été dernier, sur le français qu'on leur enfonçait supposément dans la gorge soit aussi le meilleur défenseur de la liberté de parole et d'expression: l'argent n'a pas d'odeur.

La presse écrite ou parlée est devenue un bien de consommation qu'il faut vendre — peut-être devrait-elle relever d'un ministère approprié...

À mon avis, c'est toute la philosophie de l'information qui est à remettre en question.

Lucile LEBOEUF
Ottawa, le 22 mars 1977.

Il n'y a pas que des bigots à Calgary !

Je suis désolée de lire le nombre de commentaires qui apparaissent de plus en plus dans les journaux de langue anglaise, et qui décrivent un certain "anti-French sentiment in the West", de la part des soi-disant "Alberta bigots".

Qu'ils émanent d'adolescents, de policiers, de clercs ou de chauffeurs d'autobus, les faits relatés sont le plus souvent les faits et gestes d'un très petit nombre.

"Alberta bigots"... et ainsi les journaux, pour la plupart toujours en quête d'articles et reportages à sensations, ont permis à des "bigots" de parler plus que les autres, en ont fait une majorité qui est censée représenter le point de vue de tous les Albertains, voire celui de tout l'Ouest du Canada.

Je voudrais bien maintenant faire part de la façon de penser de ces Albertains qui ne font pas l'objet de beaucoup de publicité.

Que sait-on par exemple, au Québec, de la multitude et de la popularité dans l'Ouest des cours de conversation en français? En dehors des cours de français enseignés dans toutes les écoles de Calgary, et en dehors des centres éducatifs privés, il y a maintenant six écoles bilingues maintenues par les Commissions scolaires publiques et séparée (catholique). Cette dernière a commencé son programme d'enseignement bilingue il y a huit ans; ce programme compte maintenant 350 étudiants, de la maternelle à la huitième. Les écoles publiques ont entrepris le même genre de programme avec 50 élèves en 1974, pour en arriver à 1000 étudiants cette année, avec 2 écoles de plus prévues pour 1977-78. En 1980, le nombre d'étudiants bilingues représentera 5% de la population élémentaire.

En outre, les cours de français destinés aux étudiants inscrits à l'Université de Calgary et au Collège Mount Royal offrent aussi des programmes ouverts à tout le monde. La Commission Scolaire de Calgary offre aussi, sous l'égide de son "École des langues", des cours du soir, à quatre niveaux différents, dans cinq centres éducatifs de la ville.

Comme en septembre j'étais arrivée un peu en retard le jour de l'inscription à ces cours, les classes étaient déjà complètes et il m'a fallu attendre en ligne une demi-heure le jour de l'inscription de janvier dernier, afin d'être sûre d'être inscrite.

Si Calgary doit être entendu comme le coeur du "pays bigot", alors que pourtant on peut y trouver autant d'engagement à la réalisation d'un Canada bilingue, c'est qu'alors la bigoterie de l'Ouest est bien faible, et est peut-être déjà à bout de souffle.

J'espère beaucoup que mes trois enfants auront la chance de participer aux échanges entre familles organisés entre le Québec et les autres régions du Canada. Ces échanges permettent à nos jeunes de connaître toutes ces qualités que nous avons en commun, et de découvrir dans la joie celles qui nous font différents.

Judith COOPER
Calgary, le 4 mars 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le choix du siècle: la société industrielle ou l'écosociété

1) L'homme d'aujourd'hui devant la prolifération des nuisances et l'épuisement des ressources

par MICHEL JURDANT

■ L'auteur de cette série de deux articles est écologiste et chercheur scientifique. Il dirige le service des Études écologiques régionales au sein du ministère Environnement-Canada, à Sainte-Foy. M. Jurdant vient de publier un livre aux Éditions Boréal, sous le titre *Les insolences d'un écologiste*.

Les problèmes de l'écologie et la crise de l'environnement intéressent très peu de Québécois. Par ricochet, on peut dire que les préoccupations écologiques ne sont pas électoralement rentables: au cours de la dernière campagne électorale, ce sujet n'a été qu'effleuré... et encore, sur le bout des lèvres par quelques candidats seulement!

Pourquoi cette indifférence alors que dans beaucoup de régions du monde, on assiste aujourd'hui à une prise de conscience de plus en plus accentuée? Au premier tour de scrutin des élections municipales en France, les candidats "écologiques" ont recueilli plus de 10 pour cent des votes malgré le fait qu'ils ne sont même pas regroupés dans le cadre d'un parti politique structuré.

Ce désintéressement provient principalement du fait que les problèmes écologiques sont mal posés. Pour la grande majorité des Québécois, le lien "écologie-pollution" est immédiat, automatique même. On se trompe cependant quand on ne voit dans l'écologie qu'un mouvement de protestation contre la pollution (ou contre le soi-disant massacre des phoques).

En fait, la crise de l'environnement comprend:

a) *Les nuisances industrielles*, plus communément appelées "pollution",

b) *Les nuisances morales*, résultant du fait que la société industrielle engendre l'uniformisation, l'artificialisation et la banalisation de notre **cadre de vie** et surtout de notre **mode de vie**. L'homme est devenu un outil, un moyen de production, un consommateur, un être "programmé", conditionné pour satisfaire les appétits sans cesse grandissants d'une minorité de privilégiés qui dirige l'ensemble de nos activités.

c) *Les nuisances spatiales* qui proviennent du simple fait que l'espace est limité sur la terre alors que la population et ses désirs s'accroissent sans cesse (ce qui fait d'ailleurs le bonheur des spéculateurs de tout acabit). La nature est un bien collectif. Pourquoi restons-nous alors si indifférents devant les progrès inouïs de la privatisation de nos plus belles terres agricoles et de nos plus beaux paysages? Comme elle est misérable cette liberté qui ne se conçoit que dans la possibilité de s'approprier des biens matériels! La nature est devenue une marchandise. C'est ce qui fait dire à Philippe St-Marc dans son livre "Socialisation de la Nature" (Ed. Stock): *"Jouir de la nature est en train de devenir le privilège des privilégiées"!*

d) *L'épuisement des ressources naturelles* qui découle d'un gaspillage frénétique des ressources de la terre pour satisfaire la voracité des riches. Non, les ressources naturelles ne sont pas inépuisables au Québec. Ne nous faisons pas d'illusion, les pénuries se manifesteront bientôt. Est-ce trop tard pour agir?

Environnement et justice sociale

Toutes ces nuisances sont intimement liées les unes aux autres... et une fois de plus (comme pour la crise du pétrole et celle de l'alimentation dans le tiers-monde) ce sont encore les pauvres qui en subissent les effets: pensons aux 12,000 Brésiliens qui meurent chaque jour de sous-alimentation, alors qu'ici nous ne savons quoi faire avec nos surplus de blé et qu'on nourrit nos animaux de boucherie avec la farine de poissons pêchés à proximité des côtes de l'Amérique du Sud. La crise de l'environnement vient donc apporter une dimension nouvelle à **une autre crise qui est celle de la justice sociale**. Iniquités entre les diverses nations, mais aussi iniquités dans notre propre pays, le Québec. Encore heureux (sarcastique n'est-ce pas?) que les pauvres ignorent qu'ils sont, une fois de plus, les victimes! L'ignoreront-ils toujours? Quelle sera leur réaction lorsqu'ils verront clair? Comment exprimeront-ils leur dégoût de vivre dans une société pour laquelle le bonheur est synonyme de richesse et de promotion sociale, une société dans laquelle les dominants ont toujours utilisé, manipulé les dominés à leur profit?

Inconsciemment ou consciemment, les classes dominantes se déculpabilisent en orientant le débat sur les seules nuisances industrielles (la pollution); les seules qui peuvent être combattues par des moyens technologiques sans qu'il soit nécessaire de procéder à une révision en profondeur de nos modes de vie.

Un reproche souvent exprimé veut que l'écologiste utilise des arguments qui font appel aux sentiments. Et puis! Est-ce donc si mal que de donner une signification émotive à nos propres interrogations, ainsi qu'à toute la panoplie de moyens et remèdes qu'il va falloir mettre en route le plus tôt possible? En fait, n'est-il pas grand temps de ré-introduire le sentiment dans les grandes décisions de l'État ou de l'entreprise, au cours du processus décisionnel? Ne font-ils pas du sentiment ces défenseurs de la société industrielle quand ils nous bourrent le crâne de besoins jamais satisfaits, lorsqu'ils nous sollicitent pour acheter une nouvelle automobile, un nouveau lave-vaisselle, une nouvelle centrale électro-nucléaire? La plupart du temps, ils font appel à l'argument émotif par excellence: le dollar. Le dollar qui rend libre celui qui le possède. La liberté s'achète aujourd'hui (n'achète-t-on pas aujourd'hui des paysages avec une conscience aussi tranquille que lorsqu'on achète une paire de pantalon). Qu'ont-ils donc à faire de ce genre de liberté, tous ceux qui, au Canada, gagnent moins de $6,000 par année (62% de la population active en 1972)? Les dernières décennies ont été marquées par des progrès inouis de la science et de la technique mais cela a été fait avec froideur et sans considérer la qualité de vie des citoyens. *'L'industrialisation n'élimine pas la pauvreté, elle la modernise"* nous dit Ivan Illich dans "La Convivialité" (Ed. du Seuil).

Non, l'écologiste ne veut pas revenir en arrière; il n'accepte pas non plus parmi ses rangs les Brian Davies, Brigitte Bardot et compagnie dans leur comportement hystérique assoiffé de sensationalisme face au soi-disant "massacre" des phoques dans le golfe du Saint-Laurent. Il veut participer au choix d'une autre route pour aller plus loin. Il veut surtout que l'écologie soit au service de l'homme et non au service d'une nature vierge et sauvage.

Quelques éléments de solution

Les quelques recommandations qui suivent sont peut-être des utopies, mais plusieurs d'entre elles s'imposeront vraisemblablement bientôt car l'évolution technico-scientifique déclenche des forces qui ne manifestent leurs effets sur la qualité de la vie qu'après plusieurs décennies.

1) L'opulence des riches (et des pays riches comme le nôtre) et le gigantisme des entreprises sont à l'origine du gaspillage de l'énergie et des ressources, des injustices sociales et de la vaste majorité des nuisances liées à la crise de l'environnement.

Il faut donc davantage viser une **orientation plus égalitaire d'une croissance réduite** si l'on veut donner un sens à la diminution souhaitable de cette croissance. Pour être acceptable, cette diminution de la quantité de vie devra cependant s'accompagner

a) d'une amélioration du **milieu de vie**,

b) et d'un changement de **mode de vie**, celui-ci devant devenir moins frénétique, moins futile et plus égalitaire.

En 1972, la Chine avait 35,000 petites centrales électriques locales; ceci illustre le fait que ce pays vise à s'**industrialiser sans s'urbaniser**. Les Chinois refusent les grands complexes industriels pour éviter que l'ouvrier perde de vue l'ensemble du processus de production auquel il peut ainsi participer plus harmonieusement. N'y aurait-il pas intérêt à analyser les possibilités d'adaptation de cette forme décentralisée de la production industrielle?

L'éparpillement des industries polluantes et énergivores permet en outre de **donner une chance à la nature de "digérer" les déchets**, et même de les recycler, tout en diminuant considérablement les risques de pannes et d'accidents catastrophiques.

2) La lutte contre le gaspillage de l'énergie et des ressources doit être globale et s'accompagner de modifications profondes du comportement des hommes. Ici, il s'agit très simplement d'essayer de **retrouver les racines de la morale paysanne: dignité, austérité, équilibre**.

Quelques exemples de mesures concrètes:

a) privilégier les investissements publics dans le domaine des transports en commun, surtout le transport ferroviaire 6 à 7 fois moins gourmand en énergie que le transport par route;

b) Electrifier le transport ferroviaire;

c) décourager, à l'aide de mesures fiscales, la fabrication d'objets éphémères et de produits à jeter, surtout lorsqu'ils ne sont pas biodégradables;

d) revaloriser les matériaux de construction primitifs: argile, terre, pierre, bois;

e) obliger les industries à utiliser l'eau en circuit fermé en les forçant par exemple à prendre leur eau en aval pour la rejeter en amont;

f) investir massivement dans les procédés de recyclage des déchets industriels et domestiques, surtout les déchets organiques dont l'agriculture a tant besoin;

g) verser une partie des augmentations salariales et des allocations sociales sous forme de coupons échangeables uniquement contre des produits de longue durée et biodégradables de première nécessité;

h) interdire l'alimentation du bétail à l'aide de protéines directement comestibles par l'homme;

i) rendre la fiscalité croissante pour les produits de luxe et les gadgets: automobiles, bateaux, avions de plaisance, résidences secondaires, maisons somptueuses, hôtels et restaurants de luxe, aliments de luxe non vitaux (par exemple, le cocacola, qui coûte à peu près le même prix que le lait ne devrait-il pas être taxé comme produit de luxe?), mobilier chromé, brosses à dents électriques, etc...;

j) établir les barèmes progressifs (au lieu de dégressifs) pour la consommation d'énergie sous toutes ses formes;

k) interdire l'utilisation des engrais chimiques pour d'autres fins que l'agriculture (fertilisation forestière, entretien des pelouses, etc...);

l) soutenir par des mesures fiscales appropriées les services collectifs tels que: buanderies, chauffage, ateliers de bricolage, bibliothèques, salles de télévision communautaires, etc...

Prochain article: L'Écologisme: une force montante dont les politiciens devront tenir compte

LIBRE OPINION

Les faiblesses du projet de loi C-24 sur l'immigration

par KARL LÉVESQUE, *s.j.*

Le silence qui a entouré jusqu'à récemment la mise en place du projet de loi C-24 est extrêmement significatif. C'est, somme toute, une loi "pour les immigrants" et qui ne concerne pas le Canadien ordinaire. En ce sens, le "zèle" de la Ligue des Droits de l'homme et des "Supérieurs Majeurs" (ces obsédés de la charité, ces "belles âmes" toujours en mal de culpabilité) à prendre la défense de ces citoyens de seconde zone a quelque chose d'irritant, d'anormalement subversif. Ils se le sont fait dire en tout cas! Alors que si un plus grand nombre de personnes se donnaient la peine d'aller voir dans les textes mêmes de la loi de quoi il en retourne, la question ne serait pas de savoir s'il y a du bon ou non dans ce projet de législation, ou si le Canada à venir jusqu'à aujourd'hui aura été plus généreux que d'autres pays vis-à-vis des immigrants. Des questions précises sont posées sur certains aspects du projet de loi C-24. Qu'on y réponde avec précision!

Le premier point sur lequel je voudrais attirer l'attention est l'affirmation du Rapport sur la politique de l'immigration préparé par la Ligue des Droits de l'homme en 1976: "Seule une politique de l'Immigration fondée sur le droit nous oriente vers la justice et le partage des biens tandis qu'une politique basée explicitement sur le privilège introduit la loi de l'arbitraire et entraîne la négation des droits humains fondamentaux" (pp. 26-27).

Les appréhensions de ce texte se vérifient étrangement dans le projet de loi actuellement en discussion. Tout d'abord, il prend le soin d'enlever certains "privilèges" acquis comme le statut de "domicilié" (art. 2 et 127) ou la réouverture d'audition (art. 84). Mais le plus grand scandale de cette loi est l'établissement de toute une série de mesures répressives, totalement impensables d'application en ce qui concerne le reste de la population (hormis le cas d'une crise, du style octobre '70).

Tous les résidents permanents vivront dans un état perpétuel de "privilège", c'est-à-dire sous "les ordres", voués à l'arbitraire de la répression. N'importe quel agent de la paix ou un simple agent d'immigration pourra arrêter sans mandat les travailleurs étrangers (art. 104) aux fins d'enquête ou de renvoi du Canada. La simple accusation par le gouvernement qu'un résident permanent serait "susceptible de travailler ou d'inciter au renversement" non pas du gouvernement canadien mais de n'importe quel autre pays à travers le monde, le rend passible d'expulsion. Cette présomption ne serait pas odieuse ni fatale si en même temps l'immigrant — qu'il ne réclame pas de droit, tout est "privilège" à son égard! — n'avait le fardeau d'établir la preuve de son innocence face aux "présumées" charges apportées contre lui (art. 8 (1), 8 (2)).

Et pour établir sa preuve il sera heureux si les motifs de son expulsion lui sont révélés, car une fois déposée contre lui par le solliciteur général "à la lumière des rapports secrets", une attestation de sécurité, c'en est fini! L'attestation de sécurité "fait foi de son contenu, l'authenticité des signatures et le caractère officiel des personnes l'ayant apparemment signée ne pouvait être contestés que par le Ministre ou par le solliciteur général", (art. 39 (1)), c'est-à-dire par les personnes mêmes qui les auront émises.

Parce qu'immigrant (résident permanent), je pourrai, sans motif précis, être fiché "par voie d'empreintes digitales, de photographie ou autrement" (art. 115, 1) (o)). Et pour aller faire un tour aux États-Unis ou ailleurs, je devrai me présenter devant un agent d'immigration, lui spécifier les motifs de mon déplacement, afin d'obtenir un visa de sortie du Canada (art. 115, 1) (n)).

Bref, l'immigration comme droit plutôt que comme privilège, je l'entends d'abord en ceci que comme immigrant dans ce pays, je devrais être considéré comme ayant aussi des droits. Et jamais cela n'a signifié que les 2/3 des hommes de la planète qui meurent de faim auraient un droit absolu à venir s'établir au Canada sans qu'aux frontières aucun contrôle ne soit exercé.

Générosité ou exploitation

Ceci m'amène à traiter de la prétendue générosité du Canada vis-à-vis de la main-d'oeuvre temporaire importée des pays du Tiers-Monde.

Le phénomène moderne des migrations qui, depuis l'après-guerre à peu près, draine vers les pays industrialisés (fussent-ils déjà fort peuplés comme les pays d'Europe: Allemagne, Suisse, Angleterre) une main-d'oeuvre immigrée "libre, correspond tout simplement à la logique de l'expansion économique. M. Sauvy commente ainsi ce "renversement du courant d'immigration", des pays du Tiers-Monde vers les pays européens: "Jusqu'ici... aucun processus d'expansion n'a pu être réalisé dans aucun pays à population stationnaire et sur des prix stables. Dans les conditions actuelles, le développement de la production appelle une augmentation continue de la population" (Population, 1962).

Ce n'est donc pas la charité mais la nécessité qui oblige les pays industrialisés à avoir recours à une main-d'oeuvre d'appoint. Cette nouvelle "traite" met à leur disposition une population active dont ils n'ont pas payé la préparation, et dont la reproduction(famille, éducation des enfants) n'est pas à leur charge. On évalue à $30,000, le coût d'entretien et de préparation d'un travailleur de 18 ans, non qualifié. À combien évaluer celui du médecin et de l'ingénieur? En multipliant ces chiffres par le nombre d'immigrants, on peut calculer le cadeau que les pays dits du Tiers-Monde font au Canada! De plus, le travailleur temporaire paie toutes les taxes durant son séjour... et il n'a pas droit aux services. Ce sera la solution idéale pour régler les cas d'accidents de travail: le travailleur impotent sera renvoyé dans son pays!

Les travailleurs étrangers, les "résidents permanents sous condition" (art. 14 à 17) serviront à constituer un double marché de l'emploi: le premier, stable, pour les travailleurs nationaux, le second, essentiellement instable, pour les étrangers. Le statut provisoire, voire conditionnel, de ces immigrants en fera une main-d'oeuvre docile, prête à tous les chantages du patronat. Ce sera l'armée de réserve, la masse-salariale-tampon, qui permettra au gouvernement de s'accommoder des aléas de la conjoncture économique. Tantôt leur présence sur le marché du travail créera une concurrence qui maintiendra les salaires le plus bas possible, tantôt, en période de récession, par le non-renouvellement des contrats, ils serviront de "volant de main-d'oeuvre". Tout ceci étant avoué très clairement par M. Pompidou en 1972 qui disait: "L'immigration permet d'avoir une certaine détente sur le marché du travail et de résister aux pressions sociales".

Le législateur motivait les restrictions du projet de loi C-24 par la conjoncture de chômage et de récession, un peu comme si les immigrants en étaient responsables. Mais, à y regarder de plus près, la systématisation de la main-d'oeuvre temporaire semble avoir des incidences bien plus nocives sur les intérêts des travailleurs, car les travailleurs étrangers seront les meilleurs "scabs" (briseurs de grève) qu'on puisse imaginer.

Les auteurs de cette législation se félicitent de leur réalisme. Mais ne faudrait-il pas nommer cynisme cette exploitation du pays pauvre par le riche, et hypocrisie le manteau de Noé dont on recouvre ce commerce de main-d'oeuvre en invoquant l'humanisme?

POUR L'EUROPE
Louez votre
Renault
Simca
Citroen
ACHAT - RACHAT
chez le spécialiste de la location
BILLETS AVION
toutes destinations
S.E.T.A
Tél.: 861-0200/3906
Permis 50291

Mission Vraie-Vie
N'exposez pas votre vie inutilement: bouclez votre ceinture de sécurité et conduisez prudemment.

Grâce aux tarifs de vols nolisés de CP Air, il vous en coûte beaucoup moins cher de voyager au Canada. Profitez-en!

Pour calculer les tarifs aller-retour de vols nolisés, on ajoute $31 aux tarifs simples ordinaires de vols en classe économique. Ces prix pour les vols intérieurs sont en vigueur en tout temps.

De Montréal à:	Tarif aller-retour ordinaire en classe économique:	Tarif aller-retour de vol nolisé. Seulement:
Winnipeg	$236	$149
Edmonton	$350	$206
Calgary	$350	$206
Vancouver	$412	$237

(Ces prix ne comprennent pas la taxe canadienne de transport jusqu'à concurrence de $8 par personne)

Voici d'autres précisions:

1. Ces tarifs vaudront pour les voyages à l'extérieur d'une province et entre la plupart des villes canadiennes distantes de plus de 700 milles l'une de l'autre. (Nous ne pouvons en faire autant pour les courts trajets en raison des coûts élevés.)
2. Ces tarifs ne s'appliquent qu'aux séjours d'une durée d'au moins 10 jours et d'au plus 30 jours.
3. Il vous faut compléter vos réservations 2 mois à l'avance. Pour tous ces vols, vous devriez peut-être vous prendre *plus* de 2 mois à l'avance pour accroître vos chances d'avoir une place.
4. Le montant intégral du billet doit être acquitté 2 mois à l'avance. Pour toutes réservations faites 68 jours ou plus avant le départ, vous devez régler ce montant dans les 7 jours qui suivent la date de réservations. Si vous n'utilisez pas tout votre billet ou n'en utilisez qu'une partie seulement, le transporteur exigera $20 à titre de compensation.
5. Les escales et les modifications d'itinéraire sont interdites.

Appelez votre agent de voyages ou CP Air dès maintenant.
Nos tarifs en valent le coup.

C'est l'Orange qui nous mène en haut
CP Air

Les Communications: une "source de désunion nationale"

EDMONTON (PC) – Le ministre des Communications de l'Ontario, M. James Snow, a constaté hier que "les communications, qui pouvaient servir d'outil important pour forger l'unité nationale, étaient malheureusement devenues une source de désunion nationale".

A l'ouverture de la conférence des ministres des Communications, M. Snow a souligné qu'il reviendrait probablement aux premiers ministres fédéral et provinciaux de régler le contentieux entre Ottawa et les provinces, puisque sont en jeu des questions nationales et constitutionnelles.

Mais il exprime l'espoir que les ministres des Communications ébaucheront des esquisses de solution dans le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'Ontario et la Saskatchewan ont été les deux seules provinces à exprimer leur point de vue à l'ouverture de la conférence.

Le Québec est absent, ayant déjà annoncé le mois dernier que sa présence pourrait donner du poids à la prétention fédérale d'avoir juridiction sur les communications au Canada.

Quant à la Colombie-Britannique, elle n'est pas représentée par son ministre, M. Jack Davis, qui dirige également les ministères de L'Énergie et des Transports, en plus de celui des Communications. M. Harold Page, qui fait partie de la délégation de la Colombie-Britannique, a expliqué que M. Davis avait dû rester à Victoria pour faire adopter son budget à l'Assemblée législative.

L'Ontario a déjà fait savoir aux autres ministres qu'elle avait l'intention d'exercer son autorité sur Bell Canada si le Québec obtenait le droit de le faire chez lui. Dans les deux provinces, Bell est actuellement sous la juridiction fédérale, assurée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Comme le Québec, l'Ontario la C.-B. et l'Alberta réclament la compétence sur la câblodistribution et la télévision à péage.

Parlant du projet de loi d'Ottawa sur les communications, M. Snow a déploré le fait qu'il ne précise pas la nature des pouvoirs que le gouvernement fédéral se dit prêt à déléguer aux provinces, dans certains cas.

Au nom de la Saskatchewan, M. Shillington a, quant à lui, mis l'accent sur les différences régionales dont Ottawa devrait tenir compte. Le ministre réclame, lui aussi, le contrôle sur la télévision à péage.

M. Shillington a déploré l'absence totale du Québec et l'absence du ministre des Communications de la Colombie-Britannique.

A l'ordre du jour de la conférence sont inscrits la câblodistribution et le projet de loi fédéral sur les télécommunications, déposé aux Communes la semaine dernière par Mme Jeanne Sauvé, ministre fédéral des Communications.

Certaines provinces, dont l'Alberta, attendent de celle-ci des éclaircissements au cours de la conférence avant de se prononcer sur ce projet.

A prime abord, M. Karrack approuve les clauses qui accordent aux provinces un droit de regard sur le CRTC, car les provinces se sont toujours vu opposer une fin de non-recevoir à toute intervention dans la politique de décision du gouvernement fédéral en matière de communications.

Le projet de loi autorise les provinces à participer plus activement à certaines audiences du CRTC et leur permettrait de nommer des membres à temps partiel au sein du CRTC, bien que le fédéral se soit réservé le droit d'opposer son véto ou d'ignorer les suggestions provinciales.

Le projet de loi confère aux provinces certains pouvoirs, qui appartiennent actuellement au CRTC, pour réglementer les télécommunications. Mais, Ottawa continuera d'avoir le dernier mot sur ces questions.

Rien de final n'est accordé aux provinces et tout transfert de pouvoirs pour la réglementation des télécommunications devra être négocié.

M. Snow, ministre des communications de l'Ontario, veut en tout premier lieu, discuter au cours du partage des compétences.

Même attitude de M. James Morgan, ministre des Communications de Terre-Neuve: il voudrait discuter du partage des pouvoirs, notamment en matière de câblovision.

Quant à la Nouvelle-Écosse, elle est plus intéressée à relever la qualité des communications dans les régions mal desservies, qu'à discuter de juridictions.

suites de la première page

JACQUES PARIZEAU

plus enchevêtrés et plus difficiles à déchiffrer pour le commun des mortels, où ces réductions dans l'accroissement des dépenses se feraient particulièrement sentir.

Notons seulement que pour ce qui a trait au secteur de l'Éducation, un communiqué officiel précise que les seules règles considérées dans l'augmentation des coûts ont été la hausse des masses salariales, les variations de clientèle scolaire et une indexation minimale des autres frais.

Il reste toutefois qu'en dépit de la réduction du rythme de croisière de leurs dépenses, ces deux ministères continuent de prendre la part du lion des dépenses gouvernementales, en accaparant à eux seuls plus de 65%.

M. Parizeau a affirmé hier, à cet égard, qu'il n'était pas question de remettre en cause les grandes politiques qui sont à la source des dépenses gigantesques de ces deux ministères et qu'il fallait donc plus ou moins en prendre son parti. Il a toutefois souligné qu'il désirait dans l'avenir effectuer un meilleur contrôle du bien-fondé de toutes ces dépenses et de leur évolution générale.

Par ailleurs, le plafonnement du rythme d'accroissement des dépenses s'applique à tous les ministères, sauf ceux des Affaires culturelles, des Affaires municipales, des Richesses naturelles et des Terres et Forêts qui connaissent tous une hausse substantielle de leurs crédits budgétaires par rapport aux moyennes annuelles observées dans le passé.

D'autre part, et si on excepte ceux des Affaires sociales et de l'Éducation, les deux ministères les plus lourdement touchés par cette compression des crédits sont ceux de la Justice et des Transports, qui connaissent respectivement des augmentations budgétaires de l'ordre de 0.2% et 0.3%. Dans le cas des Transports, cette réduction se fait particulièrement sentir dans les pertes subies dans le programme de construction d'autoroutes, où l'on sabre $56 millions par rapport au budget antérieur.

Il faut par ailleurs souligner que cette politique de compression budgétaire semble s'appliquer avec moins de rigidité dans le secteur de l'embauche des fonctionnaires où on annonce une augmentation générale de 1% des effectifs. Au dernier budget, on avait plutôt assisté à une diminution de 2.5% du personnel de la Fonction publique. Il est vrai cependant qu'on avait haussé à ce moment-là de près de 3% les effectifs à temps partiel alors que, cette fois, le gouvernement a décidé de les réduire de 3.5%.

Cette hausse générale des effectifs n'aura cependant pas permis au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, de doubler tel qu'il l'avait promis les effectifs de son ministère. On ne lui a en effet alloué qu'une cinquantaine de fonctionnaires alors qu'il lui en aurait fallu 300 pour réaliser sa promesse.

Par ailleurs, et c'est là la deuxième caractéristique importante de ce budget, le gouvernement n'aura réussi, en dépit de toutes ces réductions, qu'à dénicher un maigre $175 millions pour réaliser son programme de "priorités gouvernementales" et respecter notamment ses promesses de campagne électorale.

De cette somme, $60 millions seront consacrés à la lutte spéciale au chômage. On espère pouvoir créer environ 10,000 emplois temporaires, répartis cependant sur une base annuelle, ce qui donne à entendre que quelque 10,000 chômeurs pourraient bénéficier de ce programme.

Allié à des dépenses particulières dans les secteurs agricole et minier même qu'à une aide substantiellement accrue à l'entreprise et hausse des crédits affectés à l'habitation, ce plan de lutte contre le chômage constitue l'essentiel de ce qu'on a qualifié hier de "programme de relance économique".

Le reste du $175 millions consacré aux priorités gouvernementales est saupoudré un peu partout dans les ministères, avec une insistance particulière toutefois sur les programmes de santé promis au cours de la dernière campagne électorale (accélération du programme de gratuité des soins dentaires et d'accès à la gratuité des médicaments pour les personnes âgées).

Pour ce qui est enfin des quatre grandes missions gouvernementales, signalons en premier lieu que la mission économique reçoit $1.6 milliard de l'ensemble du $11.5 milliards qui seront dépensés. Ce budget représente une hausse globale de 10.2% par rapport aux dépenses réelles encourues l'an dernier.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce se voit attribuer plus de $110 millions alors qu'il n'a dépensé l'an dernier que $80 millions. Cette hausse est particulièrement dûe à une augmentation importante de l'aide à l'industrie secondaire qui passe de $38 millions dans le dernier budget à $48 millions cette fois-ci.

Quant au ministère de l'Agriculture — on se souviendra que la relance agricole était l'une des sept promesses formelles de la dernière campagne électorale —, il connaît une hausse de 12.9% de son budget par rapport à l'an dernier. Son budget s'établira maintenant à près de $240 millions. Cette augmentation est particulièrement attribuable à l'accélération du programme de drainage souterrain de même qu'à l'extension du programme de stabilisation des revenus agricoles. On consacre également quelque argent à la distribution gratuite de lait dans les écoles.

Toutefois, en dépit de cette hausse générale, la mission économique ne représentera à nouveau que 14% de l'ensemble des dépenses budgétaires. L'an dernier, elle en représentait 14.2%.

Il n'en va pas de même pour la mission sociale qui elle représentera, avec un budget de près de $4 milliards, 33.6% de l'ensemble des dépenses. La croissance des crédits de cette mission est de 7.3% par rapport à l'an dernier. Toutefois, son poids dans l'ensemble des dépenses régresse légèrement puisqu'il était de 34% l'an dernier.

Outre la réduction générale de l'accroissement de ses dépenses, cette mission ne connaît aucun bouleversement particulier sinon un accroissement de 25% des sommes consacrées à l'habitation par rapport à l'an dernier. Le budget sous ce chapitre sera maintenant de près de $85 millions, dont $15 millions d'argent frais pour stimuler la restauration et la construction de logements par le truchement coopératif.

Signalons également une modification au mode de financement de la Régie d'assurance-maladie qui entraînera des déboursés additionnels de $40 millions. Cette modification, a expliqué M. Parizeau, est attribuable au retrait du gouvernement fédéral du paiement des frais de certains programmes à frais partagés. Toutefois comme ce retrait s'est accompagné de points d'impôt, cette modification ne devrait pas entraîner une hausse des prestations.

Quant à la mission éducative et culturelle, ses crédits passent de $3.4 milliards à $3.7 milliards, soit une croissance de 10.1%. Le poids de cette mission dans l'ensemble des dépenses sera de 32.6% par rapport à 32.1% l'an dernier. Bien qu'il doive subir une coupure importante dans l'augmentation de ses dépenses, le ministère de l'Éducation se voit tout de même allouer un crédit nouveau de $6.6 millions pour mettre en branle la réalisation de certaines priorités, particulièrement l'enseignement de l'histoire et de la géographie, le développement de l'enseignement religieux, et l'amélioration de celui du Français, langue maternelle.

Le ministère des Affaires culturelles sera mieux pourvu puisqu'il connaîtra une hausse de près de 30% de ses crédits. Le ministère disposera maintenant de près de $60 millions alors qu'il n'en aura dépensé que $42 millions l'an dernier. Cette hausse se fera particulièrement sentir dans le secteur du patrimoine et du développement des arts. Les crédits de la Régie de la langue française seront également accrus de près de $2 millions, passant de $5.8 millions à $7.4 millions. Fait intéressant, on dotera Radio-Québec de crédits additionnels pour "couvrir" certains événements d'envergure nationale tels la semaine du patrimoine et les Fêtes de la St-Jean.

Enfin, il y a peu à dire de la mission gouvernementale et administrative qui, avec son budget de $2.2 milliards, ne représente que 19.8% de l'ensemble des dépenses de l'État en comparaison de 19.7% l'an dernier. La hausse des crédits de cette mission a été de l'ordre de 9.4% par rapport à l'an dernier.

Signalons à cet égard que le ministère des Affaires municipales connaîtra une hausse de 16.5% de ses dépenses par rapport à celles de l'an dernier portant son budget à près de $250 millions par rapport à $214 millions l'an dernier.

Ce ministère voit diminuer de $6.5 millions son programme d'aide financière et administrative aux municipalités mais cette réduction est compensée par une hausse de $21.6 millions au programme d'aide à la réalisation d'aqueducs et d'égouts.

MONTRÉAL

probable du ministère fédéral dans la région. On s'attend à ce que le MEER, dans le cadre d'une nouvelle entente auxiliaire Canada-Québec, participe, dans un premier temps au financement du Centre international des congrès, dont le ministre québécois du Tourisme doit annoncer la construction le 4 avril prochain, mais de plus intervienne en faveur de tout le secteur touristique de la région métropolitaine.

On sait que l'industrie hôtelière de Montréal est actuellement dans une situation catastrophique, d'une part à cause d'une nouvelle réglementation américaine sur la déductibilité des frais de représentation des hommes d'affaires américains à l'étranger, d'autre part à cause de prix trop élevés par rapport aux grandes métropoles nord-américaines.

La désignation de Montréal comme "région désignée" interviendra beaucoup plus vite que la signature d'une nouvelle entente Canada-Québec sur le Centre des congrès ou le développement de l'industrie touristique. La "désignation" d'une région est un geste unilatéral d'Ottawa qui lui permet de subventionner de nouveaux investissements, générateurs d'emplois.

Depuis 1969, le MEER a effectivement participé à la création au Québec de 72,438 emplois, en subventionnant 1,999 projets dont 80% venaient de petites et moyennes entreprises. Les subventions, de $236.3 millions, représentent un coût net, pour le MEER, de $3,260 par emploi subventionné.

Le fait que la région de Montréal, depuis l'existence de cette loi, n'ait été désignée que pendant deux ans et demi (du 27 décembre 1970 au 30 juin 1973) explique en partie que les dépenses annuelles per capita, du MEER au Québec, ne soient que de $17.27, comparativement à près de $23 en Saskatchewan par exemple.

En excluant le corridor Hull-Ottawa, le MEER retranche en effet de son programme LSDR une région qui comporte plus des deux tiers de la population du Québec, ce qui explique qu'au chapitre des dépenses par habitant, le Québec vienne au septième rang des dix provinces canadiennes.

Le ministre ne manquera pas d'arguments pour convaincre ses collègues du cabinet fédéral de rétablir, comme dans les années 1971 et 1972, le statut de Montréal. Le ministre confiait d'ailleurs, après sa conférence, que les rapports qu'il reçoit sur la situation économique de la région métropolitaine indiquent que c'est "pire qu'en 1971".

Rappelant que 70% des emplois du secteur manufacturier de la province se trouvent dans la région de Montréal, M. Lessard déplorait cependant que 65% d'entre eux se trouvent dans le secteur des biens non-durables alors qu'en Ontario ce sont les deux tiers de l'industrie manufacturière qui sont concentrés dans le secteur des biens durables et semi-durables.

C'est probablement à cette situation que le ministre faisait référence en parlant de "la façon dont le MEER pourrait aider à développer l'industrie de l'aluminium au Québec". Le Québec, en effet, le plus important producteur canadien de l'aluminium, pourrait obtenir davantage au titre de la transformation de ce métal dont la plus grosse partie est actuellement exportée en lingots. M. Lessard a d'ailleurs déjà parlé de relancer un projet, caressé il y a deux ans par Ford Motor Company, de fabriquer au Québec des moteurs en aluminium.

La relance du programme LSDR à Montréal, et la participation au financement du Centre des Congrès de la métropole, ne veut pas dire pour autant que le MEER négligera les régions. M. Lessard a ainsi quasiment promis qu'il participera au lancement des mines de sel aux Îles-de-la-Madeleine.

Offrant à plusieurs reprises sa "collaboration au nouveau gouvernement", le ministre n'en faisait pas moins allusion aux "comptes nationaux" récemment publiés par M. Rodrigue Tremblay. Il priait l'ancien directeur du département des sciences économiques de l'Université de Montréal de se pencher, aussi, sur les statistiques de son propre ministère.

De fait, de toutes les dépenses du MEER engagées au Canada depuis sa création, le Québec en a reçu 28%. Mais si on regarde le seul programme de subvention au développement régional, Québec a reçu 42.8% de toutes les subventions versées à des entreprises à travers le Canada et a ainsi bénéficié de 58% de tous les emplois créés.

L'OPPOSITION

$601 millions alors que le taux de chômage atteint des sommets. Les dépenses capitales sont créatrices d'emplois, et à son avis, elles auraient dû être maintenues au même niveau que l'an dernier. Il explique que si l'on ne réussit pas à faire travailler les Québécois, il en résultera une augmentation des dépenses courantes au chapitre de l'aide sociale notamment. Mais ce n'est probablement pas parce que le gouvernement ne veut pas maintenir le niveau des emprunts, mais plutôt parce qu'il ne le peut pas en raison de sa position sur le marché des emprunts à long terme, pense-t-il.

Enfin, le député de Jean-Talon se dit inquiet à propos des intentions du gouvernement à l'égard de la Régie d'assurance-maladie du Québec. A son avis, les crédits de $60 millions prévus à ce chapitre laissent présager un nouveau mode de financement et une augmentation des charges fiscales.

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, devait de son côté reprendre un peu les mêmes propos que M. Garneau. "Je trouve paradoxal que des gens qui veulent briser un statu quo aient comme premier mouvement de maintenir le statu quo" avec ce budget, de dire M. Biron qui a cependant immédiatement pris ses distances à l'endroit de l'ancien ministre des Finances en soutenant que le PQ maintenait par ce budget des dépenses les politiques libérales.

Moins familier que M. Garneau avec de tels budgets, le chef de l'Union nationale s'en est tenu dans ses critiques à un thème qu'il chérit plus particulièrement, soit celui des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois.

Ainsi, s'il est d'accord avec l'idée d'un plafonnement des dépenses publiques, il insiste sur la nécessité de créer des emplois. Avec les indications contenues à ce budget, il croit qu'il faudra maintenant se tourner vers le gouvernement fédéral. Il espère que le budget que présentera demain le ministre fédéral des Finances puisse être plus en mesure de combler ses attentes.

A propos des $80 millions qu'entend consacrer le gouvernement québécois à la création de nouveaux emplois, il ne veut pas s'aventurer en des commentaires trop précis avant de connaître les formules précises qui seront employées. Déjà il se montre toutefois un peu sceptique, rappelant que sa proposition de créer une Société de mise en marché pour les petites et moyennes entreprises n'a pas recueilli une attention désirable de la part du ministre de l'Industrie et du Commerce.

S'il avait été dans la peau du gouvernement, M. Biron ne sait trop comment il s'y serait pris. Chose certaine cependant, il aurait tenté d'accroître la marge de manoeuvre financière du gouvernement, qu'il reconnaît volontiers très limitée, en rassurant les investisseurs. A son avis, il est nécessaire de créer un climat politique et économique sain le plus rapidement possible. La façon d'y arriver à son sens consisterait tout simplement pour le gouvernement d'ouvrir dès maintenant des négociations avec le gouvernement central et les autres provinces à propos du dossier constitutionnel. Même si le référendum devait n'avoir lieu que dans trois ans, cela serait de nature à sécuriser les investisseurs, pense-t-il.

L'ONTARIO

d'une école secondaire française dans le comté d'Essex, au sud-ouest de l'Ontario.

Des moyens plus importants seront consacrés à un enseignement intensif de la langue anglaise aux enfants des nouveaux immigrants. De même, les différents groupes ethniques de l'Ontario recevront de l'aide pour préserver leur langue maternelle et leur culture d'origine.

Le discours souligne que la conviction et l'optimisme que les Ontariens éprouvent au sujet de la confédération proviennent d'une foi profonde dans le Canada et dans le rôle de l'Ontario au sein du Canada.

"Toutefois, il ne suffit pas que les Canadiens répondent au défi de la Confédération par la seule foi et l'espoir."

C'est pourquoi, le gouvernement ontarien organise pour le mois de juin un congrès sur l'avenir du Canada. Mais, il compte aussi prendre des mesures pou. intensifier les échanges d'étudiants et d'enseignants entre l'Ontario et les autres provinces.

"Nous croyons, ajoute le discours, que ces contacts individuels jouent un rôle considérable dans la promotion de la compréhension mutuelle."

Le gouvernement entend également solliciter la coopération des milieux d'affaires et des syndicats pour organiser des échanges similaires dans d'autres secteurs de la vie canadienne.

Le gouvernement affirme, dans le discours du trône, que le secteur générateur d'emplois dans la province devrait être développé. Des efforts concertés et intensifs devront être déployés pour résorber le chômage.

Des fonds spéciaux seront alloués pour stimuler la création d'emplois pour les jeunes et des efforts accrus seront déployés dans le nord de l'Ontario, notamment dans la promotion du tourisme et le reboisement des terres de la couronne. Dans l'est de l'Ontario, le gouvernement orientera ses efforts vers des régions sélectionnées afin de stimuler le développement économique.

Des mesures seront prises pour aider les petites entreprises, notamment par une réduction du taux des prêts et par la création d'un comité consultatif au sein duquel les petites entreprises pourront défendre leurs intérêts.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait par la suite, M. William Davis a dit qu'il avait entendu de nombreux discours du trône, mais que "celui-ci est le plus important".

la météo

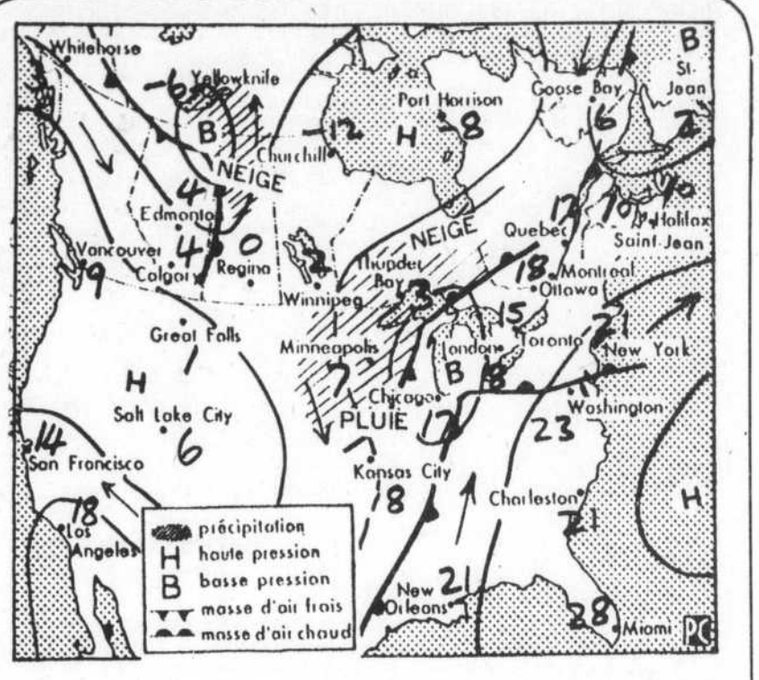

Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour mercredi avec un aperçu pour jeudi.

●

Outaouais et Montréal: ensoleillé et très doux. Orages ou averses en soirée. Maximum, près de 18. Aperçu pour jeudi: averses et vents modérés. Moins chaud.

●

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, Haute Mauricie et Chibougamau: nuageux avec bruine intermittente. Maximum, près de 8. Aperçu pour jeudi: vents modérés et averses de pluie se changeant en averses de neige en fin de journée sur l'Abitibi.

●

Laurentides, Québec et Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux et avec quelques averses en soirée. Maximum, près de 12. Aperçu pour jeudi: vents modérés et averses de pluie. Moins chaud.

●

Cantons de l'est: ensoleillé avec orages ou averses en fin de journée. Maximum près de 18. Aperçu pour jeudi: vents modérés et averses. Moins chaud.

●

Lac Saint-Jean: nuageux. Maximum, près de 9. Aperçu pour jeudi: vents modérés et averses.

●

Rimouski, Baie-Comeau, Gaspésie et Sept-Îles: nuageux. Maximum, près de 8. Aperçu pour jeudi: pluie et vents modérés.

Saccharine: une décision prématurée ?

TORONTO (PC) — Plusieurs délégués au congrès de la Société de toxicologie ont qualifié de "prématurée" l'interdiction de la saccharine au Canada et aux États-Unis, à partir du 1er juillet.

Le président de la société, le Dr Robert Scala, n'a pas hésité à annoncer qu'il n'avait pas l'intention de faire disparaître ce succédané du sucre de sa maison.

Selon lui, on a négligé de faire la différence entre une possibilité et un risque de cancer au cours des recherches en laboratoire.

Un autre toxicologue, le Dr Milton Fisler, du Cleveland State University, a souligné, quant à lui qu'on avait administré une si forte dose de saccharine aux rats expérimentaux qu'elle équivalait à 800 boîtes par jour pour un humain.

"De telles doses sont ridicules, a-t-il commenté.

En plus de la possibilité de cancer, a-t-il ajouté, il faut tenir compte également des avantages. C'est ainsi que la saccharine joue un rôle important dans la diète des diabétiques, des gens portés à l'obésité et des personnes qui ont des difficultés avec leur coeur.

Pour le Dr Harry Hays, de Washington, les États-Unis n'ont promulgué l'interdiction qu'à cause d'une loi de 1957 qui dénonce toute addition aux aliments produisant des tumeurs chez les animaux.

Mais, a-t-il expliqué, on peut produire des tumeurs en donnant des doses anormales de n'importe quoi.

Les expériences faites en Grande-Bretagne chez des diabétiques avec la saccharine n'ont produit aucun cancer, a signalé pour sa part le Dr Julius Coon, de Philadelphie.

Au cours du congrès, les chercheurs canadiens doivent exposer leur point de vue, mais d'autres expériences faites sur des singes tenteront de prouver qu'il a été prématuré de bannir la saccharine.

30 mars

par la PC et l'AP

La Russie vendait l'Alaska aux États-Unis il y a 110 ans aujourd'hui, le 30 mars 1867. Le tsar avait tenté d'intéresser la Grande-Bretagne, mais celle-ci estimait avoir suffisamment de terres glacées dans l'Arctique canadien. Après des efforts persévérants, parfois à l'encontre de l'opinion publique américaine, le secrétaire d'État William Seward conclut la transaction pour $7.2 millions, soit à peu près $0.02 l'acre. L'Alaska deviendra le 49ème État américain le 3 janvier 1959.

1975 — Da Nang et toutes les autres positions sud-vietnamiennes sur la côte tombent aux mains des forces communistes qui progressent rapidement en direction du sud.

1968 — Le général Ludvik Svoboda prête serment en qualité de président de la République tchécoslovaque.

1967 — L'OTAN ferme officiellement son grand quartier général en France.

1966 — La brasserie Dow annonce la destruction de la bière fabriquée à son usine de Québec, 18 personnes étant mortes et une quarantaine d'autres ayant été indisposées, présumément après en avoir consommé de grandes quantités.

1942 — Le Canada se voit accorder un siège au sein du Conseil de guerre du théâtre du Pacifique.

1917 — Le gouvernement provisoire russe garantit l'indépendance de la Pologne.

1912 — Le sultan de Maroc signe le traité qui fait de son pays un protectorat de la France.

1867 — Les dernièrs forces françaises quittent le Mexique.

1842 — Un praticien américain, le Dr Crawford Long, utilise pour la première fois l'éther comme anesthésique.

Ils sont nés un 30 mars: Francisco Goya, peintre espagnol (1746-1828); Paul Verlaine, poète français (1844-1896); Frankie Laine, chanteur américain (1913).

au fil des mots

Lorsque l'enfant paraît...

par Louis-Paul Béguin

L'enfant commence à parler. Son vocabulaire va s'étendre, sa compréhension va s'affiner. Il est toujours question de la langue parlée, de la parole. On parle pour avoir quelque chose: donne-moi un bonbon, j'ai faim, je suis tanné, je veux jouer. On s'intègre tout jeune à la collectivité en parlant la langue de celle-ci. Il n'est pas encore question d'écrire, action artificielle; cela vient après, bien que l'enfant aime "barbouiller". L'essentiel de la langue réside dans le fait qu'elle permet deux choses: mettre de l'ordre dans la pensée et se rapprocher des gens de son milieu. C'est pour cela qu'on dit que la langue est un outil social. C'est une chose un outil, un moyen permettant aux gens qui font partie d'un groupe, ou à un ensemble de gens "en contact" de vivre en commun. Leurs désirs, leurs projets peuvent se réaliser, grâce à un moyen commun leur permettant de s'entendre et de pouvoir réunir leurs efforts dans le même sens. Ce moyen, c'est la langue maternelle. "Moi, dit l'enfant, j'ai un père qu'est menuisier. — Moi, répond le petit camarade, mon papa est boulanger. — Qu'est-ce qu'un boulanger? — Eh bien, niaiseux, c'est quelqu'un qui boulange." Cette réponse nous fait rire, car le mot boulanger, comme verbe, n'existe pas. Du moins de nos jours; mais cela montre que l'enfant invente constamment des façons de parler, des mots qui ne sont pas ridicules, mais souvent dans le sens de la langue; il a saisi des bribes de phrase, il veut les imiter. Il se constitue en lui des vocabulaires, des manières *de parler*. Les mots d'enfants sont amusants, mais aussi très instructifs pour un linguiste qui étudie ce qu'est le français. Le petit francophone québécois invente des mots, sa maman le corrige, il entend autour de lui des expressions, des phrases, il les répète. Voilà donc pourquoi il est nécessaire de parler le plus correctement possible près des enfants. Si l'enfant emploie une mauvaise tournure en classe, on serait bien en tort de la lui reprocher, car c'est qu'il l'a déjà entendue. Bien des parents de nos jours sont conscients de cette responsabilité.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès, doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LATRAVERSE, Dr Valmore. — À l'hôpital Notre-Dame, le 28 mars 1977, à l'âge de 70 ans est décédé le Dr Valmore Latraverse. Il laisse dans le deuil son épouse Yvonne Eudes, sa fille Marie, ses fils Luc, Simon et Jude, ses belles-filles Lise Bohemier et Céline Gauthier et ses petits-enfants Boris et Daphné, sa soeur Léonie, ses frères Rosario, Napoléon et Jean-Louis ainsi que leurs épouses, sa belle-soeur Madeleine Latraverse, ses beaux-frères Raymond, Bernard, Maurice et Francis Eudes, leurs épouses, de nombreux neveux et nièces et Florence Drouin, amie intime de la famille. La dépouille mortelle est exposée à la Salle des Gouverneurs de l'Hôpital Notre-Dame, rue Sherbrooke est. Le service funèbre sera célébré en l'église St-Germain d'Outremont à 11 heures le vendredi 1er avril. Inhumation au cimetière de l'est. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Une étude comptable ne peut décider de l'avenir du fédéralisme, dit Clark

par Lise Bissonnette

OTTAWA – Pas plus que ses adversaires libéraux, le leader conservateur aux Communes, M. Joseph Clark, n'est en mesure de répliquer longuement aux "comptes nationaux" publiés par le Québec la semaine dernière. Mais il pressent déjà que "le fédéralisme ne se résume pas à un exercice comptable."

Reprenant les analyses des commentateurs, il déplore que le document du Québec ne soit "pas complet" et "ne comprenne pas tous les bénéfices" que retire cette province des services fédéraux.

Il reconnaît qu'il y aura une guerre statistique entre Ottawa et Québec, et qu'elle est inévitable mais espère qu'elle n'occupera pas toute la scène dans les prochains mois," ce qui nous empêcherait "de mettre ensemble nos ressources, pour construire."

Ces commentaires très généraux de M. Clark, au cours d'une brève conférence de presse hier à Ottawa, ont été les seuls sons de cloche de la journée sur la question-vedette des comptes nationaux du Québec. Pas un seul parlementaire ne s'y est intéressé aux Communes, toutes figées dans l'attente de la présentation du budget, demain.

M. Clark avait convoqué la presse pour annoncer la tenue à Toronto, le 11 mai prochain, d'un colloque non-partisan sur l'économie canadienne, dont sa formation politique assume cependant l'organisation.

Intitulé "Fenêtre sur demain", le colloque s'intéressera à la croissance, à la gestion économique en dehors d'une période de contrôles, à la productivité, aux problèmes économiques régionaux, à l'impact de l'inflation dans le secteur public, aux ressources naturelles et à l'industrie.

Six panels de trois invités couvriront tous ces sujets, et on y retrouvera des noms de l'élite économique canadienne, notamment M. Robert de Cotret, président du Conference Board, M. Simon Reisman, ancien sous-ministre des Finances, M. André Raynauld, ex-président du Conseil économique du Canada, maintenant député d'Outremont à l'Assemblée nationale du Québec, M. Robert Stanfield, ex-leader conservateur, M. Meldrim Thompson, gouverneur du New Hampshire (USA), M. Charles Perreault, ex-président du Conseil du patronat du Québec, M. Jean de Grandpré, président-directeur général de Bell Canada, Mme Judith Maxwell, de l'Institut C.D. Howe, M. William Simon, ancien secrétaire américain du Trésor, et William Rees-Mogg, éditeur du Times de Londres.

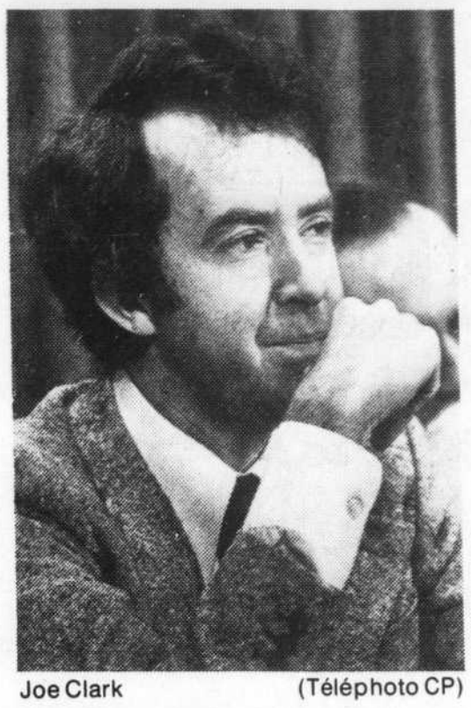

Joe Clark (Téléphoto CP)

Tout ce monde et d'autres encore s'exprimeront au cours d'une seule journée, que M. Clark clôturera lui-même par un discours.

Le leader conservateur a indiqué que ce colloque n'a pas été conçu pour influer directement sur la formulation des politiques de son parti, mais qu'il allait certes être suivi avec intérêt par le caucus et la commission politique.

M. Clark prononcera aujourd'hui à Toronto un important discours pré-budgétaire mais il a déjà révélé brièvement à Ottawa hier ses espérances quant aux mesures qu'annoncera le ministre des Finances, M. Donald MacDonald, jeudi.

Le budget, dit-il, devra indiquer de quelque façon que les mesures anti-inflationnistes doivent prendre fin "dans quelque temps", et il devrait s'intéresser aux tendances à long terme de l'économie canadienne en s'inspirant sur ce point des pratiques prospectives américaines.

Entre autres mesures précises, il verrait bien des réductions d'impôt pour les contribuables à faible revenu, de même qu'une réduction sélective des taxes fédérales de vente. Il souhaite une aide accrue aux activités de recherche et développement, et à la petite entreprise.

Favorable à une restriction serrée des dépenses publiques il n'appuierait pas l'institution de nouveaux programmes gouvernementaux qui créeraient directement des emplois, même si le taux de chômage atteint des sommets.

Si le budget annonce la fin des contrôles anti-inflationnistes, à plus ou moins long terme, il est probable, a-t-il indiqué, que le Parti conservateur ne réclamera pas de nouveau débat sur la loi anti-inflation de 1975. Plus de 50 députés de l'opposition ont signé une pétition qui, si elle était déposée, obligerait la tenue de ce nouveau débat.

Candidat du NPD, Edmonston promet de mettre fin à l'époque des députés-citrons

par François Barbeau

Désarmant par son assurance, le candidat du Nouveau Parti démocratique dans Verdun, M. Philippe Edmonston, faisait ses premières armes hier dans l'art de discourir devant des électeurs.

Il avait tenu à respecter le processus démocratique de l'assemblée de nomination, mais évidemment personne n'avait osé faire la lutte à ce défenseur des droits des consommateurs et l'assemblée d'hier était en fait un brouillon des discours que le président-fondateur de l'APA devra prononcer et répéter au cours des mois à venir.

M. Edmonston peut difficilement se départir de son vocabulaire de protecteur de l'automobiliste. C'est ce qui lui fait promettre que se termine avec lui l'époque des députés-citrons. Il ne peut s'empêcher de dire que sa machine politique, si elle est comparable en grosseur à un Volkswagen, n'est pas une machine rouillée...

L'annonce de ma candidature, raconte Philippe Edmonston, n'a pas plu aux libéraux, ni aux conservateurs. Ce qu'il ne raconte pas, c'est qu'elle a étonné d'abord les néo-démocrates du Québec, et réjoui ceux d'Ottawa, qui voient en lui la possibilité d'une première victoire autre que morale au Québec.

Près de 70 personnes étaient présentes à cette première assemblée du NPD-Verdun. Philippe Edmonston s'était occupé depuis deux semaines déjà à jeter les premiers jalons de sa popularité politique, en distribuant les dépliants dans les rues et aux portes. Ce travail préliminaire avait porté fruit: 70 personnes s'étaient déplacées pour l'entendre.

Une main dans la poche de son pantalon, très décontracté, passant du français à l'anglais et vice versa sans perdre le fil de ses idées et sans même reprendre son souffle, Philippe Edmonston a montré qu'il connaissait au moins les grands problèmes des gens de Verdun. Les gens ont été oubliés, on ne les écoute plus, a-t-il constaté.

Puis, fort de l'expérience qu'il a vécue ces huit dernières années, il a souligné qu'il était possible de remédier à une telle situation. J'ai connu les résultats que peuvent donner l'unité dans une lutte pour des droits justement revendiqués, et je sais qu'ensemble nous pourrons réussir.

Doué d'un sens politique inné, apparemment, Philippe Edmonston s'est déjà entouré d'un comité exécutif très intéressé à faire une lutte serrée, d'autant plus que deux des membres de cet exécutif sont commissaires d'école et qu'en faisant campagne pour le candidat NPD, ils feront en même temps campagne pour eux en vue des élections scolaires du mois de juin.

Depuis
le 6 Déc. 1976
LES GRENOUILLES
ONT DES AILES.
FM 96.9
ckoi

National Geographic Magazine évoque la Guerre de sécession

OTTAWA (PC) — Sous le titre "Un Canada — ou deux?", la revue américaine National Geographic Magazine publie, dans son numéro d'avril, un article sur le Québec.

"Avec la victoire du Parti québécois, à la fin de 1976, les Canadiens français peuvent être, plus que jamais, sur le point de former leur propre nation", peut-on lire au début de l'article, d'une trentaine de pages abondamment illustrées.

L'auteur du texte, M. Peter T. White, a effectué plusieurs séjours au Québec au cours des deux dernières années, et a assisté au déroulement de l'élection du 15 novembre dernier à Montréal.

L'article est par ailleurs précédé d'un commentaire du vice-président de la National Geographic Society, M. Gilbert M. Grosvenor, qui, devant la menace que constitue l'élection du PQ pour la Confédération canadienne, évoque la guerre de sécession aux États-Unis.

"Nous prions que ne vienne jamais le jour, où un premier ministre canadien doive, décider, à l'instar d'Abraham Lincoln, s'il lui faut préserver le pays par la force des armes", écrit M. Grosvernor.

La revue, dont le siège social est à Washington, compte quelque 9 millions d'abonnés.

Dans son article, l'auteur décrit les différentes régions du Québec, évoque certaines coutumes qui lui ont paru particulières et tente de donner un aperçu de la situation politique qui a abouti à l'élection d'un gouvernement indépendantiste.

Citant plusieurs québécois avec lesquels il s'est entretenu, l'auteur souligne qu'on retrouve au Québec l'expression d'un "pessimisme traditionnel", traduisant un certain sentiment d'infériorité.

Il est par ailleurs dit que le Québécois se retrouve dans les performances sportives d'un Guy Lafleur, ou dans les chansons de Gilles Vigneault, qui ont façonné le sens de l'appartenance au pays.

On rappelle en outre la profonde transformation de la société québécoise survenue suite à la "Révolution tranquille" des années 60.

"Le taux de divorce a grimpé, celui des naissances baissé. L'Église a perdu plusieurs de ses membres pratiquant, ainsi qu'une grande partie de son pouvoir. Certaines paroisses dépendent des revenus de leur bingo hebdomadaire".

L'auteur indique d'autre part que sur la Basse Côte-Nord, quelque 68 pour cent de la population reçoit des prestations d'assurance-chômage et que plusieurs d'entre eux possèdent une télévision-couleur et une moto-neige.

Sous la gouverne de René Lévesque, à l'époque où il était ministre des Ressources naturelles dans le gouvernement Lesage, écrit par ailleurs M. White, le Québec a commencé à envoyer des administrateurs dans sa propre colonie: le Nouveau-Québec.

PROGRAMMES DES SCIENCES DE LA RELIGION

L'UQAM est la seule institution universitaire québécoise à offrir un ensemble intégré d'études de premier et de second cycle dans la perspective d'une science de la religion interdisciplinaire et transconfessionnelle.

À ce titre, elle offre des cours dans les domaines suivants:
- phénomènes parareligieux: ésotérisme, parapsychologie, croissance personnelle;
- la religion au Québec: Amérindiens, catholicisme, groupes nouveaux;
- les religions du monde: hindouisme, boudhisme, islam, judaïsme, etc.;
- christianisme: nouveau testament et histoire de la culture chrétienne;
- morale et religion;
- l'intervention religieuse: enseignement, animation, information.

La formation religiologique prépare aux tâches de l'enseignement de l'animation et de l'information.

Programmes
Baccalauréat spécialisé en sciences religieuses
Baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire (sc. religieuses)
Maîtrise (sciences religieuses)

Date limite: pour soumettre une demande d'admission (session d'automne 1977):

1er cycle: temps complet: **1er avril 1977**
temps partiel: **1er juillet 1977**

2e cycle: temps complet: temps partiel: **1er juin 1977**

Renseignements: pour plus de renseignements, s'adresser à 282-7054 pour les baccalauréats ou à 282-7051 pour la maîtrise.

Demande d'admission
Pour recevoir un formulaire de demande d'admission, téléphoner à 282-7161
ou s'adresser au:
Bureau du registraire, Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1187, rue de Bleury, local 2930
Case postale 8888, Succursale A
Montréal, P.Q. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Librairie
Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne

Pour la 7e année consécutive,
La Librairie vous offre sa

GRANDE VENTE ANNUELLE

30% sur tout sauf:

20%
— Dictionnaires
— Formats de poche
— Canadiana
— Nouveautés
— Livres anciens

Nombreux spéciaux à 50%

1635, rue Saint-Denis 845-0911
Métro Berri - Sortie Saint-Denis-Maisonneuve

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE SESSION D'AUTOMNE 1977

Conditions générales d'admission

Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers.

Par ailleurs, les candidats âgés de plus de 22 ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection.

Les formulaires d'admission comportent, en détail, les conditions d'admission à chaque programme.

* Les programmes marqués d'un astérisque sont contingentés et n'acceptent qu'un nombre limité de candidats.

PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT (90 crédits)

FAMILLE DES ARTS
Programmes:
- Art dramatique*
- Arts plastiques*
- Design 2D*
- Design 3D
- Enseignement musique
- Histoire de l'art

FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES
Programmes:
- Enseignement éducation physique*
- Enseignement élémentaire
  - Profil A: préscolaire et élémentaire
  - Profil B: élémentaire
- Enseignement préscolaire et élémentaire (module sur le chantier)
- Enseignement enfance inadaptée
  - Profil A: enseignement
  - Profil B: éducation de groupe
- Information scolaire et professionnelle*
- Enseignement professionnel

FAMILLE DE LETTRES
Programmes:
- Animation culturelle*
- Éducation culturelle
- Communication*
- Recherche culturelle
- Études littéraires
- Linguistique

FAMILLE DES SCIENCES
Programmes:
- Biologie*
- Enseignement secondaire biologie*
- Chimie
- Enseignement secondaire chimie
- Informatique de gestion
- Mathématiques
- Enseignement secondaire mathématiques
- Physique
- Enseignement secondaire physique
- Géologie
- Géographie physique
- Enseignement professionnel (techniques de la mécanique)
- Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Programmes:
- Administration
- Enseignement secondaire administration
- Économique
- Études urbaines*

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES
Programmes:
- Géographie
- Enseignement secondaire géographie
- Histoire
- Enseignement secondaire histoire
- Philosophie
- Science politique
- Psychologie*
- Sciences religieuses
- Enseignement secondaire sciences religieuses
- Sociologie
- Relations humaines*
- Travail social*
- Sciences juridiques*
- Enseignement sexologie

PROGRAMMES DE CERTIFICATS (30 crédits)

FAMILLES DES ARTS
Programmes:
- Certificat d'études de peinture*
- Certificat d'études de sculpture*
- Certificat d'études d'arts d'impression*

FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES
Programme:
- Certificat en sciences de l'éducation
  - Profil A: Général
  - Profil B: Professionnel

FAMILLE DES LETTRES
Programmes:
- Certificat en animation culturelle*
- Certificat de linguistique
- Certificats d'enseignement du français:
  - Classe d'accueil et d'immersion
  - Langue seconde
- Certificat de français écrit

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Programmes:
- Certificat en économique
- Certificat en sciences comptables
- Certificat en administration (chantier) (Joliette, St-Jérôme)
- Certificat en administration

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION

SESSION AUTOMNE
- temps complet (tous les programmes): **1er avril**
- temps partiel (programmes contingentés): **1er avril**
- temps partiel (programmes non contingentés): **1er juillet**

Renseignements et formulaires d'admission
Bureau du registraire,
Service de l'admission,
1187, rue Bleury, local 2930,
Montréal, H3C 3P8
(514) 282-7161

Université du Québec à Montréal

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Université de Montréal

École de relations industrielles

Poste de professeur à temps plein

Fonctions

Participation à l'enseignement et à la recherche dans les différents domaines des relations industrielles.

Qualifications

Doctorat ou l'équivalent

Expérience dans l'enseignement et la recherche au niveau universitaire.

Traitement

Selon l'expérience et les qualifications du candidat et les termes de la convention collective en vigueur.

Date de clôture pour les candidatures

15 avril 1977.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à:

Monsieur Viateur Larouche
Directeur
École de relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal, Qué.
H3C 3J7

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LIGNERY

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nature du travail:

L'emploi de secrétaire général comporte la responsabilité de l'enregistrement, de la publication, de la conservation, de la certification de l'authenticité des actes officiels de la commission conformément aux dispositions des lois régissant les organismes d'enseignement et à la réglementation interne de la commission.

Cet emploi comporte la responsabilité de rassembler les informations demandées par la direction générale, de les analyser, d'en faire une synthèse et de proposer des solutions motivées.

L'emploi de secrétaire général comporte aussi la responsabilité des relations internes et externes que lui confie le directeur général ainsi que l'exercice de toutes les fonctions de la gestion requises pour assumer les droits, pouvoirs et obligations de l'organisme qui ont été délégués à cet emploi.

Qualifications minimales requises:

— Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études de préférence en administration, en droit ou dans une discipline utile à l'exercice de la fonction.
— Six (6) années d'expérience pertinente ou l'équivalent dans des services administratifs et/ou de secrétariat.
— Expérience ou bonne connaissance du domaine scolaire.

Bénéfices:

Ceux de la politique administrative et salariale pour une commission régionale de la classe II

Toute candidature doit être reçue au bureau du Directeur général avant dix-sept heures le 22 avril 1977 à l'adresse suivante:

La Commission scolaire régionale Lignery
1250, boulevard Ste-Elisabeth
La Prairie, Qué.
J5R 1X2

MEDECINE DENTAIRE

de préférence sans expérience à Montréal, salaire garanti au départ $24,000. année.

Postez curriculum vitae à:

Le Devoir
Dossier 2692
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Université Laval

PROFESSEUR DE DROIT COMMERCIAL

La Faculté de droit de l'Université Laval est à pourvoir un poste de professeur de carrière en droit commercial.

Qualification requise:

— doctorat ou expérience équivalente.

Communiquer confidentiellement le curriculum vitae à l'adresse suivante, d'ici le 15 avril 1977:

Me Pierre Verge, c.r.
Doyen
Faculté de droit
Université Laval
Ste-Foy, Québec
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-OUEST QUÉBECOIS

CONCOURS NUMÉRO : 46/76

AGENT DE RELATIONS HUMAINES OU TECHNICIEN(NE) EN ASSISTANCE SOCIALE

ENDROIT : Senneterre.

NATURE DE LA FONCTION :
Travail social auprès d'enfants et d'adolescents à l'intérieur du programme Enfance-Jeunesse.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES :
— Admission en centre d'accueil;
— Placement et suivi d'enfants et d'adolescents dans des familles d'accueil;
— Protection d'enfants maltraités;
— Traitement d'enfants et d'adolescents mésadaptés sociaux-affectifs dans leur famille.

EXIGENCES :
— Diplôme d'études universitaires ou collégiales en service social ou dans des disciplines connexes;
— De préférence, une expérience de travail avec des enfants et des adolescents.

CONDITIONS :
Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions d'emploi selon la convention collective en vigueur au Centre de Services Sociaux du Nord-Ouest Québécois.

DISPONIBILITÉ : Immédiate.

Faire toute demande avant le 11 avril 1977 au :

Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

Directeur de programmes

Notre client, une institution nationale étrangère oeuvrant dans le domaine de la formation des adultes, recherche activement un professionnel capable d'assumer la direction de ses programmes de formation.

Sous l'autorité d'un directeur d'unité pédagogique, le directeur de programmes oriente et coordonne le travail d'une équipe formée de pédagogues et de professionnels de l'enseignement de diverses disciplines techniques et administratives. De façon plus spécifique, il sera responsable de la préparation de cours et de stages destinés à des adultes ainsi que de la formation de formateurs nationaux.

Le professionnel que nous recherchons a préférablement complété des études universitaires de troisième ou de deuxième cycle en administration. Il a de plus accumulé une vaste expérience de l'enseignement universitaire et aux adultes, ainsi que de la production de matériel pédagogique pour les fins spécifiques de programmes de type "sur mesure".

Si votre expérience vous rend apte à relever le défi que représente l'adaptation de matériel pédagogique de gestion à des conditions culturelles différentes des nôtres, et que votre santé physique et morale vous permet d'envisager un séjour à l'étranger, faites parvenir votre curriculum vitae à M. Alain Noël en vous référant au dossier 7D1507L2. Ce poste est accessible également aux hommes et aux femmes.

CEGIR
2, Complexe Desjardins
Bureau 2301, C.P. 160
Montréal H5B 1B3

CEGIR

Formation de formateurs

Notre client, une institution nationale étrangère oeuvrant dans le domaine de la formation des adultes, recherche activement un professionnel capable de mettre sur pied une équipe de formation de formateurs.

Sous l'autorité du directeur de programmes, le coordonnateur recherché fera l'inventaire et l'analyse des expériences pertinentes dans ce secteur. Il devra recruter et diriger un groupe de pédagogues de l'enseignement de la gestion ayant pour mandat d'élaborer et d'exécuter un programme original de formation qui s'adressera à plus de 60 formateurs nationaux. Il veillera en plus à l'organisation de stages au Canada pour ces formateurs.

L'expert que nous recherchons est titulaire d'un diplôme de troisième ou de deuxième cycle en administration. Il a su acquérir une excellente connaissance de l'ensemble des sciences de la gestion et de la didactique à y appliquer. Il possède enfin une vaste expérience de l'enseignement universitaire de même que de la gestion de programmes de formation.

L'occasion vous est offerte de participer à la réalisation d'un projet appelé par son originalité à servir de modèle aux expériences de formation qui verront le jour dans les années à venir. Si vous croyez répondre aux exigences de notre client et si vous êtes disposé à effectuer plusieurs séjours de courte durée à l'étranger, faites parvenir votre curriculum vitae à Alain Noël, en vous référant au dossier 7D1507L1. Ce poste est accessible également aux hommes et aux femmes.

CEGIR
2, Complexe Desjardins
Bureau 2301, C.P. 160
Montréal H5B 1B3

CEGIR

TRADUCTEURS

Joignez-vous au service de Traduction de l'une des plus importantes sociétés internationales.

Des postes de traducteurs techniques, au sein d'une équipe dynamique sont offerts aux candidats possédant un esprit d'entraide et de collaboration ainsi que les qualifications suivantes:

- un baccalauréat en traduction ou l'équivalent;
- trois années d'expérience en traduction technique;
- de l'expérience en terminologie.

Les candidats doivent aussi aimer la recherche approfondie et avoir un esprit technique.

Les traducteurs devront effectuer les tâches suivantes:

- traduire de l'anglais au français, des textes de nature technique;
- effectuer la recherche terminologique ponctuelle nécessaire à leur travail;
- effectuer les lectures d'épreuves de leurs travaux.

Le service de Traduction de Honeywell Limitée regroupe trois traducteurs et un terminologue. Les membres de l'équipe peuvent recevoir tout l'appui technique nécessaire sur le lieu même de leur travail.

Ce poste permanent offre un éventail complet d'avantages sociaux ainsi que des conditions de travail très agréables. Le salaire sera proportionnel à la compétence des titulaires.

Si ce poste vous intéresse, veuillez téléphoner immédiatement à:

M. J.C. LeBlanc
484-3501, poste 200

Honeywell

6277 ouest, rue St-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

INGÉNIEURS EN CONCEPTION

D'excellentes perspectives de carrière pour des ingénieurs en conception électronique ambitieux, dynamiques et bilingues

AMPLITROL, affiliée à la société Honeywell, vous offre des occasions exceptionnelles de développer votre avenir personnel et professionnel. Notre essor continu dans les secteurs de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de dispositifs de sécurité électronique de qualité nous permet d'offrir à des professionnels la possibilité de se joindre à notre équipe.

PREMIER INGÉNIEUR EN CONCEPTION ÉLECTRONIQUE

Vos fonctions comprendront la création et le développement de la conception de produits afin de répondre aux besoins du marché de manière efficace et rentable. Étant donné la nature de ce poste qui vous amènera à traiter avec notre personnel de soutien de production, de ventes et de commercialisation, vous devrez posséder des aptitudes à la communication verbale et écrite. De 5 à 8 années d'expérience pratique ainsi qu'un diplôme en ingénierie électronique font de vous le candidatt idéal pour ce poste.

INGÉNIEUR EN CONCEPTION ÉLECTRONIQUE

Des aptitudes dans ce domaine et une connaissance des circuits de conception numérique et du C-MOS sont essentielles pour occuper ce poste dont la principale responsabilité sera de diriger le développement de produits dont les concepts ont été préalablement approuvés. Vous serez aussi responsable d'assurer la conformité des produits finis aux objectifs et aux exigences techniques de nos ingénieurs. Un diplômé universitaire en ingénierie électronique possédant de 2 à 4 ans d'expérience dans ce domaine serait la personne idéale pour ce poste.

Chez AMPLITROL, vous pourrez compter sur le soutien d'une équipe de travail compétente qui saura apprécier à sa juste valeur votre esprit d'initiative. Si vous désirez vous joindre à une société dynamique qui offre d'excellentes possibilités d'avancement, veuillez communiquer avec:

M. M.T. deCOELI
AMPLITROL ELECTRONICS LIMITÉE
51 boulevard Marie Victorin
Candiac (Montréal), Québec J5R 1B7
Frais virés: (514) 659-9111

AMPLITROL
FILIALE DE LA SOCIÉTÉ **Honeywell**

LES ÉDITIONS BORDAS
recherchent pour leur filiale à Montréal un

DIRECTEUR COMMERCIAL

qui aura la responsabilité de:
— mettre sur le marché la nouvelle gamme des dictionnaires bilingues Harrap's.
— développer les ventes des ouvrages Bordas/Dunod/ /Gauthier-Villars et Masson scolaire.

Tâches:
— propose la politique commerciale.
— est responsable de la réalisation des budgets de ventes et de promotion.
— anime et contrôle l'équipe de vente.
— visite lui-même les principaux libraires et acheteurs.

Exigences:
— âge 30 ans minimum.
— goût de la vente.
— expérience dans la distribution du livre au Québec.
— être prêt à voyager à travers la province.
— être bilingue.
— un diplôme universitaire serait un atout.

Rémunération:
$18,000 à $24,000. fixe plus commission.
Voiture fournie.
Frais réels.

Prière adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à:

Luc Tiberghien
Directeur
Bordas Dunod Montréal inc.
350, Boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q.

Programmeur Analyste Senior

Nous vous offrons une excellente occasion de vous joindre à une industrie aéronautique progressive.

Les candidats recherchés doivent posséder un minimum de 5 années d'expérience en programmation dans le domaine de la finance ou de la fabrication.

Une connaissance approfondie du langage cobol, systèmes opérationnels O/S "M.T.V.", installations I.B.M. 360/65.

Le salaire sera déterminé en fonction de la formation et de l'expérience du candidat.

La compagnie offre une gamme complète d'avantages sociaux y compris un plan d'épargne et de placements unique en son genre.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Guy Legault
canadair
C.P. 6087
Station "A"
Montréal, Québec
H3C 3G9

Logement

Le RCM propose divers amendements à la charte de Montréal

par Clément Trudel

Comme remèdes au problème engendré par la rareté de logis décents à coûts abordables, le Rassemblement des citoyens de Montréal a soumis lundi au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, une vingtaine de propositions auxquelles M. Tardif se serait montré, dans l'ensemble, sympathique.

En conférence de presse, hier, le RCM rendait publiques ces recommandations qui tiennent à quelques amendements à la charte de Montréal et à d'autres mesures susceptibles de toucher des ministères autres que celui de M. Tardif. Ainsi, des amendements possibles au Code civil pour empêcher la saisie avant jugement pour non-paiement de loyer.

Dans les quartiers populaires de Montréal, déclare le conseiller Gaétan Lebeau, la crainte de saisies paralyse bon nombre de revendications chez les locataires qui auraient pourtant des droits à faire valoir, et nous voulons que cela change.

C'est le président du RCM, M. Kenneth George, qui présidait la conférence de presse, interrompue lorsque les journalistes s'éclipsèrent afin de ne pas se retrouver avec un reporter de la station CFCF — où le syndicat de la rédaction est présentement en conflit de travail. Les représentants du RCM prirent alors sur eux d'aller rejoindre les journalistes à la tribune de la presse, non loin de la salle réservée aux conseillers, à l'hôtel de ville de Montréal. C'est là que se poursuivit l'explication du document remis à M. Tardif.

Un premier bloc de propositions traite de rénovation urbaine. Le RCM s'y déclare opposé à toute politique de rénovation qui aurait comme effet de déloger les locataires actuels par le biais de hausses de loyers ou d'autres formes d'éviction de facto.

Montréal devrait obtenir, dans sa charte, le pouvoir de refuser un permis de démolition; elle devrait aussi pouvoir tenir des référendums de quartier sur des projets de zonage.

Outre ces deux mesures, le RCM préconise des subventions accrues pour la rénovation, dans les programmes de la Société d'Habitation du Québec. On souhaite aussi un encouragement plus officiel aux coopératives d'habitation qui obtiendraient en quelque sorte un statut particulier — dégrèvements possibles de taxes et étalement de l'augmentation de l'évaluation foncière au fil des ans. La charte de Montréal prévoit déjà que l'évaluation peut être gelée pour cinq ans.

Les propriétaires qui auraient laissé se détériorer leurs propriétés pourraient être forcés, si le RCM est écouté, de vendre leur immeuble à la ville au prix de l'évaluation — et la ville devrait garder ces propriétés pour fins de HLM.

Quant aux propriétaires de terrains expropriés pour fins publiques, ils recevaient le prix inscrit au rôle d'évaluation ou le prix payé pour l'achat de ces terrains (le plus petit montant de ces deux formules). Ceci, dans le but de décourager la spéculation foncière.

Le RCM a carrément invité M. Tardif à faire siéger à Montréal la Commission parlementaire chargée d'étudier les amendements à apporter à la Charte. M. Tardif s'est montré intéressé mais ne s'est aucunement engagé à ce faire, signalant même quelques inconvénients techniques, telle l'absence de services d'enregistrement pour le journal des débats etc. Il reste possible que les citoyens et organismes intéressés à l'évolution de la Charte de Montréal n'aient pas à faire le pélerinage à Québec en 1977.

Le document soumis au ministre insiste sur la garantie à offrir aux locataires délogés d'obtenir des conditions équivalentes, dans le même quartier, voire de verser une subvention de loyer si la ville ne pouvait pas remplir ces conditions.

Le RCM veut aussi des subventions accrues pour les logements dits publics, l'encouragement à la formation de comités de locataires, la cogestion dans les HLM. Les taux de loyer seraient négociables chaque année par les associations de locataires.

Pour ce qui est des droits des locataires, le mémoire du RCM se prononce pour un contrôle plus sévère des loyers, en tenant compte de l'état des logis et de la capacité de payer des occupants. Il faudrait bannir toute intimidation par les propriétaires et reconnaître le droit à la grève des loyers, à l'intérieur de certaines structures, lorsque les propriétaires ne s'acquittent pas de leurs obligations. Il faudrait enfin rendre accessible aux intéressés, sur demande, les données de base ainsi que les méthodes de calcul servant à la détermination du calcul du loyer, ajoute le RCM qui voudrait qu'on amende au plus tôt la Loi sur la conciliation entre locataires et propriétaires.

Le Renouveau charismatique tiendra son congrès au Stade

Le Renouveau charismatique catholique (francophone) a réservé le Stade Olympique pour y tenir son congrès les 10, 11 et 12 juin. Ce mouvement fera aussi siéger différents ateliers à l'aréna Maurice-Richard, au centre Étienne-Desmarteau et au centre Pierre-Charbonneau, le 12 juin.

Les inscriptions à ce congrès devaient se faire avant le 15 mai, sinon les adeptes du renouveau charismatique devront attendre le 10 juin pour s'inscrire à raison de $15 pour une personne seule ($10 pour les étudiants) ou de $25 pour un couple.

A Chambly, siège du Renouveau charismatique, M. Jules Montreuil précisait hier que son mouvement avait présentement environ 37,000 membres regroupés, au Canada, dans les diocèses québécois, ontariens et du Nouveau-Brunswick principalement. Nous avons des adhérents de tous âges et de tous milieux, rappelle M. Montreuil. Ce mouvement centre sa doctrine sur une prise de conscience de l'existence de Jésus-Christ et sur la "rencontre personnelle" avec Lui.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en page 8

VÉRIFICATEURS SENIORS

CONCOURS: No 77-0533-03

Notre entreprise offre plusieurs emplois, de différents niveaux (senior, chef d'équipe), pour des candidats avec une grande expérience en vérification financière et opérationnelle.

Les candidats intéressés devront posséder une formation universitaire et détenir un titre de C.A., R.I.A. ou C.G.A.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

N.B. Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur numéro d'assurance sociale ainsi que le numéro du concours avant le 19 avril avril 1977, à l'adresse suivante:

Le Devoir
Dossier 2690
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay•Lac St-Jean•Chibougamau

TRAVAILLEUR SOCIAL
ou
PSYCHOLOGUE
ou
SEXOLOGUE

Sommaire des responsabilités:

- Thérapie auprès des couples et des familles.
- Assurer la présence de cette discipline dans les discussions de cas en équipe.

Exigence:

Formation universitaire de 2ème cycle en service social, psychologie ou sexologie ou formation de 1er cycle accompagnée d'une expérience pertinente.

Rémunération:

Selon la convention collective.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

Direction des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux Saguenay
Lac St-Jean, Chibougamau,
711 rue Jacques Cartier est,
Chicoutimi, Qué.
G7H 5B7
Tél.: (418) 549-4853

Centre Local de Services Communautaires

INFIRMIÈRE LICENCIÉE

Service:
Soins à domicile

Statut:
Temps complet

Tâches:
Dispenser des soins de nursing à domicile comprenant des actes infirmiers variés

Exigences:
Être membre en règle de l'OIIQ
Posséder quelques années d'expérience en Nursing
Aptitudes à travailler en santé communautaire

Conditions de travail:
Selon la Convention Collective

Faire parvenir curriculum vitae au CLSC de Mont-Laurier

À l'attention de:

Monsieur Denis Paquin
Directeur Général
CLSC de Mont-Laurier
C.P. 84, R.R. # 1
Mont-Laurier, Comté Labelle
P.Q.

HYDRO-QUÉBEC
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Qué.

CONSEILLER - BUDGETS EXPLORATOIRES

CONCOURS: No 77-0529-03-J-1

FONCTIONS:

— Développer des modèles de traitement budgétaire simulant la marche des dépenses dans les différents centres d'activités de l'hydro-Québec en vue de la préparation, à l'ordinateur, de budgets exploratoires et de budgets normalisés.
— Collaborer à la recherche d'unités de mesure et d'indices nécessaires aux analyses de croissance et de productivité de l'entreprise ainsi qu'à l'étude des budgets.
— Concevoir, exploiter et entretenir les systèmes de traitement locaux destinés à extraire des fichiers ou banques de données existants, sous forme de rapports spéciaux ou sur demande, les informations utilisables à des fins budgétaires.

EXIGENCES:

— Détenir un diplôme universitaire ou un titre professionnel de CA, CGA ou RIA.
— Avoir une connaissance de l'informatique.
— Avoir une connaissance dans le domaine de la prévision budgétaire serait un atout.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

CONSEILLERS EN SYSTÈMES COMPTABLES

CONCOURS: No 77-0536-03-J-1

La direction générale Contrôle et Comptabilité offre des postes intéressants à des comptables dynamiques sachant cerner rapidement les problèmes et les résoudre.

Les candidats choisis auront la possibilité de se familiariser avec la conception et l'implantation des systèmes comptables et administratifs en travaillant en collaboration avec les informaticiens.

Ces postes sont offerts aux détenteurs d'un diplôme universitaire en sciences comptables ou administratives ou d'un titre professionnel de C.A., C.G.A. ou R.I.A.

L'Hydro-Québec offre d'excellentes possibilités de faire carrière, un salaire concurrentiel ainsi qu'un programme complet d'avantages sociaux. Ce poste s'adresse également aux hommes et aux femmes.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

TECHNICIEN

CONCOURS: No 77-0535-03-J-1

FONCTIONS:

— Faire des études d'homogénéité dans les réseaux géodésiques et analyser les résultats de l'aérotriangulation.
— Étudier de nouveaux systèmes afin d'optimiser l'utilisation des stéréo-restituteurs.
— Contrôler les travaux spéciaux faits avec la méthode MGH (mesures géodésiques héliportées) et recommander les solutions et correctifs qui s'imposent.
— Préparer les spécifications techniques nécessaires à l'obtention de services spécialisés pour les projets qui lui sont confiés.

EXIGENCES:

— Être diplômé d'un CEGEP dans une discipline technique ou avoir des connaissances équivalentes.
— Posséder une très bonne expérience dans le domaine spécifique.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

INGÉNIEUR EN RADIOPROTECTION

CONCOURS: No 77-0537-03-J-1

FONCTIONS:

— Assurer la qualité de la radioprotection et coordonner les activités du service Radioprotection.
— Contrôler l'observance des règlements sur la radioprotection formulés par les Directives de santé et Normes de radioprotection pour les travailleurs de l'Énergie nucléaire à Gentilly 2, par l'approbation des procédures de radioprotection, par le contrôle des rejets aériens et liquides et des déchets, etc.

EXIGENCES:

— Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.)
— Posséder de l'expérience dans un (ou plus) des domaines suivants:
  — Exploitation de centrale nucléaire
  — Radioprotection
  — Conception de centrales nucléaires.

LIEU DE TRAVAIL: Gentilly II

ÉCONOMISTE

CONCOURS: No 77-0534-03-J-1

FONCTIONS:

— Participer à l'étude des précisions énergétiques dans les secteurs domiciliaires, commerciaux et industriels.
— Participer à l'élaboration de modèles, méthodes et techniques quantitatives de gestion qui influencent l'évolution de la demande d'énergie selon les grands secteurs d'usage et d'application.

EXIGENCES:

— Être détenteur d'un diplôme de second cycle en économique ou en économétrie.
— Posséder une expérience dans un domaine pertinent.
— Avoir une bonne connaissance de l'anglais.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

ÉLECTRO-MÉTROLOGISTE (ingénieur)

CONCOURS: 77-0538-03-J-1

FONCTIONS:

— Être responsable des méthodes de mesurage de l'électricité, de la qualité des compteurs, des appareils de mesure et des systèmes de traduction de bandes magnétiques et perforées.
— Participer aux activités d'électrométrie internes et externes à l'entreprise.

EXIGENCES:

— Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.
— Avoir un minimum de 10 années d'expérience en mesurage de l'électricité.
— Avoir une connaissance générale des langages d'informatique et des systèmes de traduction pour bandes magnétiques et perforées.
— Avoir rédigé ou participé à la rédaction, à la programmation des systèmes de traduction et être familier avec la quincaillerie qu'exigent ces systèmes.
— Avoir de la facilité à communiquer en anglais.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

N.B. Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 12 avril 1977 en mentionnant leur numéro d'assurance sociale ainsi que le numéro du concours.

Programmeurs analystes

L'Office de la construction du Québec est actuellement à la recherche de programmeurs analystes pour son service de l'informatique.

Qualifications:
Diplôme universitaire de 1er cycle en informatique et 3 ans d'expérience en programmation;
OU
Diplôme des études collégiales en informatique et 4 ans d'expérience en programmation;
Maîtriser le JCL (OS-MVT), les langages Cobol, PL1;
Posséder une connaissance au niveau du fonctionnement d'une banque de données TOTAL (traitement par lot et en temps réel) sur un logiciel OS-MVT;
Posséder des notions en analyse de systèmes.

RÉMUNÉRATION:
Minimum: $17 628
Maximum: $20 124 (après un an d'emploi)

Faire parvenir votre offre de services au:

Service du Personnel
Office de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon ouest
Montréal, Québec
H3R 2G3

Office de la construction du Québec

La Ronde ouvrira dès le 7 mai

Montréal vient de prolonger de deux week-ends la saison 1977 de La Ronde. Ce parc d'amusement sera donc ouvert au public les 7, 8, 14 et 15 mai. On justifie ces modifications par le souci de rendre plus rentable ce service. La Ronde sera ouverte, en semaine, de 13 h à 2 h 30 du matin et les week-ends, de midi à 2 h 30 — ce dernier horaire vaut aussi pour les jours fériés: 23 mai, 24 juin, 1er juillet et 5 septembre.

Les services municipaux ont calculé que 500 personnes environ franchissaient les tourniquets de La Ronde, les jours de semaine, et qu'il ne valait pas la peine de forcer les concessionnaires à payer leur personnel pour une clientèle qui, de toutes manières, s'y rendra à 13 h plutôt qu'à midi.

L'an dernier, La Ronde avait été ouverte 107 jours. En 1977, la saison sera de 90 jours, comprenant la période de pré-ouverture.

les tribunaux

57 accusations de vol de gaz naturel

Plus de 26 "protégés" de Jean Pilon (dont Pilon lui-même) et de son organisme de "L'aide aux sinistrés" ont comparu hier devant le juge André Chaloux, pour y être accusés de vol de gaz naturel. Toutes les causes ont été reportées pour la forme au 12 mai.

En fait, 57 personnes au total devaient être inculpées, mais six étaient absentes et des mandats d'amener ont été émis contre elles. Quant aux 25 autres accusés, leur comparution a été reportée à plus tard, les huissiers n'ayant pu leur signifier les avis de se présenter. Par ailleurs, deux accusés ont reconnu leur culpabilité sur-le-champ, pour des vols évalués à $20.70 et $43.01, et ils connaîtront leur sentence le 15 avril.

L'accusation mentionne que ces personnes auraient "malicieusement" volé du gaz naturel à la compagnie Gaz métropolitain, pour des montants variant entre $56.22 et $528.64, le tout totalisant $5,300, lors de l'opération "Faut s'brancher", qu'avaient lancée Jean Pilon et d'autres "Robins des temps modernes", comme ils se qualifiaient.

On se rappellera que les personnes, dont le service du gaz avait été interrompu pour non-paiement, pouvaient avoir recours à un service bénévole de dépannage pour se faire "rebrancher". Celles-ci se recrutaient surtout dans les secteurs de Pointe Saint-Charles et Saint-Henri et toutes ont été remises en liberté sur parole.

A lui seul, Jean Pilon est accusé d'avoir dérobé un montant de $287.99 en gaz naturel.

"Johnny Halliday" écope de six ans

Claude Ellefsen, l'ancien motard des Devil's Disciples qui se faisait appeler Johnny Halliday, a été condamné à six ans d'emprisonnement hier pour possession de drogues et d'un revolver.

Ellefsen, âgé de 30 ans, avait été arrêté le 16 février 1976, dans un laboratoire qu'il avait aménagé à Pointe-Calumet et par lequel il aurait pu, non seulement alimenter le marché clandestin du "speed", mais l'inonder et récolter ainsi quelque $20 millions.

C'est ainsi qu'on avait trouvé en sa possession de la matière première servant à fabriquer quelque 200 livres d'amphétamine, le tout pour en faire le trafic. Expliquant ensuite la possesion d'un revolver, il avait soutenu qu'il se devait d'être armé pour se protéger.

Dans le premier cas, le juge André Duranleau lui a imposé une peine de six ans de prison et dans l'autre, une peine de quatre mois devant être purgée concurremment avec la première.

Mort d'un employé

La compagnie nie sa culpabilité

Une compagnie de Ville Saint-Laurent, l'Atlas Hoyst and Body Inc., a nié toute culpabilité hier, relativement à la mort d'un de ses employés, le 31 janvier 1975.

M. Michel Traversy, âgé de 24 ans, avait été mortellement blessé par le crochet d'une grue mécanique, alors qu'il tentait d'attacher celui-ci à un immense contenant que l'on voulait soulever, parce qu'il était pris dans la glace.

C'est en se balançant dans l'air que le crochet l'avait atteint pour lui causer les blessures mortelles.

Lors d'une enquête, tenue par la suite par le coroner Georges Bey, la compagnie avait été déclarée coupable de négligence criminelle.

C'est la même accusation qui a été portée hier devant le juge André Chaloux et, à la suggestion du procureur de la Couronne, Me Claude Hacoun, l'enquête préliminaire a été fixée "pro forma" au 12 mai, alors qu'on décidera à ce moment la date précise du début de l'instruction.

Depuis le 6 Déc. 1976
LES GRENOUILLES ONT DES AILES.
FM 96.5 ckoi

Le cuir

La demande est à la hausse

par Renée Rowan

Même s'il doit payer plus cher, le consommateur préfère de plus en plus le cuir véritable aux matières synthétiques. "La demande pour du cuir est définitivement à la hausse", affirme le président sortant de charge de l'Association des tanneurs, M. Fred A. Glasser.

Toutefois, a-t-il ajouté, "la production de l'industrie du tannage au Canada ne peut plus être absorbée par les manufacturiers canadiens. Les marchés d'exportation sont devenus une nécessité".

Tout en conservant leur position sur le marché domestique, les tanneurs canadiens devront travailler à l'expansion de leurs ventes d'exportations. M. Glasser recommande fortement l'adoption de la méthode de vente par consortium pour les pays communistes qui sont de gros acheteurs de cuirs finis ou semi-finis afin de développer d'autres marchés dans ces pays.

Le nouveau président de l'Association des tanneurs, M. Peter F. Dunham souligne que jusqu'à maintenant, les exportations se sont chiffrées approximativement à 15% de la production. "Notre but pour cette année, déclare-t-il, est de doubler ce pourcentage."

L'exposition printemps 78 du Cuir canadien et des industries connexes s'est ouverte hier à l'hôtel Bonaventure sous les auspices de l'Association des tanneurs et se poursuivra aujourd'hui et demain.

Un nombre grandissant d'importants manufacturiers coopèrent avec le Centre du cuir en regard du programme d'identification du cuir, lancé en 1966, utilisant le symbole de cuir en forme de peau de bétail. On trouve ce symbole attaché au produit ou sous la forme d'une étiquette adhésive pour semelle de cuir.

Ce programme du Centre du cuir développé en collaboration avec les manufacturiers de chaussures et les détaillants a pour but d'aider les consommateurs à identifier et acheter un produit pour lequel ils montrent une préférence croissante.

Les souliers, ce printemps, empruntent leurs tendances au prêt-à-porter: des silhouettes plus étroites, plus minces et féminines, souvent dénudées et ouvertes. Le choix est très varié: les grands gagnants sont l'espadrille, les sabots et bases en bas, les sabots ouverts, les sandales tout-aller et les sandales "dénudées".

Unies ou multicolores dans des couleurs gaies, en toile mince ou épaisse, brodées ou ajourées, les espadrilles continuent d'occuper le haut du pavé. Quelques modèles sont en macramé, d'autres ont le bout ouvert, les semelles en ficelle finie, des lanières aux chevilles.

Également en vedette, les sabots... en cuirs naturels, suèdes perforés, tissus, cuirs vernis de couleurs vives. Les bases sont en bois. Plus féminins, les sabots ouverts ont une allure plus légère: à talons pleins ou semelle compensée avec empeignes délicates en cuir, en tissus, en macramé, en jute et en ficelle, ils accompagnent parfaitement les toilettes d'été, les cotonnades, tous les vêtements sport.

La sandale a repris sa place. En tête, les styles à talons plats qui donnent une allure jeune et sportive, avec de la ficelle, de la jute, lamellées ou recouvertes, à talons pleins ou semelle compensée, oblique ou ronde. On note l'influence Western dans les piqûres. Pour la cliente plus âgée, soucieuse de son confort, il y a les talons bas avec semelle coussinée, dans les styles ouverts, en cuir souple.

Pour les sorties plus habillées, pour porter avec les nouveaux styles romantiques et féminins, la sandale a un talon mince et très haut, des courroies très minces; les bouts sont ouverts, les semelles simples.

Où allons-nous pour l'automne? Vers des bouts très pointus et des talons hauts... le soulier habillé est en tissus: velours, lamé, moirée, satin. Les bottes couvrent le genou pour les jupes courtes qui pointent à l'horizon. L'influence du ton or... partout, tant pour les bottes que pour les souliers. Du côté sport, quelques sabots et des bottes de travail lacées en caoutchouc vert olive.

Deux exemples de sandale: à gauche, la sandale en cuir, couleur sable sur talon de bois "entassé" et semelle garnie de trépointe, de La Vallée; à droite, sandale habillée, en cuir beige et havane, à talon haut, de Carlo.

Même si le cuir est de plus en plus en demande, les tissus prennent de l'importance pour le printemps et l'été. À gauche, sandale en combinaison de liège et de denim bleu, sur semelle compensée, une création Bruno; à droite, un sabot ouvert sur base de bois et empeigne en macramé, de Faber.

Au Collège de Rosemont

Les étudiants réclament à nouveau l'autogestion de leurs services

par Rodolphe Morissette

L'Association générale des étudiants du Collège de Rosemont qui tenait une assemblée générale hier après-midi, a décidé majoritairement de "congédier provisoirement" l'administration du 1er au 6 avril si le conseil d'administration du collège refuse de répondre favorablement à ses demandes demain soir.

L'assemblée générale des étudiants (quelque 450 étudiants présents sur 2,800) a décidé en effet d'organiser pour demain une manifestation dans les rues, puis de se rendre au conseil d'administration du collège, qui tient demain soir une réunion régulière, afin de soumettre encore une fois à ses membres leurs demandes touchant la gestion des Services aux étudiants.

On sait que la plupart des collèges de la province sont dotés d'un service du nom de "Services aux étudiants" (SAE), lequel est géré par un cadre du collège et met à la disposition des étudiants des services de santé, culturels, de pastorale, d'aide financière, d'information scolaire et professionnelle, de résidence et de logement, d'orientation, etc. Ce service perçoit en outre la cotisation des étudiants (une dizaine de dollars/année) ainsi que des frais spéciaux pouvant s'élever jusqu'à $15 par année, lesquels représentent des frais d'inscription. Ainsi, le budget annuel des Services aux étudiants, à Rosemont, s'élève à quelque $120,000.

A Rosemont, cependant, à la différence de la plupart des cégeps de la province, on a fusionné depuis trois ans tous les services aux services éducatifs et concédé à l'AGECR, suivant un protocole d'entente spécial, une participation importante à la gestion du secteur "Vie étudiante" qui recouvre à peu près l'ensemble des services aux étudiants traditionnels. Entente similaire au Cégep de Jonquière et au Cégep St-Laurent.

Or le dernier protocole de ce genre, qui a été signé en juin 1976, a été "dénoncé" le 20 décembre dernier par le conseil d'administration du collège de Rosemont, de sorte que la gestion des services aux étudiants est désormais refusée à l'association des étudiants. La direction a donc repris sous sa charge, selon une résolution en date du 17 mars dernier, la gestion du personnel, des budgets et des locaux affectés au secteur Vie étudiante.

Les étudiants ne l'entendent pas ainsi, naturellement. Ils estiment que leur administration, au cours des trois dernières années, est sans reproche, comme l'est leur rapport financier, que la direction du collège attend toujours. Les étudiants rappellent qu'il s'agit de la gestion de leur argent, en somme, et qu'ils sont les mieux qualifiés pour déterminer leurs besoins. Enfin, ils ne revendiquent rien de moins que l'autogestion de leurs services.

Du côté de l'administration du Cégep de Rosemont, on estime qu'il y a eu malentendu sur le sens de la participation accordée par le collège aux étudiants. Les étudiants ont pris ça pour quelque chose qui ne regardait en rien le collège, a noté le directeur général, M. Guy Gaudrault. Les étudiants ne veulent plus faire affaire avec la direction de l'institution.

Or, d'après M. Gaudrault, le conseil d'administration, avec les cadres, est responsable de tout le collège, y compris des activités étudiantes. Il estime que dans le cadre d'un collège, aucun des services ne peut être totalement autogéré et séparé de la direction. Surtout les services aux étudiants, qui commandent une grande coordination au plan des locaux et des activités.

Si les autorités du collège estiment que les étudiants en prennent trop large, les étudiants ne semblent pas vouloir laisser aller leurs privilèges. L'AGECR, qui a occupé les couloirs de l'administration mercredi dernier, se propose maintenant d'aller plus loin. Au Cégep St-Laurent, la situation est sensiblement la même qu'à Rosemont. Le deuxième protocole d'entente touchant la gestion par les étudiants de leurs services a été signé à la fin de novembre 75 et il vient d'être "dénoncé" par l'administration du collège le 11 mars dernier. Aussi l'Association des étudiants du Cégep St-Laurent demande-t-elle à l'administration qu'un nouveau protocole soit signé avant la fin de la présente session.

À l'élémentaire de Sainte-Croix

Projet d'enseignement intensif de l'anglais

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde des étudiants francophones de la commission scolaire Sainte-Croix de Montréal, les commissaires ont décidé de prendre en considération un projet d'enseignement intensif de l'anglais en 6e année élémentaire qui comprendrait 60% des cours donnés en langue anglaise et 40% en langue française.

Le projet, dont une première partie a été déposée par la direction des études devant les commissaires lors de leur réunion du 8 mars dernier, a été accepté, au terme d'un débat long et ardu, dit-on, à condition cependant que la discussion puisse se poursuivre sur le sujet cette semaine. La suite de cet échange avait lieu hier soir et était loin d'être terminée au moment de mettre sous presse. Les commissaires demandent à la direction des études d'évaluer les possibilités de réalisation du projet.

On sait d'ores et déjà que le projet ne sera mis en oeuvre qu'à condition qu'au moins 25 étudiants acceptent, avec le consentement de leurs parents, pour la durée de la sixième année de l'élémentaire, de subir 60% de leurs cours en langue anglaise. Par ailleurs, les commissaires ignorent encore si le syndicat des enseignants acceptera de collaborer au projet. Quant à la deuxième section du rapport de la direction des études sur le sujet, elle ne sera présentée qu'en avril.

On sait que la qualité et l'efficacité de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde préoccupe énormément les parents francophones ces dernières années. Surtout lorsqu'ils comparent les résultats du système scolaire de langue française, sur ce point, avec l'efficacité, du moins présumée, des classes d'immersion pratiquées dans le secteur anglophone depuis un certain nombre d'années.

La proposition de la direction des études de Sainte-Croix n'a rien d'original. Elle se pratique déjà ailleurs, et notamment à la commission scolaire Baldwin-Cartier. Dans une étude faite sur le sujet dernièrement et qui sera publiée bientôt, le Conseil scolaire de l'île de Montréal fera également une recommandation en ce sens.

À la commission scolaire des Mille-Iles, en revanche, une expérience pilote a lieu cette année: au lieu d'enseigner l'anglais à la petite semaine pendant plusieurs années aux jeunes francophones de l'élémentaire, on dissocie totalement l'enseignement de la langue seconde de l'apprentissage des autres matières scolaires et, de février à juin (500 heures), on soumet un groupe d'étudiants de 6e année à un bain total de langue seconde.

À Baldwin-Cartier, qui met en oeuvre une expérience similaire à celle de Sainte-Croix, les résultats semblent pour l'heure assez intéressants selon le directeur des services à l'enseignement, M. Marcel Arsenault.

L'APTMQ publie un code de sécurité pour le personnel des laboratoires

par Gilles Provost

La plupart des laboratoires hospitaliers du Québec sont tellement surchargés de travail que la sécurité du personnel et même la valeur des résultats fournis peuvent être gravement compromis, a déclaré hier au DEVOIR le président de l'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ), M. Denis Côté, lors de la publication du code de sécurité dans les laboratoires mis au point par l'APTMQ.

Les dirigeants de cette association qui regroupe 2,000 membres répartis dans une centaine d'institutions hospitalières du Québec, veulent avant tout sensibiliser leurs membres aux mesures à prendre pour assurer la sécurité au travail.

"Le personnel des laboratoires manipule à longueur de journée des produits biologiques contaminés et infectieux, des solvants et des gaz toxiques ou inflammables, des produits radioactifs sans que personne ne se préoccupe vraiment de sécurité, a souligné M. Côté. Les travailleurs, soucieux de fournir des résultats le plus rapidement possible malgré la surcharge de travail, perdent rapidement de vue les exigences de la sécurité."

Curieusement, toutes les lois destinées à assurer la sécurité et la santé des travailleurs de l'industrie privée ne s'appliquent pas en milieu hospitalier et il n'y a aucune norme québécoise sur la manipulation adéquate et sécuritaire des produits biologiques dans les laboratoires hospitaliers.

Non seulement il n'y a aucune norme de sécurité (à l'exception d'une norme fédérale sur les matières radioactives) qui ait valeur contraignante dans les laboratoires hospitaliers mais il n'y a même personne qui soit explicitement chargé de veiller à la sécurité du personnel et à l'amélioration des conditions de travail jugées dangereuses, souligne M. Nelson Bouffard, conseiller technique de l'APTMQ.

Selon ses dires, la seule personne à qui on pourrait attribuer présentement une responsabilité officielle de veiller à la sécurité dans les laboratoires serait le chef de ce service. Pourtant le même individu est aussi responsable du rendement des laboratoires et sa principale préoccupation est de faire effectuer le plus grand nombre d'analyses possibles".

Alors que les usines reconnaissent de plus en plus qu'il est inacceptable de confier la responsabilité de la sécurité au responsable de la production qui se verrait ainsi placé en conflit d'intérêts, les hôpitaux n'ont jamais jugé bon de confier à une personne en particulier la responsabilité de la sécurité au travail.

Les dirigeants de l'APTMQ reconnaissent qu'il est très difficile d'évaluer le danger auquel les techniciens de laboratoire sont soumis parce qu'il n'est jamais possible de prouver que la maladie dont ils sont éventuellement frappés a bien été contractée au travail.

Quoi qu'il en soit, l'APTMQ a l'intention de consacrer l'essentiel de ses efforts, au cours de la présente année, pour attirer l'attention de ses membres et des responsables des hôpitaux sur ce problème de la sécurité au travail. Les sujets qu'elle se propose d'aborder sont multiples: transport et manipulation des échantillons biologiques contaminés, utilisation des substances radioactives, stérilisation de la verrerie, entreposage des produits toxiques ou inflammables, fonctionnement des hottes de ventilation pour évacuer les vapeurs dangereuses, systèmes d'urgence pour faire face aux accidents, etc.

M. Côté a souligné particulièrement l'insouciance avec laquelle les hôpitaux manipulent généralement les produits radioactifs. "Je ne parle pas des produits très radioactifs utilisés pour les doses massives mais plutôt des produits plus dilués que les patients peuvent absorber par voie buccale. Les hôpitaux semblent présumer que ces produits ne peuvent être dangereux parce que les patients les absorbent. Pourtant, on oublie totalement les techniciens qui manipulent ces produits de façon courante par la suite sans être avertis du danger."

Dans un autre ordre d'idées, il a souligné aussi que même les résultats des tests peuvent souvent être compromis en raison de la hâte avec laquelle le travail doit être fait et en raison des conditions inacceptables dans lesquelles certains appareils sont utilisés.

"Il y a plusieurs appareils d'analyse qui sont conçus pour fonctionner à une température très précise mais que l'on utilise à des températures bien inférieures en hiver ou bien supérieures pendant l'été, faute de ventilation et le chauffage adéquat", soutient M. Côté. La seule solution, à ses yeux, serait que ces appareils soient munis d'un système de sécurité qui interdirait leur utilisation dans des conditions incorrectes.

Par souci d'économie et par inconscience, on compromet non seulement la santé du personnel des laboratoires mais même celle des patients de l'hôpital, soutient-il.

Crédit Foncier
Fondé en 1880
L'une des plus importantes sociétés canadiennes de fiducie et de prêts hypothécaires.
Placements à terme de 5 ans
Minimum $500
9%
Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum $5000) ou composés et payés à échéance
9¼%
Intérêts payés annuellement
Montréal: 612, rue St-Jacques — (514) 282-1880
Québec: 1135, chemin St-Louis — (418) 681-0277
Ottawa: 170, rue Metcalfe — (613) 232-5309
Halifax Montréal Québec Ottawa Toronto
London Winnipeg Régina Saskatoon Edmonton
Calgary Vernon White Rock Vancouver Victoria
INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

CARON LIBRAIRE
Livres neufs et usagés
Cartes • Revues • Journaux
Service de photocopie
JUSQU'À 10H00 P.M. TOUS LES SOIRS
251 Ste-Catherine E.

CENTRES MARRONNIERS Inc.
Siège Social:
5695, Ave des Marronniers
Montréal - H1T 2W3
Tél.: 255-4026
AVIS AUX GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES
Toute personne désireuse de se porter candidate à la nomination par le Lieutenant - Gouverneur en conseil au poste de membre du Conseil d'Administration des Centres Marronniers Inc. est priée de se procurer les formules requises au siège social, le Centre des Marronniers, situé à 5695, ave des Marronniers, Mtl.

Depuis le 6 Déc. 1976
LES GRENOUILLES ONT DES AILES.
FM 96.5 ckoi

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal
LE DEVOIR
à Montréal et en Banlieue
Nos bureaux sont fermés le samedi
844-3361

OGILVY
Pour les bibliophiles

Trois nouveaux livres à ne pas manquer. Le guide du propriétaire et du locataire, par Mes Bolduc, Lavigne et Giroux. $5. 15 novembre 1976, par Pierre Dupont, révèle comment les élections ont été gagnées. $5.95. L'exécution de Pierre Laporte: Pierre Vallières jette un éclairage nouveau sur la crise d'octobre 1970. $5.95.
Écrivez ou composez 842-7711
Ogilvy, Livres, au rez-de-chaussée,
magasin centre-ville seulement
OGILVY

LE DEVOIR Cahier 2 Montréal, mercredi 30 mars 1977

Le président Mobutu en sérieuse difficulté

Les troupes zaïroises reculent autour de Kolwezi

PARIS (d'après AFP et AP) — De sérieux affrontements se dérouleraient dans la ville de Mutshatsha et sa région, au sud de Shaba (Zaïre), où s'opposent, depuis trois semaines, troupes zaïroises et ex-gendarmes katangais. La localité de Mutshatsha, important noeud ferroviaire et routier situé à environ 110 kilomètres à l'ouest du centre minier de Kolwezi serait d'ores et déjà occupée par les "envahisseurs".

Un communiqué du Front de libération congolais (FLNC) publié hier à Paris, assure qu'au cours d'un "accrochage", qui a eu lieu le 23 mars dans Mutshatsha, 150 soldats de l'armée zaïroise "ont trouvé la mort" et un important matériel militaire a été saisi par les ex-gendarmes kantagais. Ce matériel, selon le FLNC, comprendrait notamment un avion de transport C-130, sept wagons "pleins de bombes et de munitions" et cinq blindés "dans lesquels se trouvaient enfermés par les serrures extérieures les membres des équipages, ne leur laissant aucune chance de survie".

Le département d'État américain avait dès lundi annoncé la chute de Mutshatsha. Cependant, un communiqué officiel informait un peu plus tard à Kinshasa la nouvelle, certifiant que la localité zaïroise n'était pas contrôlée "par les mercenaires venus d'Angola" mais que des combats s'y poursuivaient "depuis samedi dernier".

Tout peut basculer d'un moment à l'autre à Kolwezi, capitale minière de Shaba, où la pression des ex-gendarmes kantagais, se fait de plus en plus menaçante.

Telle est l'impression de l'envoyé spécial de l'AFP qui a séjourné pendant trois jours dans cette ville de 150,000 habitants, au coeur de cette région où s'affrontent, depuis plus de trois semaines, "rebelles" et forces armées zaïroises. Là, à 2,000 km. de Kinshasa, c'est peut-être le sort du régime Mobutu qui se joue.

La capitale du Shaba représente en effet les deux tiers des ressources en devises du Zaïre avec sa production annuelle de plus de 500,000 tonnes de cuivre qui place le pays du président Mobutu au sixième rang mondial.

Il semble ainsi que le président Mobutu Sese Seko pourrait perdre progressivement le contrôle des événements face à une situation militaire qui se détériore dans la province de Shaba (ex-Kantaga) et face à une population mécontente qui se plaint de la situation économique mal en point du Zaïre.

C'est ce qu'estiment les milieux diplomatiques occidentaux en poste à Kinshasa qui font remarquer que les quelque 2,000 ex-gendarmes katangais qui ont traversé la frontière il y a près de trois semaines avancent sans discontinuer sur deux fronts. Parallèlement, l'armée régulière zaïroise fait retraite.

Cette offensive militaire risque en outre de faire entrer dans l'action d'autres mouvements anti-gouvernementaux.

Un des problèmes les plus sérieux auxquels le président Mobutu doit faire face est qu'aucun des alliés traditionnels du Zaïre, la Belgique, la France et les Etats-Unis, ne souhaite organiser un véritable sauvetage du régime zaïrois. On tient même de sources sûres à Kinshasa que le gouvernement français, qui soutenait le régime du président Mobutu depuis des années, a ouvert des consultations avec des dirigeants zaïrois de l'opposition, estimant sans doute que les jours de Mobutu sont comptés.

Alors que le président Mobutu cherche à empêcher le départ des étrangers qui résident ou travaillent au Shaba, la plus grosse société américaine de travaux publics travaillant au Zaïre a décidé hier d'évacuer ses 41 ingénieurs qui travaillaient sur le chantier d'une centrale électrique, près de Kolwezi, la capitale minière du Zaïre. Seule une petite équipe de Zaïrois reste sur le chantier pour garder les installations. Les ex-gendarmes katangais ne sont qu'à une centaine de kilomètres de Kolwezi.

Selon d'autres informations qui n'ont toujours pas été confirmées officiellement à l'envoyé spécial de l'AFP à Kolwezi, la ligne de chemin de fer qui semble être la principale voie de pénétration des "rebelles" aurait été coupée ces derniers jours. On ignorait à Kolwezi si cette interruption était le fait des "rebelles" ou des forces armées zaïroises.

Sur place, la situation était, hier difficile à estimer. Mais toutes les informations non officielles recueillies à Kolwezi faisaient état d'une progression des forces "rebelles" en direction de la capitale minière du Shaba.

Que les envahisseurs soient ou ne soient pas soutenus par des Cubains est finalement peu important. Une opération militaire à l'encontre du Zaïre ne pouvait pas survenir à un moment plus inopportun pour le régime. La gestion autoritaire du "président à vie" a eu pour effet de vider les caisses de l'État. Les entreprises sont criblées de dettes. Le mécontentement est à tous les niveaux.

Le niveau de vie de nombreux habitants a rétrogradé au niveau de la survie. Le Mouvement populaire révolutionnaire du chef de l'État est discrédité. C'est ainsi qu'un membre du parti déclarait: "il existe une profonde désaffection à l'intérieur du parti".

Le régime a été durement touché par la chute du prix du cuivre, la principale exportation zaïroise. Le prestige du chef de l'État a souffert parce qu'il a soutenu ceux qui allaient être les vaincus de la guerre en Angola. "Cela peut-il aider les gens?" demandait un Zaïrois en montrant le monument géant dédié aux "martyrs du colonialisme".

"Allez voir dans les hôpitaux ou sur la place du marché. Il n'y a pas de médicaments, pas de nourriture, pas d'argent. Mobutu n'est qu'un gros capitaliste", disait-il. Le président est certainement l'un des chefs d'État les plus riches au monde. Il possède plusieurs luxueuses résidences en Belgique, en Suisse, en France et au Zaïre.

Le danger peut-être le plus grave auquel est confronté le régime est l'état de l'armée. Ses 25,000 hommes sont sous-payés, mal nourris, mal équipés, mal entrainés, indisciplinés. Plusieurs cas de désertions en groupe ont été signalés.

Servile, la presse zaïroise, strictement contrôlée par le gouvernement, qualifie constamment Mobutu de "guide" ou de "président-fondateur". Il est crédité d'une sagesse infinie. Mais les dépenses de prestige, la consommation effrénée d'une minorité proche du pouvoir, la corruption et les pénuries de toutes sortes minent le régime.

"Mobutu est de plus en plus rejeté par son peuple et par les autres pays africains", estime un diplomate européen. Ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud qui lui offre des crédits avantageux ont ruiné ses espoirs de devenir le leader de l'Afrique noire.

A Bruxelles, on envisage de plus en plus sérieusement le départ du président zaïrois de la scène politique. Mobutu pourrait imaginer, dit-on, de partir en voyage à l'étranger et décider de ne plus retourner à Kinshasa. Il serait alors remplacé par le ministre des Affaires étrangères, M. Karl I Bond, dont les liens familieux katangais pourraient rendre plus facile la recherche d'un arrangement avec les ex-gendarmes.

CAMP DE JOUR
RAMAQUOIS
Pour une brochure explicative gratuite, téléphonez 488-8784

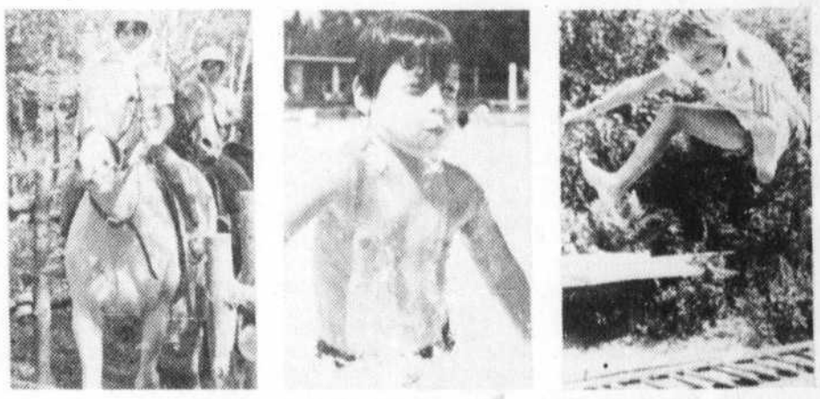

UN CAMP BILINGUE DE PLEIN AIR
POUR GARÇONS ET FILLES DE 4 À 13 ANS
Le camp est situé à environ 15 à 20 minutes au nord de Montréal.
Le transport quotidien à domicile est fourni.
Vaste série d'activités incluant la natation, les sports, l'artisanat, expositions dramatiques, sciences naturelles, équitation.
Une bonne occasion d'apprendre l'anglais.

Vance et Gromyko discutent du Moyen-Orient et des MBFR

MOSCOU, (AFP) — Les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques (SALT) ont connu hier une pause, permettant à MM. Andrei Gromyko et Cyrus Vance d'aborder d'autres problèmes et notamment celui du Proche-Orient.

Au cours d'une conférence de presse hier soir, le secrétaire d'État américain a cependant éludé toutes les questions précises sur ce thème, indiquant seulement qu'il avait "passé en revue" avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, "tous les aspects de la question du Proche-Orient" et qu'il avait ainsi "une meilleure compréhension de la position soviétique"

Précisant que les deux parties s'étaient mises d'accord pour ne pas révéler leurs positions, M. Vance s'est ainsi contenté de déclarer à propos des livraisons d'armement dans cette région, "il sera difficile de réaliser des progrès substantiels aussi longtemps que les problèmes politiques ne sont pas résolus". "J'ai le sentiment que les Russes veulent jouer un rôle constructif et actif comme co-présidents de la conférence de Genève", a simplement indiqué M. Vance à propos de la position soviétique en général.

Sur ce point, M. Vance avait déclaré lundi soir qu'il demanderait à M. Gromyko des "clarifications" sur la position soviétique concernant la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à la conférence de Genève. M. Brejnev avait lui-même présenté peu avant l'arrivée de M. Vance à Moscou, des suggestions nouvelles sur le règlement de la situation au Proche-Orient, envisageant pour la première fois publiquement de nouvelles modalités pour garantir les frontières d'Israël, la création de zones démilitarisées et une évacuation par étapes des territoires arabes sous contrôle israélien.

D'autre part, la situation dans l'Océan Indien et en Afrique a été "brièvement" abordée, a dit le secrétaire d'État américain, et apparemment les deux délégations ont accordé une plus large place à des questions liées aux rapports de force militaires et en premier lieu aux négociations de Vienne sur les "MBFR".

"Nous avons été d'accord pour considérer qu'il était important de faire sortir ces négociations de la stagnation, a poursuivi M. Vance.

A propos de la préparation d'un traité général d'interdiction des essais nucléaires et "en ce qui concerne d'autres domaines" a déclaré d'autre part, M. Vance, Américains et Soviétiques sont convenus de créer des "groupes de travail", qui pourraient se réunir à Moscou, à Washington ou à Genève, a précisé le secrétaire d'État américain.

Enfin, M. Vance a indiqué que le silence sur les accords SALT au cours des deux entretiens de la journée ne l'avait pas déçu. "Je ne veux pas être optimiste, a-t-il déclaré, mais cela prouve que l'on prend sérieusement en considération nos propositions".

M. Vance qui s'est une nouvelle fois déclaré prêt à prolonger son séjour, espère pour aujourd'hui une réponse à ses propositions sur la limitation des armements stratégiques. SALT-2 considérées par les Soviétiques et les Américains comme le "problème central" des entretiens actuels. Il est évident que des efforts doivent être faits de part et d'autre pour arriver à un nouveau "consensus", estime-t-on de source diplomatique occidentale.

Depuis l'accord de Vladivostok, la position soviétique n'a apparemment pas changé. Elle se résume à dire: "Signons l'accord de Vladivostok d'abord puis passons ensuite aux négociations sur les SALT-3.

L'accord de Vladivostok a fixé à un "plafond" de 2,400 missiles et bombardiers l'arsenal respectif soviétique et américain. Les Soviétiques ne veulent pas que leur bombardier Backfire soit inclus sous ce "plafond" car ils affirment qu'il n'est pas stratégique. Par contre ils exigent que le missile américain Cruise y soit inclus.

M. Vance propose deux nouvelles options. La première, celle qu'il préfère, modifie substantiellement l'accord de Vladivostok. Elle réduit le "plafond" à 2,000 ou 1,500 bombardiers et missiles y compris les Backfire et les Cruise.

La seconde reprend Vladivostok, mais sans les Backfire et les Cruise, laissant le règlement de cette contreverse aux négociations sur les SALT-3.

Jusqu'à lundi les Soviétiques semblaient rejeter ces deux options. Il s'agit maintenant de savoir si la journée de "réflexion" qu'ils se sont donnée, les aura conduits à modifier leur position et à accepter l'une des deux options américaines ou encore à en présenter une troisième à l'examen de M. Vance.

GAGNEZ $400
de crédit chez Ogilvy pendant notre
VENTE DE PRINTEMPS
- Chaque jour, un nouveau gagnant.
- Avec chaque achat, une nouvelle chance de gagner!
- Renseignez-vous auprès de notre personnel Ogilvy
OGILVY

Carter approuve des ventes d'armes de $2 milliards

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Carter a approuvé la vente d'armes d'une valeur de deux milliards de dollars aux pays de l'OTAN et aux autres alliés des États-Unis, a annoncé hier la Maison-Blanche.

Le président Carter, qui a critiqué le volume des exportations d'armes autorisées sous les précédentes administrations, étudie actuellement des requêtes portant sur 1,6 milliard de dollars d'armes supplémentaires qui lui ont été transmises par le secrétaire d'État Cyrus Vance.

M. Rex Granum, porte-parole adjoint de la présidence, a déclaré que plus de la moitié des ventes d'ores et déjà approuvées portait sur des projets de construction militaire ou le développement de dispositifs de soutien logistique.

Le président Carter, a-t-il dit, arrêtera sa décision sur les ventes actuellement à l'étude après avoir reçu, le mois prochain, les recommandations du conseil national de sécurité sur l'avenir de la politique américaine de ventes d'armes.

Très critiqué à l'égard de la politique adoptée jusqu'ici par les États-Unis, le président Carter a regretté que les ventes d'armes se poursuivent presque sans contrainte.

l'Assurance Royale Canada

RÉSULTATS D'EXPLOITATION AU CANADA
(m-millions)

	1976 $M	1975 $M
Primes nettes souscrites	400.5	283.4
Primes acquises (réserve pour primes non acquises à 80%)	366.8	251.8
Sinistres et frais connexes	250.2	176.7
Frais généraux	47.4	31.9
Commissions	64.8	47.9
Permis et taxes (autres que l'impôt sur le revenu)	11.0	6.7
Perte technique	- 6.6	- 11.4
Revenu des placements (déduction faite des frais généraux)	25.2	18.8
Bénéfice net avant impôt	18.6	7.4

Les primes nettes souscrites et gardées au Canada ont augmenté de plus de 41%, cette augmentation étant attribuable, en grande partie, aux taux d'inflation élevés au pays et aux conditions difficiles du marché dans certaines régions.
Les paiements versés à l'égard des assurés ont atteint $250 000 000, soit en moyenne $1 000 000 par jour ouvrable. Ce montant tient compte des pertes de $3,5m dans les Maritimes en février et de $1,5m à Toronto en juin, par suite d'ouragans.
Les secteurs des assurances de responsabilité des entreprises et des biens des particuliers ont donné de très mauvais résultats, mais les résultats techniques des autres secteurs ont été satisfaisants presque toute l'année. Cependant, encore une fois les mauvaises conditions atmosphériques des dernières semaines de l'année ont entraîné de lourdes pertes. L'exercice s'est soldé par une perte technique de $6,6m comparativement à $11,4m en 1975.
Le coefficient d'exploitation est passé de 102,8 à 100,4.
Le revenu des placements a augmenté de façon soutenue jusqu'à $25.2 m, soit 34%. Le bénéfice net s'élevait à $ 18,6m comparativement à $7,4m en 1975.

ANGLAIS
cours de CONVERSATION
Cours temps plein
(de 1 à 6 mois)
Cours jour, soir ou samedi
(10 semaines et plus)
LPS®
LANGUAGE POWER SYSTEMS
Reconnue par le ministère de l'éducation "culture personnelle"
ÉTAGE F, PLACE BONAVENTURE TÉL. (514) 878-2821 Permis no 749766
QUÉBEC TÉL. (418) 529-0331 Permis no 669552

LA BOSSE DES AFFAIRES

Monsieur Jean de Grandpré,
président du conseil
et chef de la direction de Bell Canada,
sera l'invité
à la chronique
"La Bosse des Affaires"
qui est diffusée
dans le cadre
de la populaire émission
"Parle, Parle, Jase, Jase".

Une entrevue à ne pas manquer
à l'émission
"Parle, Parle, Jase, Jase"
le mercredi 30 mars 1977.

L'Europe verte paralysée par un veto britannique

BRUXELLES (Reuter) — La Grande-Bretagne a envenimé hier ses relations avec les huit autres pays du Marché commun en refusant d'approuver une formule de compromis pour la fixation des prix agricoles de la nouvelle campagne, élaborée après une session-marathon de cinq jours, culminant dans une séance qui a duré toute la nuit.

Dans les milieux autorisés de la CEE, on déclare que l'intransigeance de la Grande-Bretagne met en relief le mécontentement qu'éprouvent certains de ses partenaires à l'égard de sa tactique d'exploitation flagrante du Marché commun pour la réalisation de ses propres objectifs étroits.

Ils étaient donc peu enclins à satisfaire les exigences "excessives" de la Grande-Bretagne, notamment en ce qui concerne l'octroi d'un gros subside sur le beurre vendu sur le marché anglais, qui serait entièrement financé par la CEE.

Il était aussi patent que M. John Silkin, le ministre britannique, avait reçu des instructions de M. James Callaghan, premier ministre, de bloquer à tout prix l'accord, déclare-t-on.

À cause de l'échec des négociations, les ministres ont à se rencontrer à nouveau les 25 et 26 avril à Luxembourg, afin de fixer les prix agricoles de la saison nouvelle. Dans l'intervalle, l'année agricole courante, qui prend fin le 31 mars, est "prolongée" d'un mois. Les neuf millions d'agriculteurs de la Communauté continueront pendant cette période à recevoir les prix garantis actuels.

Mais trois pays ont été autorisés à dévaluer leur "monnaie verte". Trois pour cent pour la France, sept pour cent pour l'Irlande et huit pour cent pour l'Italie. Ceci aura pour effet d'accroître le revenu des agriculteurs dans ces pays, et dans certains cas, les prix à la consommation.

Le compromis rejeté par M. Silkin prévoyait une hausse des prix agricoles atteignant en moyenne entre 3,5 et 4,0 pour cent pour les principales catégories de produits, une dévaluation de la "livre verte" de quatre pour cent étalée sur une période de douze mois, et une subvention de 35 unités de compte par quintal de beurre communautaire vendu aux ménagères britanniques.

M. Silkin demandait un subside deux fois plus élevé. Il a aussi rejeté la proposition de dévaluation de la livre verte, dont le niveau élevé a pour effet de subventionner les importations alimentaires anglaises.

A l'heure du petit déjeuner, le ministre britannique a bien téléphoné à M. Callaghan pour voir si le compromis était acceptable, mais il a reçu l'ordre de le rejeter, déclare-t-on encore dans les milieux autorisés de Bruxelles.

On y souligne qu'il convient au gouvernement de Londres de maintenir les prix agricoles et de rejeter des hausses risquant d'affecter les prix de détail, à l'heure où il négocie la prochaine phase de son pacte de modération des salaires avec les syndicats.

Plusieurs ministres ont condamné l'attitude de M. Silkin, qui a présidé la session du conseil des ministres.

Ainsi, M. Giovanni Marcora, le ministre italien, a téléphoné samedi à Rome pour demander à M. Giulio Andreotti, président du conseil, d'intervenir auprès de M. Callaghan au Conseil européen réuni dans la capitale italienne, pour que M. Silkin témoigne de plus de flexibilité. M. Marcora a lui-même déclaré hier à l'aube aux journalistes, à l'occasion d'une suspension de séance: "Les anglais aimeraient diriger l'Europe, mais ils ont cinquante ans de retard."

Le ministre français, M. Christian Bonnet, a pour sa part déclaré à la presse: "Je n'ai jamais vu une telle solidarité entre huit États membres de la CEE. Il suffit de savoir où sont les responsabilités. Toute parole déplaisante supplémentaire serait hors de propos."

M. Albert Lavens, pour la Belgique, a déclaré être incapable de comprendre comment la Grande-Bretagne a pu refuser un compromis, alors qu'une somme de 25 millions de dollars seulement la séparait de ses partenaires. "Ceci représente une somme équivalant à 30 pence par année seulement pour chaque consommateur britannique", a-t-il dit. M. Josef Ertl, le ministre allemand, a déclaré que la politique agricole de la CEE n'a jamais été aussi menacée que maintenant.

Le succès du budget britannique dépend du "contrat social"

LONDRES (AFP) — Poursuivre la lutte contre l'inflation, stabiliser le chômage, renforcer la productivité, développer les investissements: ces quatre impératifs apparaissent clairement dans le budget présenté hier à la Chambre des communes par le chancelier de l'Échiquier Denis Healey.

Adoptant sans hésiter la tactique de la carotte et du bâton, M. Healey a offert quelques satisfactions aux contribuables, et leur en a promis d'autres si les syndicats font preuve de compréhension: ainsi l'impôt sur le revenu sera diminué immédiatement de 500 millions de livres. Il y aura une nouvelle diminution d'un milliard à la condition que les syndicats acceptent la prolongation pour une troisième année de "contrat social" qui limite étroitement la progression des salaires.

Cela représenterait au total une baisse d'environ 10 pour cent de l'impôt sur le revenu, qui se manifesterait par un relèvement de la part du revenu qui ne peut être taxée (abattements à la base) et par l'abaissement de 35 à 33 pour cent du taux de base de l'impôt. 845.000 contribuables pourraient ainsi échapper à toute imposition directe.

Mais M. Healey, dans une certaine proportion, va reprendre d'une main ce qu'il a accordé de l'autre. Il a annoncé que le prix de la vignette automobile passait de 40 à 50 livres, que les droits sur les cigarettes étaient augmentés de 4 pence par paquet de vingt, et que le prix de l'essence serait majoré de cinq pence par gallon.

Avec un certain humour, M. Healey a précisé que les droits sur les cigarettes étaient accrus pour tenir compte du fait qu'elles nuisent à la santé. Par contre, le tabac de pipe "qui, a-t-il dit, joue un rôle important dans la vie de nombreux retraités", ne sera pas augmenté.

Contrairement à ce que l'on attendait souvent, les droits sur les vins et sur les alcools restent au même niveau, et la TVA est elle aussi inchangée.

Ces mesures, M. Healey en a du moins implicitement exprimé l'espoir, doivent permettre d'accroître la productivité. Car, a-t-il reconnu, "l'impôt sur le revenu était trop élevé ce qui avait affaibli le goût au travail". De ce point de vue, il est significatif que M. Healey ait insisté sur l'idée que les réductions d'impôts, et le relèvement des tranches d'imposition qui les accompagne, profiteront d'abord aux travailleurs les plus qualifiés et aux cadres moyens.

Elles doivent aussi faciliter le combat contre l'inflation, en poussant les syndicats à accepter une troisième année de contrat social.

Contre le chômage, M. Healey s'est contenté de quelques gestes: subventions aux entreprises en difficulté, pour qu'elles puissent conserver le personnel temporairement en excédent, et crédits débloqués pour aider la construction en favorisant la rénovation des centres urbains.

Il est vrai que, selon les estimations du chancelier de l'Échiquier, la relance de la demande provoquée par les réductions d'impôts se traduira à elle seule par la création de 100,000 emplois.

Faisant valoir qu'il se devait d'être prudent, M. Healey n'en a pas moins fait preuve d'un optimisme certain dans l'avenir de l'économie britannique: il n'a pas craint de prédire une supression progressive, dans le courant de l'année, du déficit de la balance des paiements, grâce au pétrole de la mer du Nord, et même l'apparition d'un excédent en 1978. De même, il a annoncé la chute du taux d'inflation, qui pourrait tomber en-dessous de 10 pour cent au second trimestre de 1978.

Enfin, M. Healey a jugé que la production totale, grâce aux mesures budgétaires, pourrait croître de 1.5 pour cent, tandis que la seule production industrielle progresserait de 2.5 pour cent.

Pour le moment, cependant, tout est lié à l'attitude qu'adopteront les syndicats dans la renégociation du "contrat social" prenant connaissance des grandes lignes du budget, le secrétaire général du TUC, la puissante centrale syndicale, s'est borné à dire qu'il n'était "pas enthousiasmé".

Le leader du parti conservateur, Mme Margaret Thatcher, a critiqué vigoureusement le projet de budget présenté par le chancelier de l'Échiquier. Faisant allusion à l'aide internationale accordée à la Grande-Breagne, elle s'est écriée: "C'est un budget du Fonds monétaire international. Ce n'est pas un budget pour que la Grande Bretagne revive, c'est un budget pour que le gouvernement travailliste survive". Mme Thatcher a fait remarquer d'autre part que tout dépendait, selon M. Healey, d'une politique des salaires satisfaisante. "Je mets le chancelier au défi de nous expliquer en quoi cela consiste", a-t-elle dit.

Le chancelier de l'Échiquier Denis Healey brandit avec aisance la valise contenant le nouveau budget britannique, à sa sortie du 11 Downing Street, à Londres. (Téléphoto AP)

Survie miraculeuse

JOHANNESBOURG (AFP) — Un employé du Zoo sud-africain a survécu miraculeusement à la morsure mortelle d'un serpent, le mamba noir et, plongé dans le coma tout en gardant sa conscience, a assisté pendant six jours sans pouvoir intervenir aux efforts des médecins qui tentaient de le sauver.

Jack Seale, âgé de 35 ans, qui est sorti de l'hôpital dimanche, a fait le récit de la résurrection en racontant comment il entendait les médecins s'interroger sur ses chances de survie, qu'ils estimaient nulles, malgré les efforts qu'ils déployaient, avec la peur qu'à chaque instant quelqu'un ne décide de débrancher son respirateur artificiel.

Giscard rencontre Chirac

Barre forme un gouvernement d'action

PARIS, (d'après Reuter et AFP) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a officiellement chargé hier M. Raymond Barre de former le nouveau gouvernement qui tiendra sa première réunion demain matin.

M. Barre, qui s'est entretenu avec le président de la république pendant plus d'une heure hier matin, a déclaré à sa sortie de l'Elysée qu'il présenterait la liste de son nouveau gouvernement ce soir.

M. Barre a déclaré que le futur gouvernement serait constitué de "quinze ministres, y compris le premier" et précise qu'il conserverait le portefeuille de l'Économie et des Finances, outre son poste de premier ministre.

M. Barre a encore indiqué qu'il s'agirait d'un "gouvernement d'action" qui aurait pour tâche essentielle de "poursuivre le redressement économique et financier". Il a en outre démenti les affirmations selon lesquelles il aurait l'intention de former un "gouvernement de techniciens". Ce sera, a-t-il dit, "un gouvernement d'hommes choisis en fonction de leur capacité et décidés à mener l'action qui est nécessaire pour que les Français ne fassent pas le choix dangereux dont le président de la république a parlé lundi soir".

Les milieux politiques considèrent néanmoins comme vraisemblable le départ des trois ministres d'État qui, en tête de la hiérarchie des ministres, représentaient dans le précédent gouvernement les trois grandes tendances de la majorité: MM. Olivier Guichard, ministre de la Justice et gaulliste RPR, Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur et giscardien républicain-indépendant, et Jean Lecanuet, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire et leader des centristes.

Toujours selon ces mêmes milieux, M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et candidat "giscardien" à la mairie de Paris où il a été battu par M. Jacques Chirac, pourrait également quitter l'équipe de M. Barre. Il n'est pas impossible que dans ces conditions, il soit appelé à prendre de nouvelles responsabilités au sein du parti des républicains indépendants.

D'autres encore partiront, dont très vraisemblablement M. Michel Durafour, ministre délégué aux Finances qui, vaincu aux élections municipales, a perdu la mairie de Saint-Étienne (centre de la France). Il avait d'ailleurs remis sa démission à M. Barre au lendemain de son échec électoral.

Peu de noms sont cités en ce qui concerne les éventuels "entrants". On parle cependant du retour d'anciens ministres du général de Gaulle ou de Georges Pompidou, tels que M. Jacques Chaban-Delmas, ancien premier ministre, maire de Bordeaux et candidat gaulliste malheureux à l'élection présidentielle de 1974, et M. Raymond Marcellin qui fut longtemps ministre de l'Intérieur. Mais il ne s'agit là que d'hypothèses.

Le président Giscard d'Estaing a également reçu hier M. Jacques Chirac. L'entretien a duré une heure mais le président du Rassemblement pour la république, qui vient d'être élu maire de Paris, n'a fait aucune déclaration à sa sortie de l'Elysée.

Le chef de l'État avait également décidé de consulter les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, MM. Alain Poher et Edgar Faure.

Ce dernier a été reçu durant une trentaine de minutes par M. Giscard d'Estaing. "J'ai fait avec lui un tour d'horizon dans le cadre de cette consultation des deux présidents des assemblées parlementaires et qui correspond à une tradition excellente, a dit M. Edgar Faure. De la même manière, M. Barre a bien voulu me rendre visite à l'Assemblée nationale".

Comme on lui demandait s'il allait être ministre des Affaires étrangères, ainsi que le bruit en court, M. Faure a répondu: "Je suis toujours très content lorsque l'on parle de moi, mais je suis président de l'Assemblée nationale et je ne vois aucune raison de quitter ce poste qui joue un certain rôle dans la république."

M. Barre a également reçu M. Chirac. L'entretien a duré soixante-cinq minutes mais, comme à l'Élysée, l'ancien premier ministre s'est refusé à toute déclaration à sa sortie de l'hôtel Matignon.

Les négociations "sérieuses" sur Chypre reprennent à Vienne

NICOSIE (AFP) — Les représentants des deux communautés de Chypre se rencontrent demain à Vienne en présence de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, afin de rechercher une solution durable à la question chypriote.

À la veille de ces négociations, qui commenceront deux ans et huit mois après le débarquement militaire turc qui a coupé l'île en deux, les positions des deux camps demeurent encore très éloignées l'une de l'autre, malgré le vent d'optimisme qui souffle sur l'île depuis les deux rencontres entre l'archevêque Makarios, président de la république chypriote, et M. Rauf Denktash, président de l'"État fédéré turc" de Chypre.

Selon le représentant du secrétaire général de l'ONU à Chypre, l'Argentin Perez de Cuellar, les pourparlers de Vienne doivent marquer, en principe, "le début de négociations sérieuses" destinées à résoudre le problème chypriote. Les discussions de Vienne dureront une semaine, dont les trois premiers jours sous l'égide de M. Kurt Waldheim. Les pourparlers doivent ensuite reprendre, le 20 avril prochain, à Nicosie même.

Les délégués grecs-chypriotes, a-t-on appris à Nicosie, se sont rendus à Vienne porteurs de cartes sur lesquelles ont été portées les rectifications territoriales réclamées par le gouvernement de l'archevêque Makarios en vue de délimiter les secteurs communautaires de la future fédération chypriote.

Le principe de la création d'une fédération bi-communautaire à Chypre a été admis par les Chypriotes-grecs, dans le cadre du "compromis" souhaité par l'archevêque Makarios ces dernières semaines.

Le gouvernement chypriote-grec insiste cependant sur l'acceptation par la partie turque de trois principes généraux comme préalable à tout accord: liberté de déplacement, liberté d'installation et droit de propriété pour les membres des deux communautés sur l'ensemble du territoire chypriote.

La partie chypriote-grecque estime également nécessaire que le gouvernement fédéral central dispose de pouvoirs étendus.

Les propositions de l'archevêque Makarios sont soutenues par trois des quatre principaux blocs politiques chypriotes-grecs: le parti "démocrate" (centre-droite), le parti communiste Akel et le parti du rassemblement démocratique (droite).

A son départ de Nicosie lundi, le représentant chypriote-turc, M. Suleiman Umit Onan, a indiqué que les discussions de Vienne ne porteront que sur les divers aspects des relations entre les deux communautés de l'île.

La partie chypriote-turque est disposée à faire des concessions territoriales mineures, comme l'a révélé en février dernier M. Rauf Denktash, mais reste attachée au principe d'une large autonomie des deux zones de la future fédération.

Cette fédération, estiment les Chypriotes turcs, pourrait être coiffée par un gouvernement à caractère essentiellement "représentatif", où Chypriotes grecs et Chypriotes turcs seraient à égalité.

Les Chypriotes turcs pensent également que la présidence d'une telle fédération pourrait être éventuellement assurée par rotation, à tour de rôle, par un membre de chaque communauté, comme en Suisse.

Si les négociations semblent s'annoncer "longues et difficiles", comme l'a dit lundi M. Suleiman Umit Onan, elles s'amorcent néanmoins sur de nouvelles bases, quelques semaines à peine après l'investiture du président Jimmy Carter et la tournée à Athènes, Ankara et Nicosie, de son représentant, M. Clark Clifford.

Ce dernier, rappelle-t-on, avait fait état d'un désir "sincère" des parties concernées d'arriver à une solution, exprimant en même temps le souhait de Washington de combler le fossé entre ses deux principaux alliés de la Méditerranée orientale, la Turquie et la Grèce.

AWACS: Londres se prononcera d'ici peu

LONDRES (AFP) — Outre l'impasse sur les prix agricoles, le gouvernement britannique devra d'ici peu se prononcer sur un autre problème: celui posé par l'AWACS, le nouveau dispositif radar aéroporté d'alerte et de commande dont doit être doté l'OTAN.

Le gouvernement doit faire face d'une part aux pressions des constructeurs et des syndicats de l'industrie aéronautique britannique, à court de commandes, en faveur de l'adoption, du moins pour la RAF, d'une version nouvelle de l'avion de reconnaissance maritime britannique Nimrod, construit par Hawker Siddeley, et d'autre part aux pressions de la part des États-Unis, en faveur du Boeing E-3A, dans l'intérêt de la standardisation de l'équipement au sein de l'Alliance.

Du côté britannique, on fait valoir que l'adoption du Nimrod créerait 7,000 emplois en Grande-Bretagne au lieu des 500 prévus pour la contribution britannique à l'E-3A, (un million selon les Américains).

Cet argument prend d'autant plus de poids que les incertitudes menaçant l'avenir de Concorde risquent d'aggraver le chômage dans cette industrie, que la responsabilité de l'État en tant qu'employeur est plus que jamais engagée. Les firmes aéronautiques viennent en effet d'être nationalisées et le gouvernement doit combattre le chômage dans le cadre du "contrat social" anti-inflationniste dont le renouvellement fera l'objet de délicates négociations avec la centrale syndicale au cours des prochaines semaines.

L'industrie britannique fait aussi valoir que, sur le plan technique, la RAF n'a pas de préférence quant au choix d'appareil et que le rejet du Nimrod aboutirait à l'élimination d'une capacité de production d'avions-radar, constamment perfectionnée au cours de ses trente années d'existence et par surcroît unique en son genre en Europe.

Toutefois, de leur côté les Américains disposent aussi de grands moyens de pression grâce aux grosses commandes de matériel militaire qu'ils passent en Grande-Bretagne et qu'ils menaceraient de réduire si la Grande-Bretagne rejetait l'E-3A. Or, l'industrie aéronautique britannique espère obtenir d'outre-Atlantique de nouvelles commandes d'avions de combat à décollage vertical Harrier et aussi y faire adopter son engin air-air Skyflash actuellement à l'étude aux États-Unis.

Rolls Royce, pour sa part, essaie de convaincre Pan American Airways à équiper de ses réacteurs (RB-211) les vingt gros porteurs Tristar qu'elle se propose de commander à Lockheed pour remplacer ses vieux Boeing-707. La Panam exige des moteurs Pratt and Whitney. Les démarches entreprises par Rolls Royce pour la faire changer d'avis pourraient être compromises. L'enjeu est gros. Outre la commande elle-même, Rolls Royce craint que l'association Lockheed — Pratt and Whitney nuise à sa collaboration très fructueuse avec Lockheed.

Contacts secrets cubano-US depuis 1974

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État a affirmé hier que les discussions américano-cubaines en cours n'ont pas d'autre objet que la délimitation des zones maritimes et de pêcheries entre les deux pays.

Cette mise au point répondait à certaines informations selon lesquelles la prolongation des conversations ouvertes jeudi dernier à New York s'expliquerait par l'élargissement du dialogue à d'autres aspects du contentieux américano-cubain.

Le porte-parole, M. Fred Brown, a d'autre part rappelé que le département d'État avait confirmé il y a déjà plusieurs semaines l'existence de contacts secrets entre La Havane et Washington sous la précédente administration, de la fin de 1974 à la fin de 1975.

Ce rappel fait suite à la publication hier par le New York Times d'un article décrivant dans le détail ces contacts.

Selon le journal, les négociations de 1974 et 1975 ont été menées du côté américain par M. William Rogers, alors sous-secrétaire d'État aux affaires interaméricaines, et par M. Lawrence Eagleburger, assistant de M. Henry Kissinger. Le nom des diplomates cubains concernés n'a pas été révélé, mais les conversations se seraient tenues aux aéroports de Washington et de Kennedy à New York, ainsi qu'à l'hôtel Pierre, le plus grand palace de la métropole américaine.

Commencées sur une initiative du secrétaire d'État M. Kissinger, ces négociations avaient pour but de passer en revue tous les problèmes en suspens entre les deux pays. Ceux-ci auraient notamment concerné les biens américains nationalisés sur l'île, le sort des prisonniers politiques cubains et l'avenir de la base de Guantanamo.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*·	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

variétés

Armatrading: une voix à entendre

par Nathalie Petrowski

On l'attendait depuis janvier alors qu'elle devait faire la première partie de Roy Buchanan à la Place des Arts. Une invincible tempête de neige vint perturber les plans des producteurs de spectacle. L'événement fut reporté au dimanche suivant mais Armatrading qui est constamment en tournée, ne put être de la partie à cause d'engagements ailleurs. Deux mois plus tard, on la retrouve à Montréal au Plateau en grande vedette américaine devant une salle comble depuis au moins deux semaines. Que s'est-il passé en si peu de temps? D'abord un troisième disque qui tourne bien et se vend encore mieux, un style qui se définit de plus en plus et une voix plutôt spéciale pour ne pas dire exceptionnelle.

Quand il s'agit d'expliquer le pourquoi d'un talent inné, les mots viennent toujours à manquer, l'indescriptible agencement de plusieurs facteurs n'est pas facile à saisir ni à définir. Chaude et sensuelle sur disque, la voix de Joan Armatrading prend une incroyable ampleur sur scène, commence tout doucement puis tranquillement nous entraîne au coeur de l'émotion pure, avec la subtile intensité qui ne vient que des tripes. Chanteuse de Rhythm'n Blues, de soul, on a de la difficulté à la situer dans un courant précis, pour plus tard se rendre compte que c'est là que réside toute son originalité. Parce qu'elle vient des Antilles anglaises, qu'elle a longtemps vécu en Angleterre, on devine un étrange croisement entre le soul noir et un certain sens mélodique plutôt européen. Quant à la voix, elle évolue seule, un murmure grave qui grossit, gronde et rugit, remue de mystérieuses profondeurs. On sent qu'Armatrading pourrait chanter n'importe quoi et qu'à chaque fois, sa voix transformerait l'air le plus insignifiant. Accompagnée cette fois-ci de musiciens plutôt moyens, elle a néanmoins réussi à mener le spectacle à bon port, par la seule intensité de sa voix.

Ce qui étonne chez Armatrading, c'est que sur disque elle présente l'image d'une douce chanteuse de ballades noires. Sur scène, la femme douce et intuitive devient un homme, s'affir...e, s'impose comme si une révolte secrète l'habitait. Sans afficher aucun féminisme facile, elle est néanmoins un véhicule pour les féministes les plus convaincues. L'image qu'elle projette est, ni plus ni moins, celle de quelqu'un qui est en possession de tous ses moyens, qui a quelque chose à dire, une certaine souffrance à partager et qui va le faire envers et contre tous. Elle est une femme dans une industrie dominée par les hommes, ambivalente et androgyne, dévouée à la seule cause de l'émotion et d'un feu intérieur qui brûle inlassablement et qui menace de faire de grands ravages.

théâtre

L'Hiver de force

Une réduction insatisfaisante

par Adrien Gruslin

Nicole et André Ferron, respectivement âgés de 28 et 29 ans, ont choisi de sortir du "circuit, de vivre à la campagne, dans un nulle part qui deviendra de plus en plus une manière de vide, une fois qu'ils se seront dépouillés de leurs biens: pick up, disques, téléviseur, téléphone, etc... jusqu'à leur logis. Les deux héros romanesques de Réjean Ducharme reprennent à leur compte l'impossible quête d'amour d'Inès Pérée et Inat Tendu, de Bérénice et Christian, de Mille Milles et Chateaugué, et des autres personnages de l'auteur des *Enfantômes*.

Au théâtre, *L'Hiver de force* devient *Le Fonne c'est platte* et en sous-titre *La Chair est triste et j'ai vu tous les films de Jerry Lewis*. L'adaptation avait été faite par Lucie Sauvé et Monique Benoît en 1974 au Module d'art dramatique de l'université de Québec à Montréal. La présente, à l'affiche au Centre d'Essai de l'université de Montréal tous les jours jusqu'au 3 avril, a été remaniée par Michelle Barrette et Ginette Beaulieu-Dumais. Elle apparaît une réduction assez grossière du roman.

Bien qu'au seuil de la trentaine, les protagonistes conservent le côté enfant caractéristique de l'univers ducharmien. Toujours les âmes écorchées vivent une même quête désespérée menant à un inévitable cul-de-sac et baignant dans un égal humour. Sur la scène de l'Université de Montréal, les deux héros tiennent d'autant plus de l'enfant que les deux comédiens, Myriam Raymond et André Thérien, au demeurant excellents, ont davantage le physique d'adolescents que celui d'adultes de 28 et 29 ans. De plus, ils jouent constamment dans le sens de la spontanéité inhérente au jeune âge. Tant leur présence que leur ton témoigne d'un jeu senti, intéressant.

Toujours en scène, les deux acteurs nous entraînent dans leur voyage irréel, recherche d'amour dans sa nudité la plus haute, où seulement deux autres individus interviendront: Lainou, une amie peintre qui paraît dès qu'elle est seule, i.e. dès qu'elle n'a plus d'argent pour se payer un chum; La Toune-Catherine-Petitpois, l'actrice sex-symbol, que Nicole et André vénèrent mais qui les abandonnera. Dans ce dernier personnage, Francine Laflèche joue avec beaucoup de justesse.

L'adaptation n'arrive que très partiellement à rendre le caractère insolite et magique de l'oeuvre, à susciter la fascination qui découle à la lecture du roman. Il manque une articulation ferme. Les personnages passent d'une action à l'autre, bêtement, sans jeu transitoire. La polyvalence des images semble s'être appauvrie dans une réalisation scénique qui juxtapose parce que, vraisemblablement, la transposition du roman au théâtre ne permettait pas de faire autre chose.

La présentation du Centre d'Essai de la rue Edouard-Montpetit ne fournit qu'un aperçu de la quête hyperréelle du couple Ferron. Les constantes, en leitmotiv, ne créent pas l'ambiance désirée, faute d'un tonus suffisant. Les sons des Beatles (Hey June, Its all right...), de Vian (Le Déserteur, L'Écume des jours) sont insuffisamment exploités. On n'a pas su suggérer le merveilleux, celui de Vian et de Ducharme. Comme Chléo, l'héroïne de *L'Écume...*, Nicole a un nénuphar à la place du coeur, elle se mettra sussi à tousser un matin, elle ne mourra pas mais c'est pareil puisqu'à la fin le duo décide de rentrer à Montréal en stop. Comme chez Vian, l'univers s'effrite à mesure que les choses s'évanouissent la quête tire sa magie, sa force de sa surréalité, toute entière contenue et créée par le délire verbal. De tout cela, le spectacle ne donne qu'une idée imprécise. On saisit les significations sans jamais sentir les envoûtements.

Et puis le dispositif scénique contient des maladresses. La maison de Nicole et André est trop basse, de sorte que le spectateur voit mal. L'utilisation des paliers est ingénieuse, elle est fréquente au Centre d'Essai, à condition d'éviter des erreurs aussi élémentaires. A signaler la toile de fond qui représente le "Sauvage" de Radio-Canada, tout le monde connaît l'image. N'ayant pu intégrer les éléments, ni au plan de la transposition, ni à celui de la production, le spectacle du Théâtre de l'université de Montréal demeure décevant, même racheté par la fraîcheur du jeu des interprètes de Nicole et André.

la boîte à échos

Les travaux de construction du nouvel immeuble de la *Galerie nationale* à Ottawa qui devraient coûter entre $75 et $100 millions seront confiés à l'équipe de design Parkin Architects & Planners de Toronto, gagnants du concours mis sur pied à l'été 1975 par le ministère fédéral des Travaux publics. En annonçant le nom du gagnant, le Secrétaire d'État, M. John Roberts a précisé qu'aucune date n'était encore envisagée pour le commencement des travaux. Le nouvel édifice sera situé en bordure de la rue Wellington à Ottawa, entre la Cour suprême et la Bibliothèque nationale.

●

Le 7e colloque de l'*Association canadienne des Études africaines* se tiendra cette année à l'Université de Sherbrooke du 3 au 6 mai. Ce congrès multidisplinaire est placé sous le thème *Progrès et bonheur ou développement et bien-être en Afrique*. Le Centre d'étude des littératures d'expression française (CELEF) sera l'hôte de cette manifestation que présidera M. Jocelyn-Robert Duclos. Les étudiants africains de l'Université de Sherbrooke projettent de présenter la pièce, *Le fusil* du dramaturge camerounais Patrice Ndedi-Panda, ceci dans le cadre des activités socio-culturelles du congrès.

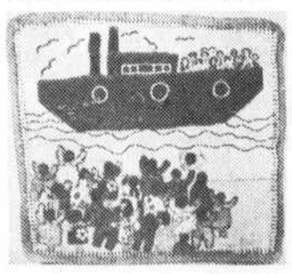

La galerie *Powerhouse* présente jusqu'au 15 avril une exposition intitulée *Tapisseries chiliennes*. Ces pièces sont l'oeuvre de femmes de Santiago qui utilisent cette forme d'expression qui leur est enseignée par la communauté chrétienne pour subvenir aux besoins de leurs familles, leurs maris ayant été emprisonnés par la junte militaire ou étant sans emploi à cause de leur allégeance politique. Les tapisseries en montre (18" x 24") sont en vente pendant toute la durée de l'exposition et d'autres pourront être commandées plus tard. Cette exposition a été organisée conjointement par les membres de la galerie et la communauté chilienne de Montréal. La galerie Powerhouse (3738, rue Saint-Dominique) présente également jusqu'au 15 avril des Oeuvres sur papier de Diane Quackenbush.

●

Le réseau anglais de Radio-Canada présente aujourd'hui le 30 mars un Hommage au peintre français Marc Chagall à 21 h 30. La version française de ce long-métraga de 90 minutes réalisé par Harry Rasky dont la narration a été confiée à Jean Gascon ne sera diffusée que le 28 août (dans le cadre des Beaux Dimanches), alors c'est une double occasion de "rencontrer" le peintre, maintenant âgé de 89 ans dans sa résidence de Saint-Paul-de-Vence. Le producteur-réalisateur et scénariste Harry Rasky a mis près de deux ans à rassembler le matériel nécessaire à cette production qui restera un document majeur sur la vie et l'oeuvre du peintre Chagall.

●

L'École de musique préparatoire du Module de musique de l'UQAM offrira une session intensive de cours d'appoint et de recyclage en théorie, harmonia, solfège, éducation de l'oreille et littérature musicale (préparation à l'admission au niveau collégial et au niveau universitaire en musique). Ces cours se donneront les lundis, mercredis et vendredis de 19 h à 21 h 30. Pour renseignements: 282-6876.

●

Le Service des loisirs et sports de la Ville de Montréal en collaboration avec le Haut-Commissariat offre trois stages de fins de semaine, les 2-3, 19-20 et 26-27 avril, de 9 h à 17 h: a) en jeux dramatiques et expression dramatique; b) initiation en jeux dramatiques et arts plastiques; c) initiation en jeux dramatiques (développement de thèmes pour les jeunes de 6 à 8 ans et pour les 9 à 12 ans). Ces stages sont gratuits mais l'inscription est limitée à une vingtaine de personnes par stage. Les inscriptions ont lieu aujourd'hui de 10 h à midi et de 13 h 30 à 17 h. Pour renseignements: 872-3947.

musique

Segal, un chef qui prend plaisir à souligner les moindres détails

par Gilles Potvin

Exceptionnellement, les abonnés du mercredi des Concerts du Maurier de l'Orchestre symphonique de Montréal se retrouvaient lundi, salle Wilfrid-Pelletier, pour l'avant-dernière manifestation de cette série. Une fois de plus cette saison, un chef nouveau a été présenté au public montréalais en la personne d'Uri Segal, un Israélien de 43 ans qui est entré dans la carrière lorsqu'il fut l'un des lauréats du Concours Mitropoulos de 1969. Fixé à Londres depuis 1970, M. Segal est aujourd'hui attaché à l'orchestre de la Radio de Stuttgart et comme chef invité, il a dirigé de nombreux orchestres en Europe et en Amérique du Nord.

Comme d'autres appelés à remplacer Rafael Frünbeck de Burgos, il a bien voulu s'en tenir au programme établi par ce dernier, lequel affichait deux oeuvres de base du répertoire, *la Symphonie no 6*, en si mineur, la célèbre *"Pathétique"*, de Tchaïkovsky et la Suite no 2 du ballet *Daphnis et Chloé* de Ravel, en plus du *Concerto* en mi mineur de Mendelssohn avec le concours du violoniste Itzhak Perlman, lui aussi originaire d'Israël.

De toute évidence, Uri Segal est un chef qui a bien consciencieusement appris son métier et son expérience dans l'art de manier la baguette ne fait pas de doute. Il prend plaisir à souligner les moindres détails, à donner toutes les indications d'attaque, tout en maintenant une battue rigoureuse à deux, trois, quatre et même cinq temps, dans l'allegro con grazia de la symphonie et la *Danse générale* de Ravel. Il semble toutefois rechercher l'effet des grandes masses sonores plutôt que les subtilités instrumentales. C'est pourquoi il a obtenu de meilleurs résultats dans la *Symphonie no 6* que dans la suite ravélienne où l'on cherchait en vain la transparence, la finesse du détail et l'éclairage subtil qui sont le propre de cette oeuvre. La gradation sonore du *Lever du jour* s'est effectuée sans mystère avec des archets qui avaient du mal à jouer ensemble les arpèges. La *Pantomime* a pris cependant un beau relief grâce à la flûte de Jeanne Baxtresser qui s'est signalée une fois de plus par un jeu admirable, souple et nuancé. Quant à la *Danse générale*, elle nous a valu certains éclats inopportuns des cuivres et de la percussion au cours d'une exécution dans laquelle la frénésie se confondait parfois avec le désordre.

Itzhak Perlman a joué le *Concerto* de Mendelssohn avec l'autorité qu'on lui sait mais non sans un certain détachement assez inhabituel chez lui. Certains traits de virtuosité n'avaient pas toute la clarté souhaitable et son cantabile, particulièrement lorsqu'il jouait sur la corde de sol, n'avait pas toute la rondeur et la plénitude auxquelles l'on est en droit de s'attendre d'un violoniste d'une telle réputation. M. Segal lui a prodigué un accompagnement honnête dans les deux premiers mouvements mais soliste et orchestre, dans l'allegro final, donnaient souvent l'impression d'aller chacun leur chemin.

Faites les cent pas cent fois par jour.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 You-hou
10.15 Virginie
10.30 Conseil Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le comte Yoster a bien l'honneur ■
12.00 Skippy
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
"Les nouvelles alliances".
2.30 Le temps de vivre
4.00 Bobino
4.30 Le grenier
5.00 Sur la côte du Pacifique
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Daniel Boone
8.00 Du tac au tac
8.30 Le travail à la chaîne
9.00 Le rire
10.00 Consommateurs avertis
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Reflet d'un pays
12.00 Cinéma
"Le mariage" (Drame Français 1974)
1.45 Téléjournal

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 À la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le dix vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-mercredi:
"P'tite tête de trouffion" (Comédie — Américain 1957) ■
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Chère Isabelle
8.00 Spécial Robert Charlebois
8.30 L'union fait la farce
9.00 Hawaii 5-0
10.00 Montréal en parle
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Ça prend un voleur
12.15 Cinéma:
"Jugez-les bien" (Drame — Français 1963) ■
2.00 Le 10 vous informe
19.00 Les apprentis-cuistots:
"les sauces"
19.30 D'une école à l'autre
"Les notes de la vie"
20.00 Surville
"Silence, on tourne... en rond"
20.30 Laissez-passer
"le Portugal"
21.30 Chacun son tour
"Estrie d'aujourd'hui"
22.00 Approche:
"les cardiaques et les handicapés physiques"

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman, Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the family
2.30 The edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 The Magic Lie
5.00 Nic et Pic
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
6.30 Documentary:
"No vacancy-house for sale"
7.00 Get Smart
7.30 Bluff
8.00 Science magazine
8.30 Ruzicka
9.00 Search for the western sea
9.30 Homage to Chagall: the colors of love
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live

CFCF 12

6.00 University of the A..
6.30 Pots and pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McCowan and Co
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp:
"The Adding machine" (comédie 1969)
2.30 Pay cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First Impressions
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 The gong show
7.30 McGowan and Co
8.00 Good Times
8.30 Maude
9.00 The wednesday movie:
"Act of the heart" (drame 1970)
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"Suddenly, last summer" (drame 1960) ■
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Mon ami Pierrot
14.30 Parlons français
14.45 Intermède musical
15.30 Ambroise raconte
16.30 Histoire sur le vif
17.30 Bien dans sa peau
18.00 L'expérience aidant
18.30 Le drame de la survie:
"Le Serengeti n'est pas mort"

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Bound for glory" 6.00, 8.35.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Farewell scarlett" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "All about sex of all nations" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2155 "Un cadavre au dessert" 2.45, 6.20, 9.50 et "La rose et la flèche" 12.55, 4.25, 8.00.
CARREFOUR: 218 Ste-Catherine 866-8057 "Le jardin des supplices" 1.00, 3.25, 5.30, 7.55, 9.40.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 12.10, 3.50, 7.45, (Salle II) "Cours après moi que je t'attrape" 1.15, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Jonathan, le goéland" 12.25, 4.15, 8.05 et "Harold et Maude" 2.10, 6.00, 9.50.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "A la recherche de l'arche de Noé" 5.00, 7.00, 9.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke 358-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le locataire" 7.15 et "Face à face" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Cria Cuervos" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, (Salle II) "Molly" 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00, (Salle III) "Cousin, cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, (Salle IV) "Barocco" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4110 "Une femme à sa fenêtre" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "J.A. Martin Photographe" 7.30, 9.30. (Salle McLaren) "Voyage au bout du monde" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 942-0563 (Salle Resnais) "Le jouet" 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "Sérieux comme le plaisir" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707. "The pink panther strikes again" 7.10, 9.10.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10. (Salle II) "Cassandra crossing" 12.25, 2.40, 5.00, 7.15, 9.35. (Salle III) "Chatter box" 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30. (Salle IV) "Little girl who live down the lane" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle V) "The Edge" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.15.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "À la recherche de l'arche de Noé" 7.00, 9.00.
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224. "Le jardin des supplices" 6.20, 9.45 et "Le tour du monde de Fanny Hill" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Seven beauties" 1.00, 5.00, 9.05 et "Swept away" 3.00, 7.05.
OUTREMONT: 1243 Bernard, Outremont. 277-4145. "Cadavres exquis" 7.00, et "Le juge et l'assassin" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Assault or precinct 13" 12.45, 3.45, 6.45, 9.45 et "Black Gestapo" 2.15, 5.15, 8.15.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le chien enragé" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Le soleil se lève en retard" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30. (Salle III) "Eau chaude, eau frette" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. (Salle IV) "Le skieur de l'Everest" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle V) "Tarzoon la honte de la jungle" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
PIERROT: 1590 St-Denis "Mado" 12.00, 2.15, 4.35, 6.55, 9.15.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Airport 77" 7.00, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Silver Streak" 1.15, 3.15, 5.25, 7.30, 9.40.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand cinéma) "The last Tycoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.25.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5315 "DAughters of anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Keep it up" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139. "Othello" 7.15 et "American soldier" 9.30.
SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "Carry" 12.15, 4.00, 8.00 et "Thunderbolt and light foot" 1.55, 5.45, 9.40.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "All the President's men" 1.30, 3.50, 6.10, 8.35.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Le soleil se lève en retard" 9.45 et "Docteur justice" 7.45.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le jardin des supplices" 6.10, 9.25 et "Le grand délire" 7.45.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Domino principle" 12.45, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05.

CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734. "Alice's restaurant" (Américain 1969) 7.30 et "Arthur Penn, 1933: Themes and Variants" (Américain 1970) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. "Le magicien" (de I. Bernan — 1958) 8.30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I) "Quiller and Teresa's creed" de M. Cook du mardi au samedi: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinées: mercredi: 13 h 30. Samedi: 14 h 30. (Centaur II): Relâche.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Jean Lapointe, 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Le clan Simard" mercredi, jeudi, vendredi et dimanche: 20 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
LA SALLE WILFRID PELLETIER: Narciso Yepes, guitariste — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Les faux brillants" de Félix Gabriel Marchand — Tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Diane Dufresne — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine O. 861-0563 "Mangeront-ils?" de Victor Hugo du mardi au vendredi: 20 h 00, samedi: 17 h 00 et 21 h. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Qui a peur de Virginia Woolf" d'Edward Albee 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THEATRE DU RIDEAU VERT: 355 rue Gilford 845-0267. Relâche.

Avis Public

Ottawa, le 25 mars 1977

AUDIENCE PUBLIQUE DU CRTC DU 5 AVRIL 1977 MONTRÉAL (QUÉBEC).

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra son audience publique à l'hôtel Loews La Cité, 3625, Avenue du Parc, Montréal (Québec) à partir du 5 avril 1977 à 9h00 et non le 4 avril 1977 à 9h00 tel qu'annoncé antérieurement.

Cet avis modifie les avis d'audience publique NBR 1977-26 du 24 février 1977 et NBR 1977-28 du 28 février 1977.

Lise Ouiment,
secrétaire général,
du Conseil.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

MATTHIAS RIOUX

QUÉBEC SOIR

L'émission d'information et d'affaires publiques la plus complète à la radio! "QUEBEC–SOIR", le meilleur reflet de l'actualité.
Des entrevues avec les personnalités qui font les manchettes.
Tous les soirs, de
18h00 à 19h00

QUÉBEC DIMANCHE

Emission de 2 heures répartie en 4 volets et couvrant les scènes fédérale, provinciale, municipale.
Le dernier volet est consacré à la réaction des auditeurs. Branchez-vous à "QUEBEC–DIMANCHE"
10h00 à 12h00

CKVL 850

j'me branche, j'm'informe

Premier anniversaire

Le Complexe Desjardins présente un festival du 1er au 10 avril

par Angèle Dagenais

Le Complexe Desjardins fêtera sa première année d'existence en présentant pendant dix jours consécutifs un véritable "festival" d'activités socio-culturelles variées et de qualité tel qu'il s'ingénie à le faire depuis douze mois, le tout gratuitement comme toujours.

Le service d'Animation culturelle du Complexe qui s'est donné comme objectif de faire de la Place "un endroit où il fait bon vivre" avait à choisir entre une animation commerciale traditionnelle (du genre démonstration de couteaux à patates ou clown homme-sandwich traditionnel annonçant quelque produit) ou bien alors offrir des activités de qualité sans sollicitation aucune de la part du public faisant plutôt appel à l'intelligence et au bon goût des visiteurs. Le service a réussi au cours de l'année à imposer fermement cette orientation à toutes ses activités qui ont tantôt un caractère purement divertissant ou alors un caractère éducatif mais accessible à tous les publics.

Le "festival" de la Place se déroulera du 1er au 10 avril et débutera un certain "Vendredi de pleine lune" avec André Gagnon qui était également du premier spectacle produit sur la grande scène du Complexe l'an dernier. (21 h). Les samedi et dimanche, 2 et 3 avril seront consacrés aux performances de l'ensemble folklorique Les Franginois et des Voltigeurs de Saint-Hyacinthe, troupe de jeunes gymnastes dont l'agilité et la souplesse justifient pleinement leur appellation (13 h 30 et 15 h 30). Trois journées d'artisanat, le lundi, mardi et mercredi de 10 h à 17 h 30 mettront à l'honneur les artisans et leurs oeuvres. En effet, une exposition et des démonstrations exécutées par des artisans de chez nous initieront le public aux différentes techniques des métiers d'art.

Fidèles à leur poste du lundi au vendredi à 12 h 30, les Coqueluches, Gaston L'Heureux et Guy Boucher invitent les visiteurs à venir les rencontrer au cours de la matinée du 5 avril. On sait que les Coqueluches sont sur la Place depuis un an mais avec l'année qui s'achève ils auront passé le cap des 205 émissions diffusées en direct du complexe Desjardins.

Michel Desrochers, pour sa part, le ténor de l'Heure de pointe, est également un habitué de la Place et accueille ses invités tous les jours de la semaine à 17 h 30.

Les jeudi et vendredi, 7 et 8 avril, en soirée, céderont la scène respectivement, à la nouvelle production du Théâtre national de mime du Québec, intitulée *Centre de gravité* et à l'ensemble Claude Gervaise, bien connu des mélomanes depuis la parution de son microsillon consacré à Gilles Vigneault qu'il interprète avec une panoplie d'instruments anciens.

Le week-end du 9 et 10 avril sera dédié aux enfants qui auront le choix entre un ballet, *Pierre et le Loup* que leur offre la compagnie de danse Entre-six (13 h 30 et 15 h 30 samedi); les prestidigitations du sieur Aladin, maître magicien (11 h 30 et 14 h 30, samedi) et les improvisations du Théâtre Soleil formé de Marguerite, Tournesol, Monsieur Soleil et Vilain Fantasque (13 h 30 et 15 h 30, dimanche).

Enfin, Julie Arel clôturera le "festival" de la Place dimanche à 20 h 30, en offrant à son auditoire ses plus grands succès et ses nouvelles compositions.

Le directeur du service d'Animation du Complexe, M. Michel Carli, tout en avouant que de nombreux "rêves et utopies" d'il y a un an sont devenus au fil des jours "réalités" et "objets de fierté", a résumé un impressionnant bilan d'activités: 261 activités différentes réparties en 608 jours/activités, soit une fréquence moyenne de deux activités par jour.

Le Complexe présente une programmation regroupant un éventail aussi complet que possible d'activités socio-culturelles. C'est ainsi qu'une place importante est laissée à la chanson et à la musique des professionnels aussi bien que de la "relève", aux spectacles pour enfants, aux expositions de toutes sortes, au théâtre, à la danse et aux sports.

La seconde année qui s'amorce, selon M. Carli, présente un défi tout aussi sérieux à relever afin de maintenir la qualité des spectacles qui sont la marque de commerce des activités du Complexe et accroître la participation aussi bien interne qu'externe de la population. Il ne faut pas oublier que le Complexe est une petite ville en soi avec ses quelque 8,000 résidents qui y travaillent quotidiennement.

Au cours des prochains mois, le service d'Animation prévoit offrir des manifestations centrées autour des thèmes de l'embellissement, de l'environnement, un colloque sur la Ville, la Semaine du patrimoine, le Carnaval de l'amitié, etc...

du 28 mars
au 2 avril

La Semaine du
Cinéma Québécois

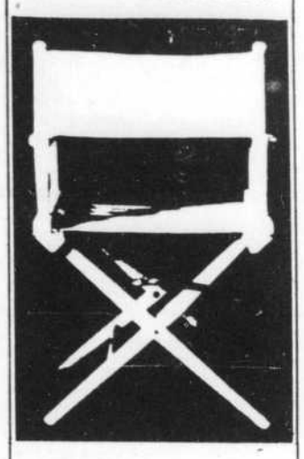

mercredi

13 h 30
L'âge de guerre.
Jean Claude Burger.
10 min.
Corridart.
Roger Cantin.
7 min.
La Piastre.
Alain Chartrand.
84 min.

16 h 00
La faune du Québec
2ème partie.
Bernard Beaupré.
26 min. 50 sec.
Ummimaq (Boeuf Musqué).
Bernard Beaupré.
26 min. 50 sec.

17 h 00
Avant Première

Famille et variations.
Mireille Dansereau.
90 min.

19 h 00
Première

Herménégilde.
Richard Lavoie.
57 min.

20 h 15
La crue.
Denise Benoit.
29 min.
Deux contes sur la rue Berri.
2ième partie.
Les Gens heureux n'ont pas d'histoire.
Paul Tanna.
40 min.

21 h 30
Le paysagiste.
Jacques Drouin.
7 min. 31 sec.

Famille et variations.
Mireille Dansereau.
90 min.

(en remplacement de
Raison d'être)

Un macaron
au coût de $3.00
vous donne droit
à toutes les
représentations.

Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

Cinéma
Fleur de Lys
858 est,
Ste-Catherine
en face de
chez Dupuis
(métro Berri-
De Montigny)

Une des meilleures comédies depuis des années
POUR TOUS
VARIETY
Un film de Pietro Germi
mes chers AMIS
1.30 3.30 5.30
7.30 9.30
CINÉMA DE PARIS
896 O. Ste-Catherine 861-2996

DES VENDREDI
POUR TOUS
un éléphant ça trompe énormément
OU LA VIE TRÈS AGITÉE DE CERTAINS HOMMES AVEC CERTAINES FEMMES QUI NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT LES LEURS...!
LE NOUVEAU FILM D'YVES ROBERT
dialogues de JEAN-LOUP DABADIE
JEAN ROCHEFORT VICTOR LANOUX
CLAUDE BRASSEUR DANIELE DELORME
GUY BEDOS ANNIE DUPEREY
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

ROMY SCHNEIDER
PHILIPPE NOIRET
POUR TOUS
Une Femme à sa fenêtre
7.30 - 9.30
CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

LES GRANDS BALLETS CANADIENS
présentent
CANADA'S ROYAL WINNIPEG BALLET
ARNOLD SPOHR, Director/Directeur
Programme:
MAGNIFICAT
Araiz/Bach
ADAGIETTO
Araiz/Mahler
FAMILY SCENES
(Tableaux de famille)
Araiz/Poulenc
THE HANDS
(Les Mains)
Stone/Collage sonore
Jeudi, vendredi, samedi
31 mars, 1er et 2 avril/20 h 30
Billets: $9*, $7, $5, $4
* Étudiants: $4.50 (parterre)
Non disponibles après le 26 mars
Chargex ou Master Charge: 487-2200
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

McGill
Faculté de musique
le jeudi 31 mars
20h30
CHARLES REINER,
pianiste
programme Beethoven:
7 Bagatelles op. 33
Sonate No 31 en la bémol maj. op. 110
Sonate No 20 en sol majeur, op. 49 no 2
Sonate No 32 en do mineur, op. 111
Entrée libre
Renseignements:
lundi à vendredi
9h-17h
392-8224
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack

elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.30; 9.30
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
PIERRE RICHARD
LE JOUET
3e Sem.
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
JANE BIRKIN
sérieux comme
LE PLAISIR

"Un ONE MAN SHOW génial, un phénomène!"
- Raymond Bernatchez (Montréal-Matin)
La Coopérative du GRAND CIRQUE ORDINAIRE
présente en collaboration avec SMC
RAYMOND CLOUTIER
accompagné par Le Groupe NEBU
ven. sam. 1er et 2 avril
$4.00
OUTREMONT
1248 Bernard
277-4145
277-2001
billets en vente au cinéma de MIDI à 22 heures
MANDRAKE CHEZ LUI

l'eau chaude l'eau frette
14 ANS
Un film d'André Forcier
avec Jean Lapointe
Sophie Clément et Jean-Pierre Bergeron
4e Semaine!
Le PARISIEN 3
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.20, 3.20, 5.20,
7.20, 9.20

chronique des ondes

13 émissions sur la faim du monde

par Gilles Constantineau

Parler d'alimentation à l'échelle mondiale, c'est aussi parler de sous-alimentation, et parler de famine. Il n'est pas facile pour les medias d'information de fournir à leur clientèle un exposé un tant soit peu exact d'une situation en évolution continuelle, et une évolution qui d'autre part semble dans tous ses éléments "contraire à toute logique".

C'est pourtant le défi qu'a relevé le service de l'agriculture et des richesses naturelles de la Société Radio-Canada, qui offrait hier aux chroniqueurs et autres personnes intéressées, en sa Maison du boulevard Dorchester, une projection en avant-première des deux premiers épisodes d'une nouvelle suite de 13 émissions qui prendront l'affiche le jeudi 14 avril, sous le titre d'ensemble de *Terre et moissons*. Treize émissions d'une demi-heure, qui seront diffusées à une heure convenable: 21 h 30, et passeront à la même heure ou à peu près s'il advient (comme il adviendra sûrement) que les "éliminatoires" du hockey en retardent la diffusion d'un jour ou deux.

Comment faire saisir à une société vivant en régime d'opulence alimentaire le fait que 500 millions d'êtres humains sont en état de malnutrition, c'est-à-dire près du sixième de la population mondiale actuelle? Comment lui faire comprendre que la malnutrition est elle-même source de surpopulation et donc de famine, en certains pays où les méthodes de culture sont restées primitives, mais où les bras supplémentaires ne peuvent en rien modifier le rendement agricole?

Et que malgré tous les efforts accomplis par les "pays riches" pour venir en aide aux "pays pauvres", il continue de mourir tous les ans des dizaines de milliers d'êtres faméliques, dans la majorité des nations du globe, et tout particulièrement le long des zones équatoriales, de sorte que les agences compétentes des Nations unies ont noté que la baisse légère de la population mondiale, depuis 1973, était attribuable à la mortalité qu'entraînait la famine?

Divers organismes, internationaux bien sûr mais aussi nationaux comme l'ACDI (l'Agence canadienne de développement international, qui a souscrit environ $60,000 au budget de la série), ont à ce sujet des montagnes de données à travers lesquelles le réalisateur de *Terre et moissons*, M. Jean-Guy Landry, s'était résolu en mars 1976 à faire le tri — en parcourant le monde: Amérique du Sud, Afrique, Asie, pour les documentaires, et pour l'analyse, l'Europe.

Le tournage était terminé en décembre dernier. Du moins en avait-on acquis la conviction profonde, déclare la script-assistante du titulaire de la série, Mlle Ginette Dupuis, quand les six membres de l'équipe furent informés, au début de l'année, que la République populaire chinoise accédait à une requête formulée près d'un an plus tôt, et consentait à les accueillir en son territoire.

L'équipe de *Terre et moissons* se trouvera donc en Chine le jour de la première émission, en train de tourner son huitième épisode, tout simplement intitulé: *La Chine*, qui tentera de faire en trente minutes la synthèse de ce qu'il est convenu d'appeler "le miracle chinois", et qui a consisté pour ce pays à nourrir presque convenablement, un jour après l'autre, chacun de ses 800 millions d'habitants, ou en d'autres mots près du tiers de la population terrestre, par des méthodes traditionnelles d'agriculture.

C'est-à-dire sans la surmécanisation ni le gaspillage d'énergie qui font produire au cultivateur américain, en cinq minutes, les 100 livres de céréales que le paysan africain ou asiatique met cinq jours à produire. Il ne faudra pas s'étonner que l'acquiescement de la Chine ait marqué l'ensemble de la série, ni que la définition de la dernière des 13 émissions, intitulée *Les Approches*, parle de "deux thèses en présence: culture mécanisée contre culture chinoise".

Peu importe, d'ailleurs, les conclusions auxquelles en pourra venir la série, non plus que l'occasionnelle mocheté de l'image. Il importait d'abord que l'état de famine de la moitié du globe fût largement exposé, en même temps que ses causes innombrables et ses solutions possibles. Il semble qu'enfin on y soit parvenu.

Le cinéma québécois a la confiance du ministre des Affaires culturelles

par Jean-Pierre Tadros

Signe des temps? En tout cas la Semaine du cinéma québécois a connu un succès presque instantané qui ne semble pas se démentir. Et dès 13 h 30, lundi, un public nombreux se pressait au Fleur de Lys pour assister aux diverses projections au programme. Quant à la séance du soir (à 21 h 30), malgré la retransmission en direct de la remise des Oscars la Semaine faisait salle comble.

Il faut dire que le ministre des Communications et des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, avait consenti à venir officiellement l'inaugurer. C'était la première fois que cela arrivait (la Semaine en est cette année à sa quatrième version), et cette présence n'a pas manqué de se révéler plus que symbolique. Car M. O'Neill allait rappeler à son auditoire que jamais le cinéma québécois n'avait eu un gouvernement aussi près de lui.

M. O'Neill allait d'ailleurs se féliciter de voir les diverses structures prévues par la Loi du cinéma finalement en place. Rappelant que la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel du ministère des Communications avait besoin d'être restructurée, le ministre des Communications a souligné que ce travail avait été entrepris par son nouveau directeur général, Michel Brûlé. Et que ce dernier était naturellement à l'écoute du milieu et de ses suggestions.

Quant à l'Institut québécois du cinéma, M. O'Neill semble fort apprécier les progrès faits à ce niveau. Non seulement, son conseil d'administration est-il maintenant au complet, mais encore a-t-il un directeur général. Le ministre a donc révélé que l'Institut pourrait très bientôt annoncer des projets concrets. Mais pour ce faire, M. O'Neill devra défendre cette semaine auprès du Conseil du Trésor le budget de l'Institut; budget qui, a-t-il dit, sera "respectable".

M. O'Neill a alors souhaité qu'il se fasse au Québec "un cinéma encore plus vivant, nourri aux sources de l'humanisme; un cinéma qui stimule notre confiance en dépit des éteignoirs qui nous entourent et qui veulent nous empêcher de croire à ce pays que nous voulons faire". Dans ces perspectives, a ajouté M. O'Neill, "le gouvernement québécois attend un cinéma qui aidera notre société à se donner peu à peu un visage qui reflète bien son âme."

Les Schtroumpfs sont en ville

Les Schtroumpfs s'apprêtent à envahir la ville avec leur schtroumpferies habituelles et leur charme auquel très peu de gens peuvent résister. Les Montréalais parleront bientôt le schtroumpf, langue internationale, car ces petits bonshommes bleus sont sur le point de monopoliser écrans de cinéma et librairies.

Déjà leur parrain, le célèbre Peyo est arrivé dans la métropole et éparpille ses petites créatures à tous les vents. Il tenait hier sur la Place du Complexe Desjardins, non pas une séance de signatures mais bien une séance de dessin, au grand ravissement de ses admirateurs venus nombreux dans l'espoir de repartir avec un croquis de Schtroumpf-poète et de Schtroumpf-farceur, Schtroumpfette ou Grand-Schtroumpf, sous le bras, dessiné de la propre main de Peyo.

Ce dernier paraissait d'ailleurs en grande forme et souligne par son passage à Montréal la sortie de l'album No 10 des Schtroumpfs intitulé *La soupe aux Schtroumpfs*. Mais Peyo est aussi l'un des invités de marque du 3ème Festival International de la bande dessinée de Montréal qui se tiendra du 1er au 6 avril et qu'organise avec grand succès depuis trois ans le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal. Signalons à cet effet que le Festival de la bande dessinée a attiré l'année dernière quelque 20,000 personnes.

Enfin, le célèbre représentant de l'école belge de la bande dessinée qui nous a donné aussi les Franquin, Hergé etc. est de passage au Québec pour une grande première: celle de la présentation du premier long-métrage Schtroumpf sur cinq écrans montréalais et trois en province à compter du 8 avril. Ce grand film d'animation intitulé *La flûte à six schtroumpfs*, d'une durée de 75 minutes est tiré de l'album du même nom. Ce film a déjà fait la conquête de milliers d'admirateurs schtroumpfs en Europe qui se sont laissés séduire sans efforts par les exploits de la gente schtroumpf et de leurs fidèles amis Johan et Pirlouit. D'une qualité exceptionnelle, ce long-métrage se mesure sans peine aux meilleurs films d'animation de Walt Disney par exemple, par la richesse des couleurs et la précision des dessins animés ou fixes qui le composent.

Les Schtroumpfs seront partout bientôt, faites attention en soulevant votre tasse de café qu'ils ne vous fassent un pied-de-nez!

Théâtre d'été à Val David

Dans le cadre du projet d'animation culturelle et artistique entrepris l'automne dernier par des résidents de Val David pour faire "renaître" la Butte, on apprenait récemment la création d'un nouveau théâtre d'été dans la région Laurentienne, le Théâtre de la Butte.

Ghislaine Paradis et Guy Godin en seront les directeurs et présenteront, du 24 juin au 3 septembre, deux pièces québécoises, de Jean Barbeau, *Manon Last Call* et *Joualez-moi d'amour* dont ils seront les principaux interprètes. Les représentations du Théâtre de la Butte se tiendront du mercredi au dimanche (avec deux représentations les samedis).

La chanson ne sera pas négligée pour autant à la Butte car après les spectacles dramatiques, les comédiens cèderont la scène aux compositeurs, auteurs et interprètes québécois.

Dans l'optique de devenir un centre culturel de premier plan au Québec, la Butte de Val David offrira par surcroît des expositions de peinture, de céramique et de travaux d'artisanat aux estivants amateurs de théâtre et chansons.

Rappelons que c'est grâce à l'initiative de trois résidents de Val David, Mme Monique Perron-Lanthier et MM. Florent St-Louis et Jean-Roch Auclair que la Butte, fermée depuis deux ans, pourra à nouveau refleurir avec l'été.

La pièce de Michel Langois, *les arbres, Billie* sera présentée au centre d'essai Le Conventum, du 31 mars au 10 avril à 21 h. Dans une mise en scène d'Alain Fournier assisté de René Gagnon, la pièce sera interprétée par Anne Caron, Marie Codebecq et Paule Marier. Les décors et costumes sont de Michel Demers.

Film-hommage à Charlie Chaplin

PARIS (AFP) — Un film-hommage à Charlie Chaplin, *Le gentleman vagabond* de Richard Patterson, sort cette semaine à Paris à quelques jours du 88ème anniversaire (le 16 avril) du plus célèbre créateur cinématographique du 20e siècle.

Le gentleman vagabond, qui était présenté hier soir en avant-première à Paris en présence du secrétaire d'Etat français à la Culture, Mme Françoise Giroud, et des enfants de Charlie Chaplin retrace la vie tumultueuse du "petit homme" devenu l'un des géants du 7e art.

Le film comprend plusieurs extraits des principales oeuvres de Charlie Chaplin telles que notamment *Une vie de chien* (1918), *La ruée vers l'or* (1925), *Les lumières de la ville* (1931), *Les temps modernes* (1936), *Le dictateur* (1940), *Les feux de la rampe* (1952), *Un roi d New York* (1957). *New York* (1957).

La vie de Chaplin est décrite à l'aide de documents photographiques et de bandes d'actualité. On le voit d'abord à Londres pendant son enfance et sa jeunesse, connaissant la misère et la faim, puis en Amérique où il débute en 1910 sur une scène de music-hall avant de commencer à Hollywood en 1913 grâce à Mack Sennett sa fulgurante carrière de "Charlot". La fin du film, qui décrit aussi bien la vie personnelle que professionnelle de Chaplin, le montre dans sa résidence suisse de Vevey où il rend un fervent hommage à celle qui lui a donné huit enfants et trente ans de bonheur.

Pierre Calvé
présente
Jérôme Lemay et Jacqueline Lemay
jusqu'au 10 avril
mercredi au samedi 21h et 23h
dimanche 20h
Angèle Arsenault et Daniel Lavoie
du 13 au 17 avril
HÔTEL MERIDIEN
la boîte à chansons
COMPLEXE DESJARDINS Basilaire 2
Rés.: 285-1450

Les équipements mobiles des Jeux

"Écarts considérables" entre les inventaires de la RIO et du COJO...

par André Tardif

Des "écarts considérables" entre une liste des équipements acquis par le COJO en vue des Jeux olympiques de Montréal, l'été dernier, et l'inventaire dont dispose aujourd'hui la Régie des installations olympiques (RIO), sont notés dans un rapport qui doit être déposé cette semaine à l'Assemblée nationale par M. Claude Charron, ministre délégué au Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS).

Préparé par le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air à la demande même de M. Charron, le rapport, rendu public cette semaine, est en fait un avis sur l'utilisation rationnelle des équipements mobiles olympiques, sportifs ou non sportifs. Leur valeur d'acquisition aurait été estimée entre $6 et $8 millions par l'Institut des sports du Québec (ISQ), dont le directeur général, M. Michel Bédard, a obtenu un inventaire du COJO.

En avant-propos, le Conseil québécois précise que son étude porte sur une quantité impressionnante d'équipements mobiles, acquis par le COJO pour répondre aux besoins des divers lieux d'entraînement et des compétitions préliminaires et finales, auxquels il faut ajouter tous les articles de soutien.

Or, une comparaison entre les deux inventaires font ressortir, semble-t-il, qu'au moins le tiers de ces équipements, soit une valeur de plus de $2 millions, n'ait pas été remis à la RIO. Il n'a cependant pas été possible de rejoindre M. Bédard pour confirmer ces faits.

"Cet équipement n'a pas nécessairement disparu ou été subtilisé," dit M. Gérard Soulard, secrétaire-général du Conseil. "Par exemple, il y aurait eu entente entre le COJO et la ville de Montréal au sujet des pièces utilisées dans les centres municipaux, entre autres au Bassin olympique, à Claude Robillard et à Pierre Charbonneau. La ville hérite de ces équipements utilisés pour le canotage, l'aviron, la lutte et le judo."

Le Conseil n'avait pas ces données en main au moment où son étude, a été remise par son président, M. Raymond Marier, à M. Charron le 21 février dernier. Mais M. Soulard ajoute qu'on n'a encore rien découvert à ce jour de la destination de pièces audiovisuelles et d'une solide documentation olympique.

"Il s'agit de films, de diapositives et de plusieurs documents de valeur pour lesquels la demande est très forte, dit-il. L'ISQ s'y montre particulièrement intéressé, mais nous n'avons pu retracer ces choses nulle part. C'est pourquoi nous demandons à M. Charron d'enquêter sur cet écart."

Le Conseil québécois recommande particulièrement au ministre de créer, dans les plus brefs délais, une banque provinciale d'équipements mobiles, sous la responsabilité conjointe du HCJLS, de l'ISQ et de la RIO, afin de répondre aux besoins exprimés dans plusieurs milieux pour leur utilisation.

Cette banque aurait pour effet, entre autres, de mettre un terme aux conditions d'entreposage et d'entretien "vraiment lamentables" auxquelles les équipements sont soumis par la RIO, et aussi de permettre un inventaire plus complet de l'héritage des Jeux, surtout du matériel non sportif.

C'est ainsi, note le rapport, que le transfert des équipements de très grande valeur au Parc olympique s'est effectué sans soins particuliers, que certaines pièces ont été endommagées et que des morceaux nécessaires à l'assemblage ont été égarés. On note aussi qu'une salle de musculation actuellement au Village olympique n'est pas comprise dans l'inventaire de la RIO, que le plancher utilisé au Forum pour les épreuves de gymnastique a été prêté à Edmonton en vue des Jeux du Commonwealth l'an prochain, que les conditions d'entreposage pouvaient être dommageables, et qu'il y avait des prêts consentis sans qu'on sache vraiment le processus de décision ou la politique de prêts sur laquelle ils s'appuient.

Le Conseil a par contre découvert qu'une cinquantaine de roulottes, installées dans les terrains de stationnement du Parc olympique, serviraient éventuellement dans les parcs provinciaux comme relais chauffés. Il note aussi qu'un mandat avait été confié, auquel devait participer le HCJLS, pour réaliser un inventaire des équipements sportifs, propriété du COJO, pour le transfert à la RIO, mais que ce mandat n'avait jamais eu de suite.

Enfin, le Conseil suggère que les équipements sportifs soient utilisés prioritairement pour les compétitions et ensuite pour l'entraînement, et que les pièces non nécessaires soient distribuées dans des centres qui pourraient en avoir besoin, entre autres des colonies de vacances.

Équipe-Canada 1977

TORONTO (d'après CP) — Alan Eagleson, président d'Équipe-Canada, a annoncé hier la nomination de 17 joueurs de la Ligue nationale de hockey au sein de la formation qui représentera le Canada au championnat mondial le mois prochain à Vienne.

Il a aussi annoncé la promotion de Phil Esposito au poste de capitaine de cette formation d'étoiles. Esposito, des Rangers de New York, agira aussi à titre d'assistant-instructeur de Johnny Wilson, nommé lundi à cette fonction.

Eagleson a procédé à la nomination de neuf joueurs des Barons de Cleveland, trois des Rangers, deux des Red Wings de Detroit, et un des Capitals de Washington et des Rockies du Colorado.

Ces joueurs doivent se rencontrer dimanche et lundi prochains et partir mardi pour l'Europe, où ils participeront à des matchs hors-concours. On doit nommer les joueurs qui complèteront la formation canadienne aussitôt que le calendrier régulier de la LNH prendra fin.

Voici les joueurs sélectionnés: Guy Charron, du Washington; Walt McKechnie et Jim Rutherford du Detroit; Wilf Paiement, du Colorado; Phil Esposito, John Davidson et Dave Maloney, des Rangers; ainsi que Rick Hampton, Bob Stewart, Greg Smith, Dennis Maruk, Al McAdam, Bob Murdoch, Wayne Merrick, Ralph Klassen et Gilles Meloche, du Cleveland. Ron Ellis, qui a pris sa retraite des Maple Leafs de Toronto, s'aligne aussi avec Équipe-Canada.

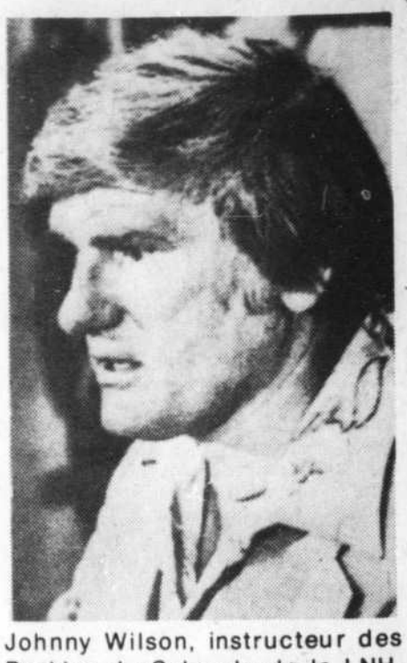

Johnny Wilson, instructeur des Rockies du Colorado de la LNH, assumera des fonctions similaires avec l'Équipe-Canada 1977.
(Téléphoto CP)

Aux assises du mouvement olympique

Le Canada veut des sanctions contre l'Afrique

ABIDJAN (d'après AP et AFP) — Au cours de l'assemblée générale des Comités nationaux olympiques (CNO), le président de l'Association canadienne olympique, M. Richard Pound, a proposé que des sanctions soient automatiquement infligées aux équipes qui retirent leur participation aux JO pour des raisons politiques.

Les Canadiens, qui n'ont pas apprécié la défection de 28 pays africains aux Jeux de Montréal de l'été dernier motivée par l'envoi d'une équipe néo-zélandaise de rugby en Afrique du Sud, souhaitent interdire désormais l'accès des Jeux suivants aux fautifs. Ils veulent aussi que soient remboursés au Comité olympique organisateur les frais engagés et la perte de revenus occasionnée par le boycottage.

Les Africains ont immédiatement répliqué en proposant de rompre toutes les relations sportives avec l'Afrique du Sud, exclue du mouvement olympique en 1970. Le délégué nigérian, M. Abraham Ordia, président du Conseil suprême des sports africains, a suggéré que soit interdit aux membres du mouvement olympique l'entretien de relations sportives avec des pays exclus.

Cette proposition, qui a été déposée lors de l'Assemblée générale et qui vise non seulement la Nouvelle-Zélande mais aussi tous les pays qui conservent des relations sportives avec l'Afrique du Sud ou la Rhodésie (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Japon etc...) a fort peu de chances d'être retenue par l'ensemble des CNO. Elle constitue néanmoins une première tentative pour légaliser et étendre au mouvement olympique la prise de position du conseil supérieur du sport en Afrique contre la Nouvelle-Zélande. En dehors d'autres nations africaines, seule Cuba est disposée à soutenir cette proposition considérée comme l'oeuvre de M. Abraham Ordia.

Par ailleurs, Lord Killanin, président du Comité international olympique, a annoncé hier, qu'il se rendra en Chine "au printemps ou bien au cours de l'été".

L'annonce de ce voyage de lord Killanin a reposé le problème de la réintégration de la Chine dans le mouvement olympique, mais aucun fait nouveau important n'est intervenu laissant espérer le retour des Chinois aux Jeux olympiques.

Le président du comité international olympique (CIO) se rendra, en effet, en Chine où il rencontrera les autorités sportives du pays. Il a une nouvelle fois confié à M. Henry Hsu, membre du CIO pour Taiwan, à l'occasion d'une entrevue à Abidjan, qu'en aucun cas le mouvement olympique n'accéderait aux exigences de Pékin qui pose comme unique condition à son retour au CIO, l'exclusion pure et simple de Taiwan.

"Je vais à Pékin pour ouvrir le dialogue avec les Chinois dont la réintégration dans le mouvement olympique est ardemment souhaitée mais qui ne doit pas s'opérer aux dépens d'un membre de plein droit", a déclaré lord Killanin.

"J'y vais aussi pour voir s'il y a moyen de sortir de l'impasse qui a tenu une nation de 800 millions d'habitants à l'écart des JO. Je serai ainsi en mesure de rendre compte lors de la session annuelle du CIO à Prague, en juin".

D'autre part, les haltérophiles soviétiques Piotr Korol et Yuri Zaitsev ont été couronnés champions olympiques 1976 sur le tapis vert de la Commission exécutive du CIO.

Le CIO a ainsi tenu compte des règlements de la Fédération internationale qui prévoit de combler dans les palmarès les vides provoqués par la disqualification d'un concurrent par ses suivants. Le palmarès pour les catégories 67,5 kg, 82,5 kg et 110 kg a donc été modifié après les disqualifications intervenues à Montréal à l'encontre de trois haltérophiles médaillés et reconnus coupables d'utilisation de stéroïdes anabolisants. Il s'agit du Polonais Z. Kaczmarex (67,5) et du Bulgare C. Khristov (110 kg), tous deux champions olympiques ainsi que d'un autre Bulgare, Blagoï Blagoiev, médaille d'argent en 82,5 kg.

Le Français Daniel Senet, troisième en 67,5 kg devient donc de ce fait médaille d'argent.

Le CIO réclamera les médailles aux disqualifiés pour les remettre aux nouveaux promus.

Des JO multi-urbains en 1984 ?

ABIDJAN (Reuter) — L'assemblée générale des Comités nationaux olympiques a examiné hier une proposition suédoise tendant à organiser et tenir les Jeux olympiques dans plus d'une seule ville.

De source autorisée, on précise que si cette formule est acceptée, la Suède présentera sa candidature pour les Jeux d'hiver de 1984. La proposition a notamment reçu le soutien de M. Jean-Claude Ganga, secrétaire-général du Conseil supérieur des sports en Afrique (CSSA) et de la Finlande. L'Argentine s'y est opposée.

L'assemblée a d'autre part accepté à l'unanimité une proposition nigériane visant à inclure le mot "couleur" au règlement interdisant la discrimination.

L'article trois du code olympique stipule actuellement qu'il ne doit y avoir aucune discrimination contre un pays ou une personne sur une base raciale, religieuse et politique. Soumise par M. Abraham Ordia (Nigéria), président du CSSA, la proposition vise à prévenir toute interdiction sur la base de la pigmentation dans les pays comportant aussi bien des citoyens noirs que blancs.

Par ailleurs, le Bureau exécutif du CIO s'est penché sur ses relations avec la Suisse, où il a son siège. Il cherche depuis quelque temps à obtenir de ce pays un statut spécial facilitant ses activités et lui permettant d'obtenir des permis de travail et des avantages fiscaux.

Et si Gary Carter était échangé pour ce fameux lanceur partant...

par Robert Lacas, collaboration spéciale

Le sujet n'est pas nouveau et a déjà fait couler beaucoup d'encre. A chaque fois que l'on mentionne chez les Expos le mot "transaction", immédiatement on pense à nul autre que Barry Foote.

Il est vrai que le nom de Barry Foote a été régulièrement mentionné lorsqu'il était question d'échange possible. Le poste de receveur chez les Expos a fait l'objet de bien des discussions depuis les deux dernières années, soit depuis l'arrivée de Gary Carter en 1975. Aucun des deux joueurs n'a pu ravir de façon définitive le poste régulier.

Après une saison prometteuse en 1975, Carter semblait avoir mérité le poste. Mais, une blessure devait modifier sa situation l'an dernier. Foote avait alors remplacé très adéquatement le jeune receveur. Le problème était donc loin d'être réglé, et c'est alors que les premières rumeurs d'échanges commencèrent à circuler.

Au cours de la morte saison, la direction des Expos avait quelque peu confirmé ces rumeurs en annonçant que Foote était disponible sur le marché des échanges. Aucune transaction ne put être baclée, de sorte que Foote et Carter se présentèrent tous les deux au camp d'entraînement, décidés à mériter le poste de receveur. Foote avait même déclaré qu'il préférait être échangé plutôt que d'agir comme substitut.

La direction des Expos intensifia ses démarches et tenta vainement de conclure un marché impliquant Foote avec diverses équipes des majeures. Mais ces tentatives pour échanger Foote étaient-elles vraiment sincères?

Bien sûr, la direction de l'équipe, Charlie Fox en tête, répondra par l'affirmative. Mais il n'est pas certain que les dirigeants de la formation montréalaise aient voulu se départir de Foote. Il semble plutôt que l'on a tout simplement sondé le terrain auprès des autres équipes. Plusieurs d'entre elles étaient et sont encore à la recherche d'un bon receveur. Foote intéressait sûrement certaines équipes. Sa valeur marchande était bonne. Mais la transaction n'est pas venue. Il faudrait peut-être se demander pourquoi.

Car Foote possède du talent. Carter aussi d'ailleurs. Mais l'un des deux devra se contenter probablement du rôle de réserviste au cours de la prochaine saison.

À moins que Charlie Fox cache son jeu et ne bâcle une transaction impliquant cette fois-ci non plus Barry Foote mais bien Gary Carter. Et pourquoi pas?

Foote et Carter possèdent sensiblement le même talent, les mêmes aptitudes. Ils peuvent tous deux très bien tirer leur épingle du jeu, quoique Carter, plus spectaculaire, jouit d'un certain avantage au baton. Depuis le début du camp d'entraînement, les deux hommes ont alterné derrière le marbre lors des matches hors-concours. Et, aux dernières nouvelles, Carter semblait en avance pour l'obtention du poste.

En faisant évoluer Foote, la direction de l'équipe désirait évidemment juger de la performance du joueur mais en même temps augmenter sa valeur marchande dans un éventuel échange. Le scénario fut quelque peu différent. Foote connut un mauvais départ derrière le marbre et du même coup s'envolaient ses chances d'être échangé.

Le dilemme se compliquait donc davantage, car il est maintenant connu que Fox ne voulait conclure de marché que s'il était assuré d'avoir le meilleur dans l'échange. En d'autres mots, les transactions douteuses et infructueuses étaient terminées. Fox ne voulait donc pas échanger Foote contre n'importe qui. Mais encore fallait-il que Foote puisse intéresser les autres équipes...

Il reste donc Carter, dont la valeur et la popularité ne sont pas contestés mais plutôt à la hausse.

Une transaction impliquant Carter pourrait ainsi être envisagée, d'autant plus qu'avec l'arrivée de vedettes telles Tony Perez et Dave Cash et le rendement de jeunes joueurs tels Valentine et Andre Dawson, le statut de Carter avec les Expos n'est plus le même que l'an dernier, alors que ce dernier jouissait d'une grande popularité auprès des amateurs de baseball qui voyaient en lui une future vedette.

L'histoire pourrait être différente cette année. Déjà, le brio de Perez et de Cash ajouté à la rapidité et à la puissance au bâton de Valentine et Dawson ont semblé plaire énormément aux spectateurs québécois rassemblés à Daytona Beach.

Le grand avantage de Foote réside dans son jeu défensif. Il excelle dans l'art de diriger les lanceurs également, ce qui est un aspect important au sein d'une équipe qui compte un personnel de lanceurs très jeunes et inexpérimentés. Ce qui porte à croire que Foote pourrait très bien devenir le receveur numéro un de l'équipe et que Carter fasse l'objet d'une transaction.

Comme plusieurs équipes ont déjà manifesté plus d'intérêt en Carter qu'en Foote, il serait probablement possible de dénicher un bon lanceur partant en retour de Carter. Il resterait toujours, comme substitut à Foote, Jose Morales et le jeune Bob Reece qui, jusqu'ici, a impressionné à l'entraînement.

Dick Williams a déclaré récemment que le point faible de l'équipe se situait au niveau des lanceurs. Les jeunes promettent, mais un lanceur partant d'expérience pourrait solutionner bien des problèmes à l'instructeur des Expos et permettre à l'équipe de présenter une fiche de .500.

Carter est heureux à Montréal et il désire y poursuivre sa carrière. Mais la présence de deux receveurs au sein de l'équipe ne solutionnera pas les problèmes de Williams au monticule. Comme actuellement Carter possède une meilleure valeur, il pourrait être impliqué avantageusement dans un échange.

À moins que Fox désire entretenir cette situation de deux receveurs pour encore quelque temps dans l'espoir (encore) d'échanger Foote.

hockey

Ligue Nationale

Lundi
Minnesota 5, St-Louis 4

Hier soir
Islanders NY 1, Philadelphie 3
Détroit 1, Washington 6
Los Angeles à Vancouver
Cleveland à Minnesota

Ce soir
Atlanta à Rangers
Philadelphie à Cleveland
Toronto à Montréal
Washington à Pittsburgh
Chicago à St-Louis
Boston à Buffalo

Association Mondiale

Hier soir
Houston à Winnipeg
N.-Angleterre à San Diego
Phoenix à Calgary
Cincinnati 4, Birmingham 2

Ce soir
Cincinnati à Indianapolis
Houston à Edmonton

Ligue Majeure du Québec

(Série quart-de-finale de 8 points)

Dimanche
Québec 4, Hull 3 (Québec mène 4-0)
Montréal 6, Chicoutimi 2 (Mtl mène 3-1)
Sherbrooke 4, Laval 2 (Sherbrooke mène 4-0)
Trois-Rivières 5, Cornwall 3 (TR mène 4-2)

Hier soir
Laval 4, Sherbrooke 3 (Sherbrooke mène 4-2)
Cornwall 6, Trois-Rivières 4 (La série est égale 4-4)

Ce soir
Hull à Québec

Demain
Chicoutimi à Montréal
Sherbrooke à Laval

Vendredi
Québec à Hull

Dimanche
Chicoutimi à Montréal

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	77	47	16	14	313	206	108
ISLANDERS NY	78	46	20	12	280	186	104
ATLANTA	77	33	33	11	252	254	77
RANGERS	77	28	35	14	265	298	70
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	77	30	38	9	223	266	69
CHICAGO	77	26	40	11	233	284	63
MINNESOTA	76	21	37	18	228	294	60
VANCOUVER	77	24	41	12	223	282	60
COLORADO	77	19	44	14	211	291	52
Section Charles Adams							
BUFFALO	77	47	23	7	290	212	101
BOSTON	77	46	23	8	296	230	100
TORONTO	77	33	31	13	293	274	79
CLEVELAND	76	24	40	12	229	274	60
Section James Norris							
MONTREAL	77	58	8	11	371	167	127
PITTSBURGH	77	32	32	13	229	243	77
LOS ANGELES	76	31	31	14	248	227	76
WASHINGTON	77	23	40	14	216	291	60
DETROIT	77	16	52	9	177	298	41

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	77	45	30	2	238	279	92
CINCINNATI	77	39	35	3	340	286	81
INDIANAPOLIS	77	35	35	7	259	275	77
N.-ANGLETERRE	77	32	39	6	259	275	70
BIRMINGHAM	78	31	44	3	276	293	65
Section Ouest							
HOUSTON	74	46	22	6	299	216	98
WINNIPEG	74	43	29	2	341	263	88
SAN DIEGO	75	37	34	4	259	264	78
EDMONTON	76	31	42	3	218	291	65
CALGARY	75	29	41	5	224	270	63
PHOENIX	76	27	45	4	262	359	58

Les Flyers à un seul point du championnat de la section Patrick

Un but de Paul Holmgren, à 8:51, en troisième période, a permis hier soir aux Flyers de Philadelphie de vaincre les Islanders de New York 3-1 et de s'approcher ainsi à un point d'un cinquième championnat de section consécutif.

Les Flyers ont une priorité de quatre points sur les Islanders, 108-104, au classement de la section Lester Patrick avec encore trois matches à disputer. Les Islanders, de leur côté, n'ont plus que deux matches à jouer.

Holmgren a brisé l'égalité de 1-1 qu'avait créée à la fin de la période initiale Bryan Trottier, des Islanders. Ross Lonsberry a réussi le premier filet des Flyers, et Orest Kindrachuck le dernier.

A Landover, Guy Charron a marqué un but et a fourni deux passes pour permettre aux Capitals de Washington de battre les Red Wings de Détroit 6-1.

Charron a marqué son 36e but de la campagne à 1:50 de la première période en prenant de vitesse Jim Rutherford avec un tir du cercle droit. Tony White, Robert Sirois, Bill Collins, Yvon Labre et Jack Lynch ont marqué les autres filets des Capitals. Bill Lochead a assuré la faible riposte pour les Wings.

Curling

Le Canada invaincu

KARLSTAD, Suède (PC) — L'équipe de Jim Ursel, de Montréal, occupait seule la tête du classement, hier soir, après avoir défait la formation américaine, championne en titre, par 8-5 au troisième tour du championnat du monde de curling.

Ursel et ses équipiers Brian Roes, Don Aitken et Art Lobel, qui ont gagné leurs trois premiers matches, ont marqué deux points en première manche et ont porté leur avance à 6-2 avec quatre autres points à la quatrième.

Dans les autres rencontres du troisième tour, la Suisse a battu l'Écosse 8-3, la France a triomphé du Danemark 8-7, la Suède a surclassé la Norvège 6-5 et l'Italie a eu raison de l'Allemagne de l'Ouest 8-5.

Les États-Unis, qui sont représentés par l'équipe de Bruce Roberts, de Hibbings, Minn., la Suède, la Suisse, la France, l'Italie et l'Écosse sont ex aequo en deuxième place, avec des palmarès de 3-1, devant le Danemark, la Norvège et l'Allemagne de l'Ouest, 0-3. En matinée hier, le Canada avait triomphé de la Suisse par 8-6.

•

LAKELAND (AP) — Un porte-parole des Tigers de Détroit a indiqué que l'as lanceur Mark Fidrych avait réduit ses chances de commencer la partie inaugurale de la saison 1977, le 7 avril prochain, en se blessant de nouveau au genou gauche.

Il a précisé que Fidrych, qui avait repris l'entraînement dimanche après une semaine de repos, s'était plaint de douleurs au genou gauche après une légère séance d'entraînement hier après-midi.

Il devra subir aujourd'hui de nouveaux examens radiographiques à la clinique Watson. Bien que la blessure ne semble pas trop sérieuse, Fidrych a admis que cela commençait à l'ennuyer moralement.

Un circuit de Cash fait gagner les Expos

DAYTONA BEACH (d'après CP) — Dave Cash a claqué un circuit de deux points en huitième manche hier, donnant aux Expos une victoire de 6-5 contre les Dodgers de Los Angeles au cours d'un autre match de la Ligue des pamplemousses.

Don Carrithers a ainsi inscrit la victoire à son dossier, après n'avoir accordé qu'un coup sûr au cours des trois dernières manches du match, au cours desquelles il a officié au monticule.

Les Expos ont frappé vite hier, inscrivant deux points en première manche sur un simple de Cash, qui a ensuite croisé le troisième coussin sur un simple de Tim Foli et marqué sur un simple d'Andre Dawson. Pour sa part, Foli a été retiré en tentant de voler le deuxième but. Dawson a cependant gagné le troisième sur un double de Tony Perez et a marqué sur un sacrifice de Ellis Valentine.

Les Dodgers ont par ailleurs nivelé le compte avec deux points en deuxième manche, et avec un autre en troisième, ils ont pris l'avance 3-2.

Les Expos sont revenus avec deux points à la fin de la troisième alors que Gary Carter a reçu un but sur balles et a marqué sur un simple de Larry Parrish. La balle frappée par Parrish a déjoué le champ-droit Manny Mota, permettant à Carter de compter, mais sur une erreur.

Quant à lui, Parrish a marqué sur un double de Del Unser.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waguih Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joyal C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Bard, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 17

AMEUBLEMENTS À VENDRE

DEUX ENSEMBLES de chambres à coucher, ensemble de salle à manger, ensemble salon, 4 tapis. Tél: 731-9793. 2-4-77

ENSEMBLE DE SALLE À MANGER, style colonial français, chaises, table, vaisselier. Tél: 334-1590 2-04-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

Meubles québécois et américains. Raison déménagement. Tél: 738-3995. 2-04-77

ARMOIRE NORMANDE merisier, salle à manger chêne, horloge, bibliothèque, bureau Louis XVI et fauteuils. Tél.: 768-7871. 1-4-77

TABLE RÉFECTOIRE, 7½ pieds de long, 38 pouces de large, reproduction, Ronald Fauteux. Tél: 484-5186 4-04-77

APPARTEMENTS A LOUER

LE LOCATAIRE ET SON NOUVEAU BAIL
par Mes Henri Kélada et Paul-Emile Marchand
Préface du juge Guy Guérin
Ce que tout locataire doit savoir. Conseils pratiques.
Dans toutes les librairies.
Editions Aquila Limitée, 3785, Côte de Liesse, Mtl H4N 2N5
Veuillez m'envoyer le livre
Le Locataire et son nouveau bail
Ci-joint mon chèque de $ 4.95
Nom:
Adresse:
4-4-77

SOUS-LOCATION NDG, libre de suite jusqu'au 31 mai, 3½, complètement meublé. Couple, $325 par mois. Garage compris. Tél: 844-3941 Le Dwelling courtiers 1-4-77

CÔTE-DES-NEIGES, av. Gatineau, spacieux 1½ à sous-louer immédiatement ou 1er mai. $195. Tél: bureau 731-9648 poste 31, Résidence: 526-4317. 2-04-77

GRAND 7½, très clair, et propre, près Université de Montréal. Libre avant ou dès juin. Tél: 341-3769 13-4-77

ARTICLES A VENDRE

EXERCYCLE ÉLECTRIQUE payé $700. En parfait état, cause décès. Le vôtre pour $500. 388-6876 après-midi seulement 31-3-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie - feu, autos, motos. V2C. Tél.: 342-0965 ou 733-9523. 6-4-77

AUTOS À VENDRE

TOYOTA 72, Station-wagon, automatique, radio AM-FM, 25,000 milles, pneus, radiaux, très propre. Mécanique en parfait état. Prix: $1,250. Tél: 679-0644. 4-04-77

VOLVO, 1975, 245DL. bleue, 30,000 milles. Excellente condition. Après 6 hres. Ronald Fauteux. Tél: 484-5186 4-04-77

CAPRI 1973, 51,000 milles, manuel, toit ouvrant. Premier propriétaire $1,600. Tél.: jour 282-7860. Après 5 heures: 932-8740 31-3-77

TOYOTA-CORONA: 1975, 42,000 milles, automatique, 4 cylindres, prix: $2,700. Tél: jour seulement 523-3918. 1-4-77

STATION 1975. Dodge Coronet, $3,200. Très bonne condition. Tél: 523-8082 1-4-77

A VENDRE

TENTE-ROULOTTE à vendre, Parkland, Banff. 500, 1975, tout équipée. $2200. Tél: 388-6904. 1-04-77

CHALETS À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR

Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430

31-3-77

CHALETS À LOUER

ST-DONAT: chalet 4 chambres à ctuher, bord de l'eau, 1er mai, $1,500. Privé Emile Descary. Tél: 637-2371 7-4-77

CONGÉ PÂQUES, Ste-Agathe, luxueux, Suisse, flanc montagne, foyer, téléviseur, meubles. M. Thibault 256-6825 ou 1-819-326-5836. 31-03-77

ST-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-77

CHAMBRES À LOUER

AHUNTSIC OUEST, belle grande chambre, 5 minutes métro Henri-Bourassa. Personnes honnêtes et sérieuses seulement. Entre 35 et 45 ans. Tél: 331-2805. 1-4-77

CHAMBRES À LOUER

POUR FEMME végétarienne, non-fumeuse, en recherche spirituelle. $75. par mois, tout compris. Disponible maintenant. Tél: 527-0881 1-04-77

COURS

COURS D'ÉTÉ, de la poterie Bonsecours, cours de poterie, façonnage, tournage à St-Jacques-des-Piles face au Parc de la Mauricie. Session de 2 semaines. 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux Montréal. 18-04-77

COURS DE MÉTIERS D'ART, Poterie Bonsecours, poteries, batik, peinture sur soie, dessin d'observation, début des cours: 18 avril. Inscription immédiate. Tél: 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux-Montréal 18-04-77

DEMANDES D'EMPLOI

UNE JEUNE FILLE britannique veut travailler dans une famille française. A partir de la fin juin. M. Culloch, 723 Upper Roselyn Montréal. 2-4-77

DEMANDES D'EMPLOI

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, langue maternelle ou langue seconde, cherche emploi pour septembre 77. Niveau secondaire ou collégial. Permis d'enseigner. Maîtrise en français. Tél: 489-2671 1-04-77

FERMES À VENDRE

VALLÉE DU RICHELIEU

Ferme 15 à 200 arpents. **Yvan Boulanger 467-1120 - 584-3456.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

LOGEMENTS À LOUER

FULLUM, face parc, grand 6½, très propre, $210. Information après 7 heures. 523-7867. 1-04-77

BUREAUX À LOUER

Faites vite... C'est déjà presque complet.

La Tour d'Affaires est reliée, entre autres, à un complexe de 1,350 appartements, une promenade de 85 magasins, un hôtel de 500 chambres, un stationnement de 1,000 places, des cinémas et un club de récréation.

La Tour d'Affaires, c'est aussi un centre médical. La Tour d'Affaires est gérée par les propriétaires et les taux de location sont raisonnables.

Pour plus de renseignements, communiquez avec: Devencore ou notre directeur du marketing, au 845-6231.

La Tour LaCité

Tous les courtiers sont entièrement protégés.
31-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

Simpsons

a besoin

D'UN SUPERVISEUR

pour son rayon des "Complets taillés sur mesure"

Qualifications:

— Être bilingue (un avantage)
— Avoir de l'expérience en gestion
— Avoir de l'expérience en tant que tailleur
— Être intéressé à la mode

Nous offrons des avantages sociaux intéressants.

Faire sa demande en personne au:

Bureau du personnel
7ième étage
977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal

MANOIR VERDUN
(Centre d'accueil pour personnes agées)

recherche

DES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

(aides-infirmiers masculins)

— Travail à temps partiel, surnuméraire, et sur appel.
— Disponible jour, soir, nuit et une fin de semaine sur deux.
— Possibilité de remplacement de vacance.
— Expérience souhaitable.
— 18 ans et plus.
— Priorité accordée aux étudiants.

S'adresser au:

Service du personnel
Manoir Verdun
5500, Boul. LaSalle
Verdun, Qué.
Tél.: 769-8801 loc. 22.

Société d'énergie de la Baie James

Responsable - Assurances

FONCTIONS:
Évalue et prévient les risques de dommage aux biens de la Société. Enquête sur les sinistres. Fait établir et compile le montant des dommages. Rapporte les réclamations. Il est responsable, aux chantiers, de tout ce qui touche aux assurances de la Société.

EXIGENCES:
12e année ou l'équivalent en expérience
5 à 10 ans d'expérience comme enquêteur ou souscripteur pour le compte de compagnies d'assurange ou d'agents de réclamations.

LIEU DE TRAVAIL:
Territoire de la Baie James

TRAITEMENT:
Selon expérience et qualifications.

S'il vous plaît, faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Société d'énergie de la Baie James
Service du personnel
800 est, boul. de Maisonneuve
14e étage
Montréal, Québec
H2L 4L8

31-3-77

LOGEMENTS DEMANDES

ON DEMANDE 5½, 2 adultes, bonnes références. Tél: 388-2651. 4-04-77

DAME SEULE désire 5 pièces chauffées, entre Bernard et Laurier. Occupation au printemps ou à l'automne. 738-6530. 31-03-77

PROFESSEUR d'Université, cherche 5½, 6½ dans Outremont. Tél: 342-5302, matin seulement. 4-04-77.

COUPLE PROFESSIONNEL sans enfant cherche 5½, 6½ dans bas Outremont. Références. Tél: 842-1481 poste 237 ou 486-2812 4-4-77

INFIRMIERE 2 enfants, cherche 4½, 5 dans Notre-Dame du Foyer, Rosemont. Tél: 259-7031. 4-4-77

PROFESSEUR 30 ANS cherche logement tranquille 4½, 5½ Outremont. Appelez Marie-Claude Lauzon. Travail: 455-2641 ou maison 276-7023. 4-4-77

MAISONS A LOUER

LAVAL-DES-RAPIDES: bungalow, 5 chambres à coucher, 2 toilettes, garage, piscine, meublé ou non. Tél: 681-7921. 4-4-77

WESTMOUNT, cottage très confortable complètement meublé, libre mi-mai jusqu'au 31 août, près piscine, parc, tennis, etc. $600 par mois, tout compris. Le Dwelling courtiers 844-3941 1-4-77

BUNGALOW DE LUXE, Ste-Rose, bord da l'eau, 1,500 pieds autoroute. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 foyers, sous-sol fini, rideaux, poêle, 25,000 pieds de terrain paysagé. Tous les services d'entretien compris à l'année. $750. par mois. Tél: 622-8939 4-04-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Deux ans ou plus d'expérience, bilingue, étude située
Place du Canada
Tél: 878-9381
31-3-77

AGENTS

Agents à temps partiel demandés pour cet été pour promouvoir la conception d'un nouveau jardin et d'une piscine privée. Faites vos demandes à:
SIMPLEX Partition Systems Ltd, P.O. Box 11440, Station H, Ottawa, Ontario K2H 7V1
44-4-77

Importante librairie de Montréal cherche à combler des postes à temps plein, permanents et entrée immédiate.

VENDEUR-VENDEUSE-LIBRAIRE

ayant une expérience d'au moins 2 ans en librairie.

CAISSIER-CAISSIÈRE

avec expérience de NCR électronique.

Envoyez curriculum vitae, photo, salaire désiré au:

Dossier 299,
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal
H3C 3C9
4-4-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, vrai bijou, dans le beau secteur d'Ahuntsic, duplex pierre près rivière, parc, métro, écoles. Possibilité bachelor. Logis libre. Seulement $64,500. Tél.:331-4564. 31-03-77

ST-LAURENT: cottage détaché, $47,000. Occupation immédiate. 3 chambres à coucher, sous-sol fini. 1½ salle de bains. Pas d'agent. Tél.: après 6 heures 331-5122. 1-4-77

COTTAGE QUÉBÉCOIS 1930, lucarnes, larmiers, 7 pièces, 2 salles de bains, chambre froide, plancher merisier et pin rouge. Cave ciment 7 pieds, état impeccable. Terrain paysagé. 6,000 p.c. P.A.T. $55,000. Soir: 645-3588 ou jour: 873-4640. 4-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

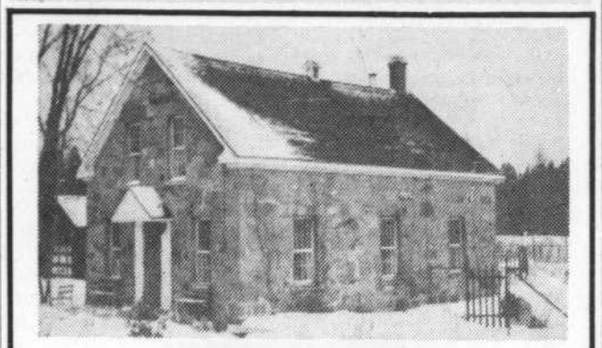

HEMMINGFORD

Authentique maison canadienne centenaire en pierre, entièrement rénovée dans le respect dustyle. Foyer. Terrain 17,000 p.c. Faut voir pour bien apprécier. **Louis Hamard 672-6450 ou résidence 1-827-2810.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

Montréal Trust

ST-BRUNO

Nouveau. $43,900. Grenoble, pièces grandes, aérées, taxes basses.

Construction supérieure. Cuisine beaucoup armoires, laveuse-sécheuse salle-bains base foyer. Grandeur 42 x 28.

Magnifique emplacement. Taxes $730. Terrain 62 x 135. Sous-sol terminé, foyer. Bungalow pierres, aluminium.

Terrain
Zoné résidentiel, 85' x 100', $6,000. Rue pavée, près autobus.

STE-JULIE HAUT-BOIS

Petit bijou ! Bungalow stucco style Normand, très grand terrain boisé, 11,444'. Demandons $49,900.

Spécial pour vous ! $1,600. comptant ou moins. Grand bungalow neuf, chauffage électrique. Presque donné - $32,500.

Francine Emard 653-4937
Monique Prévost 653-0587
31-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

MONTRÉAL

Maison charmante3 chambres à coucher, distance pouvant être marchée jusqu'au lac des Castors. On demande $62,500. **Terri Bault 935-8541, rés: 931-6914.**

Maison construite par propriétaire, 5 chambres à coucher au même étage. Extrêmenent spacieuse, salon, salle à manger avec planchers en bois. Excellente cuisine, den, sous-sol fini. $159,000. **Terri Bault 935-8541 rés: 931-6914.**
31-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC OUEST, Tanguay près Gouin, split-level 9 pièces, luxueux garage, entrée pour bureau. Occasion. Tél: 255-2498 6-4-77

COTTAGE VICTORIEN, 12 pièces, excellente condition, offre exceptionnelle, St-Aimé, tél.: 527-2573 après 6 hres. 4-04-77

L'ASSOMPTION, $60,000, 5 pièces, 2 salles de bains, foyer, chauffage électrique, style canadien. Terrain 90' x 110'. immédiatement. Tél: 589-5137 après 5 heures p.m. 8-4-77

MONTREAL NORD: rue Charny, duplex détaché très luxueux, plancher tuiles italiennes, porte patio, sous-sol canadien, foyer, pierre des champs, bar. $78,500. pas d'agent. Tél: 321-4858. 1-4-77

VILLE ST-LAURENT: très beau secteur, construction exceptionnelle. Split level, 8 pièces, 4 chambres, vivoir, grand terrain paysagé. État impeccable. $75,000. Offres considérées. Pas d'agent. Après 4 heures. 388-4551. 31-3-77

DUPLEX: 5621 Wilderton, entre chemin Ste-Catherine et Willowdale, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, grand hall d'entrée, sous-sol fini avec douche, toilette, lavabo. Garage pour 3 autos. $110,000 ferme, pas d'agent. Tél: 737-4946. 1-4-77

CANDIAC: Aubaine au Parc Laurier. Avant d'acheter sur la Rive-Sud, il faut voir cette maison. Idéale pour qui aime recevoir. 4 chambres — 2 foyers. Bien paysagé. Arbres matures. MLS. Pierre V. Barbeau 656-7770 ou 672-4968. Immeubles Triton 1976 Courtiers. 31-3-77

CÔTE-DES-NEIGES, Lacombe, près Université, hôpitaux, 5½, 6½, salle de jeux, garage, jardin. Bas libre 1er juillet. Particulier. Pas d'agent. $75,000. Tél: 731-2830 après 5h. 30 la semaine. 1-04-77

AU NORD DE MONTRÉAL, résidence détachée, pierre brique, garage, grand terrain, très beau secteur, 4 chambres, 3 salles de toilette, bureau, cuisine, salle à manger, salon intéressant pour professionel. Pas d'agent. 327-6413 31-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

N.D.G.

Est Décarie, cottage. Excellente qualité. Vitres dans le plomb. Cheminées naturelles, 8 pièces éclairées et spacieuses. Cuisine immense complètement rénovée et très agréable. "Installation laveuse et sécheuse". Chambre principale, powder room, nombreux placards. Très grande salle de jeux, cheminées, salle de bains et sona. Réduit à $74,500. M.L.S.

ISABELLE LAFRENIÈRE
courtier en immeuble
482-1381 4-4-77

CÔTE-DES-NEIGES

Duplex semi-détaché situé au 2921-23, Chemin Ste-Catherine près de l'Université de Montréal. 1 x 5½ plus sous-sol fini et 1 x 6½. Les 2 logements seront libres le 1er mai 1977. M.L.S. Prix $89,900.

OUTREMONT

Cottage semi-détaché, 257 Bloomfield, 10 pièces plus sous-sol, boiseries en acajou. Possibilité de location à $850./mois avec option d'achat. Prix $85,-000.

TRUST GÉNÉRAL, *courtiers*
Jean-Michel Martin 866-9641 (b)
277-8687 (r)
31-3-77

Montréal Trust

ST-BRUNO

Grenoble, $42,900. Salon, foyer, salle à manger, chauffage électrique, site établi. Garage. Hypothèque 9½% **Rose St-Cyr Slough 653-2496 ou 653-6807.**

ST-BRUNO

1964 bungalow surélevé tout brique, garage, 11,000 pieds carrés, terrain clôturé. Salle à manger, salle familiale. Hypothèque 6¼%. Taxes basses. Impeccable $41,900. **Rose St-Cyr Slough 653-2496 ou 653-6807.**

ST-BRUNO

Split-level situé vieux St-Bruno. Terrain boisé, très privé, tranquille. Magnifique 8 pièces, plafonds cathédrale. Impeccable. Hypothèque 6%. $54,900. **Rose St-Cyr Slough 653-2496 ou 653-6807.**

ST-BRUNO

Secteur rare. Bungalow brique, 3 chambres, salle familiale sous-sol, beau terrain, arbres matures. Hypothèque 6½%. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

courtier en immeuble
31-3-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

le bridge

Quelle carte embarrassante!

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérable: Nord-Sud

NORD
♠ A D 9
♥ D 5
♦ A V 5
♣ 9 7 5 4 3

OUEST
♠ 7 3 2
♥ 10 8 7 4 2
♦ D 10 4
♣ R 8

EST
♠ 10 6 5 4
♥ R V 6
♦ 7 6 2
♣ V 10 6

SUD
♠ R V 8
♥ A 9 3
♦ R 9 8 3
♣ A D 2

Les enchères:			
Sud	Ouest	Nord	Est
1SA	passe	3SA	passe
passe	passe		

Entame: le 4 de coeur par Ouest

Le professionnel entraîné à toutes les situations possède dans son baggage un arsenal de techniques, de tours de mains, de passes déceptives suffisant pour tromper, décevoir, énerver et induire en erreur les adversaires de tout calibre.

Je ne veux pas décrire chez ces joueurs de classe un comportement qui serait contre l'éthique ou la gentilhommerie du jeu. Loin de là; cependant ces joueurs après la troisième ou la quatrième carte jouée possèdent dans leur esprit la connaissance de toutes les cartes des joueurs entourant la table. Et il leur est bien permis de jouer haut et bas même s'ils ont trois cartes dans la suite ou de fournir un honneur qu'il ne serait pas nécessaire de jouer dans le cas actuel. Leur but est de décevoir ou de faire croire à une texture autre que celle que comportent les mains.

La donne ci-dessus est un exemple des plus simples de ces supercheries permises qui placent le déclarant en désarroi complet et lui font rater un contrat qui semblait fort facile à réaliser.

Les déclarations sont parfaitement normales et les deux mains du déclarant contiennent 30 francs points.

L'entame se fit par Ouest avec le 4 de coeur. Le mort y joua la Dame croyant prendre cette levée. Ce ne fut pas le cas Est joua le Roi et ensuite le Valet et le troisième coeur fut gagné par l'As du déclarant. Les adversaires avaient déjà 2 levées et Ouest possédait 2 autres coeurs affranchis; il ne fallait plus que ce joueur prenne la main. Toute impasse devra être prise vers le coté Est pour raison de sécurité.

Le déclarant revisa ses 7 levées gagnantes; ce n'était pas suffisant pour l'obtention du contrat qui en exigeait 9.

La couleur carreau, pouvait rapporter 4 levées au lieu de 2 l'impasse à la Dame était avantageuse. L'impasse en trèfle ne devait pas être tentée, étant laissée pour un dernier recours. Un petit carreau est donc joué vers le Valet; celui-ci prend la levée et le mort joue le Roi. C'est à ce moment que Ouest jouant en cadence très normale laissa aller sa Dame. Quelle carte embarrassante pour le déclarant. Ouest savait fort bien que cette Dame et le 10 avaient la même valeur. Sud savait aussi que le 10 étant jouée sur cette levée, Ouest était encore en possession de la Dame et le Roi l'aurait prise.

Que faire en un tel gite? Sud songea qu'il était mieux coordonné de transporter la main au mort en jouant un pique et le mort retourna le 5 de carreau Est joua le 7 et Sud joua le 9 et perdit son contrat. Quel beau tour de main de la part du joueur Ouest.

les MOTS CROISÉS du Devoir

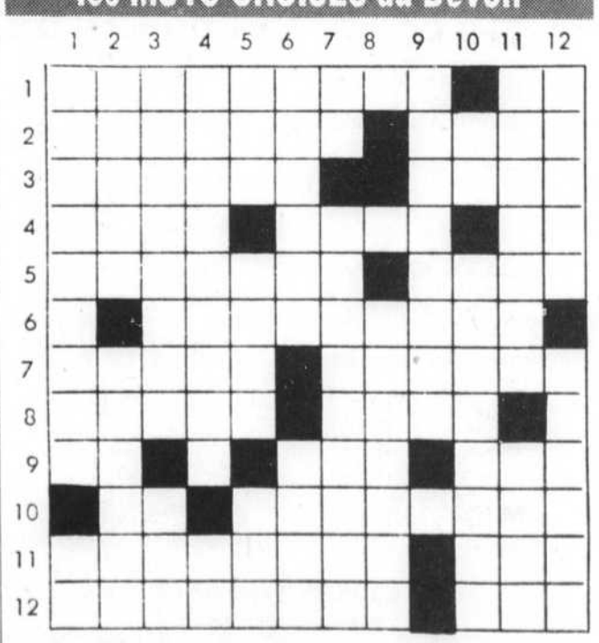

Horizontalement

1—Du Népal. — Pascal.
2—De l'Italie. — Passe dans la bouche du cheval.
3—Frotter d'huile. — Arbrisseau à feuilles persistantes.
4—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Corps simple de numéro atomique 53. — Du verbe avoir.
5—Chez les Romains, âmes des morts. — Espace de temps.
6—Lueur.
7—Matière purulente qui sort des plaies et des ulcères non soignées. — Reproduire exactement.
8—On y reçoit des voyageurs. — Petit perroquet d'Océanie.
9—Obtenu. — Matière visqueuse et tenace qui sert surtout à prendre des oiseaux. — Art de lancer.
10—Titane. — Genre de plantes grasses ornementales.
11—Fonderons. — Manoeuvre frauduleuse destinée à tromper quelqu'un.
12—Savant qui étudie les phénomènes atomiques. — Saison.

Verticalement

1—Négation de toute croyance. — Baryum.
2—Salle de travail. — Murît par la chaleur d'août.
3—Somme payée. — Préfixe égalitaire.
4—Propriétaire d'un alleu. — Eminence.
5—La plus vile populace. — Chef métis au Manitoba (1844-1885). Éclat de voix.
6—Formé d'air. — Qui dépasse le volume ordinaire.
7—Préfixe privatif. — Qui oscille.
8—Rend moins tranchant.
9—Rendre plus beau.
10—Marque l'alternative. — Élévation verticale d'un point au-dessus du niveau moyen de la mer.
11—Chant, fête en l'honneur de Priape. — Petite île.
12—Stable. — De la campagne.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	I	N	A	C	O	T	H	E	Q	U	E
2	E	N	U	M	E	R	E	■	N	U	■	M
3	R	D	U	■	D	R	A	G	A	G	E	■
4	T	O	I	S	E	R	■	P	R	I	E	R
5	U	L	C	E	R	E	U	S	E	■	N	I
6	R	O	T	■	S	■	S	I	N	G	E	■
7	B	R	E	V	E	T	■	D	U	■	T	M
8	A	E	R	E	■	M	E	R	I	T	E	■
9	T	■	E	N	V	O	I	■	E	D	E	N
10	I	I	■	D	I	U	R	E	S	E	■	A
11	O	C	T	R	O	I	■	R	E	R	G	■
12	N	I	V	E	L	E	U	S	E	■	N	E

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361

Voir autres annonces classées, en page 16

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANDIAC

Bungalow brique 50 x 34, 10 pièces, 4 chambres, 3 salles de bains, salle à manger, sous-sol fini à la grandeur, foyer circulaire, piscine creusée, chauffée, bar encastré, garage, système de son intérieur et extérieur. $85,000. **Huguette Brabant 467-1120 ou 866-1307.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

OUTREMONT

Face au parc Joyce. Cottage semi-détaché 7 pièces, salon salle à manger, boiseries, foyer, 2½ salles de bains. Sous-sol fini, aussi garage et jardin. Maison en excellent état. **Paul de Serres 281-1572, poste 309 ou 277-4603.**

TRUST NATIONAL
courtiers
31-3-77

BELOEIL

Bungalow aluminium et pierre 5 pièces plus un sous-sol semi-fini, grand terrain 75 x 100', redécoré à neuf, paysagé, pas de taxe spéciale. Prix spécial: $30,000 **Huguette Brabant 467-1120 ou 866-1307.**

MONTRÉAL TRUST
31-3-77

Montréal Trust

STE-JULIE DOMAINE

Terrain prêt pour construction immédiate, boisé, 13,313 p.c. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

STE-JULIE DOMAINE

Occupation immédiate. Excellent pour professionnel, cottage 4 chambres, foyer, salle à manger, double garage. Doit être vendu. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

ST-BRUNO

Bungalow entrée split, 29 x 39, 6 pièces, garage, chauffage électrique, foyer Acorn. $42,900. **Lucie Beaupré 653-2496 ou 653-3884.**

ST-BRUNO

Près magasins, écoles, transports. Bon achat pour couple ayant enfants, bungalow 3 chambres, sous-sol partiellement fini. Bonne condition. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

ST-BRUNO

Secteur rare. Bungalow brique, 3 chambres, salle familiale, sous-sol, beau terrain, arbres matures. Hypothèque 6½%. **Camille Lacoursière 653-2496 ou 653-9970.**

COURTIER EN IMMEUBLE
31-3-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST

A vendre propriété de 100 arpents ou plus comprenant une maison restaurée, une étable et un atelier chauffé. Situé à 1h30 de Montréal dans un somptueux décor de montagne à proximité de golf, lac et ski de fond.

Pour renseignement:
1-819-344-2091 ou 819-344-2011 30-3-77

TABLEAUX-PEINTURES

LITHOGRAPHIES numérotées et signées de Jean-Paul Lemieux du livre "La petite poule d'eau". Série complète ou pièces séparées. Tél: 842-9841, poste 67. 5-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

Attrayant bungalow brique, condition impeccable, secteur de valeur, $48,500. **Claire ou Michel Dugal 651-1000 ou 670-1917.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

LONGUEUIL

Très grand bungalow split 1976 avec bachelor. Transports de la CTCUM et près écoles.

651-5300
MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

ST-THÉODORE D'ACTON

Cottage centenaire rénové, en déclin de "masonite", 7 pièces 4 chambres plus cuisine d'été, 6 acres ¼ terre, une remise. $29,900. **Huguette Brabant 866-1307 ou 467-1120.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

RESTAURANT:

— Neuf, Centre-Commercial.
— Maladie.

TABAC - RESTAURANT

Affaire: $120,000. Comptant: $7,000.00.

QUINCAILLERIE:

St-Léonard. Affaires: $180,000.00.

LIBRAIRIE:

½ million - $25,000.00 comptant.

PROPRIÉTÉ À REVENUS

26 logementss meublés. Comptant: $20,000.00.

F. Cantin 353-8770
324-4534
31-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

EN FRANCE, bord de mer, vieille maison pierre, eau, électricité. 11,000 p.c. Tél: 1-886-2141 31-3-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

SPORTS

LE PRINTEMPS DANS LE BOIS, il nous reste de la neige pour le ski de fond et raquette. Randonné, pique-nique, accueil rustique, chalet en bois rond, site sauvage. Tél: Trappe Québec 332-4193 11-4-77

TAILLEURS

DROLET: Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots, vestons, sport. Rabais: $40.00 habits, paletots sur mesure $149. Tél: 388-2532. 351 Guizot est 31-3-77

TABLEAUX-PEINTURES

RIOPELLE, eaux-fortes et lithos, tirages épuisés et éditions courantes. Tél.: 331-5248 le jour. 31-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE

Domaine 3½ acres, flanc montagne, bungalow 7 grandes pièces, fenêtres panoramiques donnant boisé superbe, investissement intéressant. **Appelez Gisèle Snape 467-1120 ou 467-3212.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

BORD DE L'EAU

St-Eustache sur le lac

Cottage 7 chambres à coucher. Salle à manger. Cheminée. Terrain 58,000 p.c. $145,000. Faites offre. Information: **353-8770 ou 273-1401.** Mme Parent.

MONTRÉAL TRUST
courtiers
31-3-77

BEACONSFIELD SUD

Style canadien dans toute sa splendeur, 8 pièces spacieuses, d'une propreté immaculée, sur terrain boisé de plus de 1,000 p.c. Vestibule central, cuisine très moderne avec salle de famille adjacente. 2 foyers, garage, plusieurs extras, prix raisonnable pour construction 1966 de cette qualité **Visitez avec Carmelle Capone 697-4415 ou 694-1235.** Exclusif.

LE PERMANENT
courtiers
31-3-77

Tout ce qu'il faut savoir pour
ACHETER OU VENDRE UNE MAISON
par le juge Paul Robitaille
LISEZ AVANT DE SIGNER !
Dans toutes les librairies.

Editions Aquila Limitée, 3785, Côte de Liesse, Mtl H4N 2N5:
Veuillez m'envoyer le livre
Acheter ou vendre une maison
Ci-joint mon chèque de $ 4.95
Nom:.....
Adresse:..... 4-4-77

Trust Royal Courtier

AHUNTSIC

Situé sur la plus charmante des rues, Face à la rivière. Cottage style victorien, 14 pièces, 8 chambres, 2 salles de bains, foyer naturel, fixtures de luxe, sous-sol semi fini, allée pour auto. **Clémentia Brunelle 274-9491 ou 388-2843.**

OUTREMONT

Cottage en pierre, 19 pièces, nombreuses salles de bains, garage double, très grand terrain. **Lise St-André 687-1840 ou 737-9093.**

N.D.G.

Très jolie propriété, 7 pièces, très belle cuisine et sous-sol, jardin georgien. M.L.S. $62,000. **Georgette Strouss 932-1112 ou 487-2907.**

courtier en immeuble
31-3-77

TERRAINS À VENDRE

RAWDON

40 milles de Montréal, magnifiques terrains boisés de dimensions variées, relief pour intimité à l'abri de toute inondation. Rivière, ski, raquette, randonnée un mille du village, accessible par la route principale de Joliette Demandez Jean-Guy Morin.
Jour: 645-9231
Soir (tard): 254-1911
31-3-77

TERRAIN RÉSIDENTIEL, 22,000 p.c. avec vue sur ville de Mascouche. $5000. Tél: 844-9391 ou 648-6255, Alain. 2-04-77

A QUI LA CHANCE? Terrain 400' x 400' avec merveilleux ruisseau, Waterloo, 1h. de Montréal, Sauvage et paisible. $5000. Tél: 937-1971. 2-04-77

TERRAIN BOISÉ, fonds en roc, Domaine du lac Lovering, 3 milles de Magog. Aucune obligation de construire. Route hiver-été. Surveillance permanente et services communautaires. Aubaine. Tél.: après 19 heures 484-6089 1-4-77

TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison. Expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675. 1-4-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1977 a LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Cannonball Oil Company Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22e jour de mars 1977, sous le numéro 2766362. Ce 23e jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que M. Denis Dufour domicilié au 789 Colbert Mont Laurier, comté Labelle, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Claude Allard, domicilié à Route 321 L'Annonciation comté Labelle C.P. 665, l'attestation ou le permis no M505969 D 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 07 catégorie artisan.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les (cinq) (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
1ère parution: 29 mars 1977
2e parution: 30 mars 1977
3e parution: 31 mars 1977

AVIS

Prenez avis que M. Noël Philippe Thibault, faisant affaires sous la raison sociale enregistrée de livraison N.P.T. Delivery, au 961, rue Gilles, à Fabreville, Ville de Laval, district de Montréal, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial (364 jours) conformément à la section 5 des règles de pratique de la Commission, pour effectuer le transport restreint de marchandises à Montréal et tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 40 milles de la dite ville pour le compte de:
— Therapex Unick Inc.
— Les Éclairages Corbin Inc.
— Nutrition Maximum Inc.
— Kenmac Paper Corp.
Toute personne désirant s'opposer à la présente requête peut le faire dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 30 mars 1977
2ième publication: 31 mars 1977
3ième publication: 1er avril 1977

Pierre Pion,
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001, 138-773

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Demanderesse,
-vs-
SONDRE INC.,
-et-
LOUIS DUVAL,
-et-
ANDRE ESKANAZY,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
A SONDRE INC. & LOUIS DUVAL SEULEMENT

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $31,233.00 plus les intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

C. DUFOUR
Protonotaire-adjoint
Cour Supérieure, Montréal

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500 Place d'Armes, Suite 2750,
Montréal, Qué.
Procureurs de la demanderesse

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Francis Affleck Automotive Limited faisant affaires sous le nom de Cannonball Automotive Pieces d'Auto Cannonball a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22e jour de mars 1977, sous le numéro 2766363. Ce 23e jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'APPLICATION DE CHANGEMENT DE NOM
de
ARTHANASE GOUZOPOULOS

Avis est donné que ATHANASE GOUZOPOULOS, Agent d'Assurance, domicilié et résidant au 4114 boulevard Notre-Dame, dans la cité de Laval, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour un décret changeant son nom de ATHANASE GOUZOPOULOS à ATHANAS POULOS.
Pointe Claire, le 21 mars 1977

Me Carl Gelber
Procureur du requérant

AVIS est donné que Voyageur Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à modifier ses horaires entre Montréal/Trois-Rivières/Québec, Montréal/Sherbrooke/St-Georges-de-Beauce, Montréal/Québec, Montréal/Shawinigan/Roberval, Montréal/Hull/Ottawa, Montréal/Knowlton/Newport, Vt., Montréal/Bas-du-Fleuve Gaspésie, Québec/La Malbaie/Baie Comeau, Québec/Chicoutimi/Jonquière, Québec/Thetford Mines Sherbrooke, Québec/Victoriaville/Drummondville/Sherbrooke, Québec/Shawinigan, Québec/Bas-du-Fleuve/Gaspésie, à compter du 28 avril 1977, selon les détails déposés à la Commission.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en faisant parvenir son opposition à la Commission des Transports du Québec dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis.
1ère publication: 29 mars 1977
2ème publication: 30 mars 1977
3ème publication: 31 mars 1977

Pierre Saint-Pierre,c.r.
Procureur de la requérante

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

AVIS

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, en sa qualité de FIDUCIAIRE nommé à l'ACTE DE FIDUCIE ci-dessous relaté,
Donne, par les présentes, avis que les garanties constituées par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED — LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE (la Compagnie) en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA (le Fiduciaire) aux termes d'un acte de FIDUCIE reçu devant Me DENYS PELLETIER, notaire, le 17 avril 1972 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2340222 et au bureau d'enregistrement de Berthier sous le numéro 131389, sont devenues exécutoires à la suite de défauts de la Compagnie, tel que constaté à un acte de DÉCLARATION DE DÉFAUT fait par le Fiduciaire devant Me DENYS PELLETIER, notaire, le 11 mars 1977, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2764176 et au bureau d'enregistrement de Berthier sous le numéro 152652.
Le présent avis est donné par le soussigné, en sa qualité de Fiduciaire et conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi des pouvoirs spéciaux des corporations, chapitre 275 S.R.Q.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Fiduciaire
(Obligations)

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que BIOMEDIC INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 8ème jour du mois de mars 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 17ème jour du mois de mars 1977 sous le numéro 2765385.
Daté à Montréal ce 18ème jour du mois de mars 1977

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LES PNEUS P.I.P. INC. dont la principale place d'affaires dans le Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 3ème jour du mois d'octobre 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour du mois d'octorbre 1975 sous le numéro 2640496.
Daté à Montréal ce 25ème jour du mois de mars 1977
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.
Requérant: Canadian Transport Tariff bureau Association, 1434, Ste-Catherine ouest, suite 404, Montréal, Québec.
Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:
Tarif spécial CTQ no 4119
Entre Montréal, Québec
et Toronto, Ontario
de $1.20 - $1.23 cwt pour 40,000 livres
de $1.14 à $1.18 cwt pour 45,000 livres
pour le transport de cigarettes, cigares et tabacs manufacturés
Cette modification entrera en vigueur le 25 mars 1977
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
1ère publication: 30 mars 1977
2ème publication: 31 mars 1977
3ème publication: 1er avril 1977

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

AVIS

TRUST GENERAL DU CANADA, en sa qualité de FIDUCIAIRE nommé à l'ACTE DE FIDUCIE ci-dessous relaté,
Donne, par les présentes, avis que les garanties constituées par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED — LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE (la Compagnie) en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA (le Fiduciaire) aux termes d'un acte de FIDUCIE reçu devant Me DENYS PELLETIER, notaire, le 24 mai 1972 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2351507 et au bureau d'enregistrement de Berthier sous le numéro 131737, sont devenues exécutoires à la suite de défauts de la Compagnie, tel que constaté à un acte de DÉCLARATION DE DÉFAUT fait par le Fiduciaire devant Me DENYS PELLETIER, notaire, le 11 mars 1977, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2764177 et au bureau d'enregistrement de Berthier sous le numéro 152653.
Le présent avis est donné par le soussigné, en sa qualité de Fiduciaire et conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi des pouvoirs spéciaux des corporations, chapitre 275 S.R.Q.

TRUST GENERAL DU CANADA, Fiduciaire
(Débentures)

OBLIGATIONS ANNEXE C

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NO.: 8077-V
TRANSPORT BRAZEAU INC.,
Requérante.

DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS

La requérante détentrice du permis no. 8077-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'ajouter la clause suivante à son permis:
TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CONTRAT — Montréal et tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 5 Milles de ladite ville pour la cueillette et la livraison de marchandises pour le compte de TREMBLAY EXPRESS INC.,
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapître 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, — Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: 28 mars 1977
2ème publication: 29 mars 1977
3ème publication: 30 mars 1977

SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Petrolave Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22e jour de mars 1977 sous le numéro 2766364. Ce 23e jour de mars, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'articla 1571D du Code Civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de HERVE OUELLETTE LIMITÉE, ayant son siège social à Montréal et des places d'affaires à Montréal et à Brossard, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 16 janvier 1974, a été enregistré à Montréal le 17 janvier 1974 sous le numéro 2487475 et à Laprairie le 24 mars 1977 sous le numéro 142825.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 28 mars 1977

PROVINCEWIDE INVESTMENTS LIMITED

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE QUE PROVINCEWIDE INVESTMENTS LIMITED, une corporation incorporée sous l'Acte des Compagnies, ayant son bureau chef dans la Cité de Montréal, fera application au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, pour l'abandon de sa charte sous les stipulations de l'Acte des Compagnies.
DATE A DORVAL, Québec, ce 15ième jour de mars, 1977.

JOHN W. SANCTON
SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-008-519-774

Jacques Hamel, journalier, de 7327 Bième avenue, Rosemont, Ville et District de Montréal
Demandeur
-contre-
Gérard Duguay, de 7036 Molson, app. 5, Ville et District de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
Défendeur

Il est enjoint à Gérard Duguay à l'intention duquel une copie du Bref et de la Déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, à Montréal, 10 rue St-Antoine est, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, 25 mars 1977

CLAUDE DUFOUR

Mtre Isidore Buller,
168 Notre-Dame est, suite 205,
Montréal
Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-068100-779

DAME HAZEL LAROCQUE,
Requérante
-vs-
(BERTIN) PAUL THERIAULT
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (BERTIN) PAUL THERIAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 25 mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE
AVOCATS
1024 rue Notre-Dame
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017674-761

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, corporation légalement constituée avec place d'affaires au numéro 1111 rue Sainte-Catherine, des Cité et District de Montréal,
Demanderesse
vs.
SOCIÉTÉ NATIONALE DE DIFFUSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE INC. (SONDEC), légalement constituée avec place d'affaires au numéro 4935 rue Jarry, des cité et district de Montréal,
Défenderesse
et
SOCIÉTÉ NATIONALE DE DIFFUSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE INC. (SONDEC), légalement constituée avec place d'affaires au numéro 4935 rue Jarry, des cité et district de Montréal,
Demanderesse-en-garantie
vs.
J.T. JARRI INVESTMENTS CORP., légalement constituée de lieu inconnu,
Défenderesse-en-garantie

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse en garantie, J.T. JARRI INVESTMENTS CORP., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la date de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration de la partie demanderesse en garantie a été laissée au bureau du protonotaire de la Cour supérieure à Montréal.
Prenez avis de plus qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse en garantie procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 22 mars 1977.

Dolman, Hart & Friedman
Procureurs de la partie
demanderesse en garantie

Avis d'une requête pour changement de nom

Avis est par les présentes donné que Eugeniu-Georgiel Paraschivescu, domicilié et résidant au 5730, rue Darlington, app. 8, cité et district de Montréal, mari de Eugenia Liana Paraschivescu et père de Eugen-Dan Paraschivescu, fera une demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour le Changement de Nom en celui de Eugène Paras.
Montréal, le 21 mars 1977

"PRENEZ AVIS QUE Luc Lachapelle, 1381 Côte Georges, Mascouche, Comté L'Assomption, détenteur du permis no M-500411-D-001, catégorie artisan, région 6, demandera à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer son permis en faveur de Excavation Frank Inc. 1800 Chemin Gascon, St-Louis-de-Terrebonne, catégorie entrepreneur, région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution dans le journal".
1ère publication: 30 mars 1977
2e publication: 31 mars 1977
3e publication: 1 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(500) 02-009950-771

VILLE DE MONTRÉAL vs GUY DUBÉ

Il est enjoint à Guy Dubé, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

(signé) A. BEAULIEU, greffier-adjoint
de la Cour provinciale de Montréal

Mes Péloquin, Bouchard, Badeaux
et Allard
275, rue Notre-Dame est
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Commission des Transports du Québec

Permis 15831-V

Michael Pesner, c.a., es qualité syndic dans la faillitte de Livraison L. Gravel Inc.,
requérant-vendeur

Ginette Lauzon
requérante-acquéreur

TRANSFERT — Règlement no. 2 (1976) article 2.59.1

Les requérants s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur le système de transport exploité par livraison L. Gravel Inc., sous le numéro 1583I-V ainsi que le permis lui-même.
Tout intéressé désirant faire opposition à la présente requête doit le faire dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication 28 mars 1977
2ème publication 29 mars 1977
3ème publication 30 mars 1977

CORBEIL & DUFRESNE
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-068030-778

DAME MARIE-ANGE CROFT,
Requérante
-vs-
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MAURICE GROULX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 25 mars 1977

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE, AVOCATS
1024 rue Notre-Dame
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12—068077-779

MARY ELIZABETH KILLEN, résidant et domiciliée à Verdun, district de Montréal,
Requérante
c.
PETER ZASIEJBIDA, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PETER ZASIEJBIDA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie da la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 24 mars 1977

(A) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Mes Trudel Bibeau & Fauteux
4255 Wellington
Verdun, P.Q.

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC
APPEL D'OFFRES
POUR L'APPROVISIONNEMENT DE PUISARDS

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Madame J.O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le jeudi 14 avril, 1977.
Les documents nécessaires pour l'approvisionnement de sections en béton et grilles en fonte ronde pour puisards, peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur à Côte Saint-Luc, Québec.
Chaque soumission soit être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc pour un montant égal à 10% de la soumission.
Les soumissions seront ouvertes publiquement le 14 avril, 1977 à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, au 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec.
La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

J. Habra (Mme)
Greffier

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible

ENTREPRISE

Appel d'offres no 77-1081P — Fournir et installer les panneaux de gypse - Lot no M-0929. Les Grands Établissements Postaux (G.E.P.) Centre principal d'acheminement (C.P.A.) 675 boulevard MacArthur, SAINT-LAURENT (Québec).

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la construction de Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec (Québec) et Willowdale (Ontario) ainsi qu'aux bureaux du Ministère à Montréal et Québec (Québec) et Ottawa (Ontario).
Date limite: le lundi 25 avril 1977
Dépôt: $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des
Services financiers et administratifs
Région du Québec

ANNONCES CLASSÉES

régulières ou encadrées

*

Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

844-3361

Compétence:
Mlle Marie Vaillancourt

Donnez!
À s'entraider, on se fait du bien.
centraide

toronto

Net redressement

Hausse abrupte des cours hier, à la Bourse de Toronto, où le volume des transactions a totalisé 2.09 millions d'actions évaluées à $18.18 millions, soit une hausse par rapport aux 1.84 million d'actions évaluées à $13.47 millions lundi.

L'indice 300 a gagné 4.57 à 1,022.93, tandis que les métaux et minéraux avançaient de 10.47 à 1,153.50; les pétroles et gaz 7.47 à 1,112.76 et les produits industriels, 5.34 à 938.14. Les services financiers ont chuté de .10 à 890.53, ce qui faisait d'eux le seul compartiment en baisse parmi les quatre groupes d'importance de l'indice.

Parmi les 10 autres compartiments, les produits de consommation et les transports prenaient la tête des sept groupes gagnants, tandis que les aurifères chutaient de 13.69 à 1,079.14 pour prendre la tête des trois perdants.

Fluctuations: sur 636 titres observés hier, on signalait 230 gains, 172 fléchissements et 234 valeurs inchangées; la veille, on avait enregistré 141 valeurs en progression, 235 titres en régression et 241 valeurs stables, pour un total de 617 actions.

Parmi les industrielles, Ford Motor Co. of Canada a gagné 1 3-4 à $92 1-2; Nowsco Well Service, 1 1-4 à $20 1-2; Inco A, 3-4 à $32 3-8; General Motors, 3-4 à $73 et Algoma Steel Corp., 5-8 à $18. Par contre, Falconbridge Nickel a perdu 1-2 à $39; Calgary Power A, 1-2 à $32 3-8; Laidlaw Transportation A, 1-2 à $7; Orlando Corp., 1-2 à $12 1-2 et Imperial Oil A, 1-8 à $21 3-4.

Dans le secteur minier Patino N.V. a gagné 7-8 à $18 5-8; Advocate Mines, 25 cents à $3.50 et Craigmont Mines, 1-4 à $6. Parmi les mines d'or, Dome a perdu 1 5-8 à $52 3-8; Agnico-Eagle, 1-8 à $7 et Camflo Mines, 1-8 à $12 1-8.

Aux pétroles, Amalgamated Bonanza Petroleum a gagné 1 à $12 3-8; Skye Resources, a pris 1-2 à $6 7-8. Numac Oil and Gas a progressé de 1-2 à $12 5-8 et Asamera Oil, 1-2 à $12 3-4. Coseka Resources a perdu cinq cents à $4.80 et Merland Explorations, 10 cents à $4.35.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	128	150	150	150	
Abitibi	14350	11¼	11	11⅛	
Acklands	1000	$11½	11½	11½	
Advocate	1000	350	350	350	+25
Afton Min	800	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Agnico E	9000	$7	6¾	7	— ⅛
Agra Ind A	2500	$5¼	5¼	5¼	
Albany	500	29	29	29	
Alt East G	200	$16½	16½	16½	
Alt Energy	17180	$14	13⅞	14	
Alta Gas A	6780	$13⅜	13⅛	13⅛	— ⅛
Alta G C p	100	$62½	62½	62½	+ 3
Alta G E p	z25	$23¾	23¾	23¾	
Alta G 9.76	500	$27½	27½	27½	
Alta Nat	1000	$31¾	31¾	31¾	— ¼
Alcan	13810	$27⅞	27½	27¾	+ ⅛
Algoma St	6938	$18	17½	18	+ ⅜
AStel p	2450	$26⅞	26⅞	26⅞	
All-Can B	8800	325	310	325	+10
Allarco Dv	100	$12⅛	12⅛	12⅛	
Alminex	2500	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Alumin 4 pr	250	$12½	12½	12½	
Alum 3rd p	100	$28	28	28	
Am Bonza	65823	$12½	11	12⅜	+ 1
Andres W	150	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Ang CT 4½	100	$24⅛	24⅛	24⅛	
Ang U Dev	z200	84	84	84	
Anfnes C p	z30	$52¾	52¾	52¾	
Aquitaine	1360	$15⅜	14¾	15⅜	+ ½
Args 260 p	150	$29¾	29¾	29¾	
Argus B pr	250	$29¼	29½	29½	
Argus C pr	2500	$12	12	12	
Asamera	52125	$13	12¼	12¾	+ ½
Asbestos	134	$22¼	22¼	22¼	+ ½
Ashland C	1900	$10¾	10½	10¾	
Atco A	5725	$15½	15	15½	+ ⅜
Atl C Cop	z100	4	45	45	
BC Sugar A	200	$25¾	25½	25½	— ¼
BP Can	6190	$11	10⅞	11	+ ¼
Bank BC	185	$21¾	21	21¾	+ ¼
Bank N S	3355	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ¼
Bankeno	2800	150	145	145	— 5
Bar E A	100	$27½	27½	27½	— ½
Bartaco	200	175	175	175	— 6
Baton B	200	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Becker B p	1000	$6¼	6¼	6¼	
Bell Canad	14957	$49⅜	49⅛	49⅜	+ ¼
Bell D pr	805	$50¼	50	50¼	+ ¼
Bell 2.28	3195	$26¾	26⅜	26⅜	
Bell 1.80	1950	$20¾	20⅜	20¾	
Bell Can W	24839	350	335	350	+15
Beth Cop A	400	$12⅜	12⅜	12⅜	
Biltmore I	100	170	170	170	+25
Block Bros	14100	$5½	5⅛	5⅛	— ¼
Bomac A	100	5	5	5	+ ¼
Border C	100	5	245	245	
Bovis Cor	4500	65	63	65	+ 2
Bow Valy	19320	$17⅞	17¼	17¾	+ ½
Bralor Res	8050	370	350	370	+20
Bramalea	3029	$6⅞	6¼	6⅞	+ ¼
Brameda	3752	145	139	145	+10
Brascan A	3095	$12¼	121	121¼	
Brscn 8½	300	$26½	26⅜	26½	+ ¼
Brenda M	1246	$10	9⅞	9⅞	
Bridger	10516	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Brinco	125	370	370	370	
Br Am Bnk	100	$18	18	18	—1⅜
BCFP	400	$25½	25	25½	+ ½
BCFP pr	z15	$35½	35½	35½	
BC Pack B	z25	$24¼	24¼	24¼	
BC Phone	3300	$12¾	12⅝	12⅝	
BCPh 4¾ p	z88	$53⅞	53⅜	53⅜	
BCPh 1956	100	$53	53	53	+ 1
BCPh 4 84	100	$13½	13½	13½	— ½
BCP 7.04 p	500	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
BCP 10.16 p	790	$28½	28½	28½	
BCP 3.52 p	400	$27¾	27¾	27¾	
Broul eef	z100	20	20	20	
Brunswk	5700	$5⅜	5½	5½	— ⅛
Budd Auto	500	$6½	6½	6½	
Budd A w	1000	165	160	160	—10
Bulora Cor	1500	10½	10	10	— 1
Burns Fds	200	$10½	10⅜	10½	
CC Yachts	z50	325	325	325	
CFCN	730	$11⅛	11	11	— ¼
Cad Frv	600	$8¾	8⅜	8¾	
Cad Frv A	350	$18	18	18	
Cal Pow A	17330	$32⅞	32⅜	32⅜	— ½
Cal P 4½ p	z5	$51½	51½	51½	
Cal P 5 p	z5	$57¼	57¼	57¼	
Cal P 7 p	z50	$80	80	80	
Cal P 7½ p	z30	$87	87	87	
Cal P 10 p	55	$108½	108½	108½	— ½
Cal P 9.80	50	$107	107	107	+ 1
Cal P 2.36	500	$26¾	26½	26⅜	
Calmor IB	500	50	50	50	— 5
Calvrt Dle	1000	230	230	230	— 1
Calvert	2000	14	14	14	+ 1
Cam Mine	21200	42	41	42	+ 1
Camflo	5100	$12⅛	12	12⅛	
Camp RL	300	$29¾	29⅜	29¾	+ ½
Campau A	300	410	410	410	
Campau 7p	3000	$7⅜	7⅜	7⅜	
Can Cem A	840	$8⅜	8½	8½	+ ¼
CDC pr B	1860	$102	101⅜	102	+ ¼
Can Malt A	269	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅛
C Nor West	5771	$6⅜	6⅜	6½	
C Pakrs C	435	$18	18	18	
Can Perm	675	$17¼	17	17	— ¼
CPerm 6¾	610	$25⅞	25¾	25	— ⅛
CS Pete	6750	280	277	280	
Can Trus A	100	$23½	23½	23½	— ⅛
C Trust 7¼	z9	$18¾	18¾	18¾	
C Tung	7300	$9¾	9⅜	9⅜	+ ⅛
Cdn Arrow	3500	15	15	15	
C Cablesy	520	$13	12¾	12¾	— ¼
Cdn Cel	4110	$7⅞	7⅝	7⅞	
CC Man A	350	$22⅛	22⅛	221	— ⅜
C Ex Gas	100	$6½	6½	6½	+ ⅛
CG Invest	700	$18	18	18	
C Hidrogas	2000	180	177	180	
C Homestd	5800	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
C Hydro	2200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
C Hydro pr	900	$12	12	12	
CI Bk Com	8335	$23⅞	23⅝	23¾	— ⅛
CIL	300	$8¾	18¾	18¾	— ¼
CI Powr A	1262	$21⅜	21	21⅜	+ ¼
C Marconi	1700	370	370	370	+10
C Merrill	4760	$14⅞	14½	14½	— ¼
CNat R	1000	440	440	440	—10
C Ocdntl p	1400	$27½	27¼	27¼	— ¼
CP Inve	1505	$19⅜	19¼	19⅜	
P Inve pr	340	$38½	38½	38½	— ¼
CP Ltd	10678	$17½	17¼	17⅜	+ ⅛
C Reserve	22000	$6⅛	5¾	6	+ ⅛
Cdn Sup O	3779	$41½	41⅛	41¼	+ ¼
Cdn Tire	170	$36⅜	36⅜	36⅜	— ⅛
Cdn Tire A	8767	$39	38⅝	38¾	— ⅜
C Utilities	11800	$13¼	13	13¼	+ ⅛
C Util 5 pr	z10	$53¾	53¾	53¾	
CU 10¼	1670	$29	29	29	
C Util 9.24	200	$26⅞	26⅞	26⅞	
C Util w	1500	425	405	425	+15
CWN G 4 pr	430	$9	9	9	+ ¼
CWN 5 p	100	$12⅛	12⅛	12⅛	
Canbra	600	330	330	330	
Candel Oil	300	$12½	12	12	— 1
Canray	3000	95	93	95	+ 3
Canron	1050	$20⅞	20⅝	20¾	
Cara	425	$7¾	7⅝	7⅝	+ ⅛
Carl OK	4310	284	278	284	+ 6
Carl A p	200	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Carl B p	500	$27	27	27	
Carma A	150	$57⅛	57⅛	57⅛	
Cassiar	1740	$7⅛	6⅞	7	
Celanese	4710	385	375	375	
Celan 175 p	600	$17	17	17	
Cti Est A	z50	$13	12¾	12¾	
Chib Kay	3000	10½	10½	10½	
Chieftan D	200	$11⅜	11⅜	11⅜	
Chieftain p	100	$54½	54½	54½	
Chimo	9000	92	90	92	+ 4
Chrysler	1684	$19½	19¼	19½	+ ½
C S 10¾	100	$11	11	11	— ¼
Coch Will	5550	40	40	40	
Cockfield	600	350	350	350	
Coin Lake	4500	9	9	9	+ 1
Coles Book	200	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Comb get	2000	10½	10½	10½	+ ½
Cominco	505	$37½	37¼	37⅜	+ ⅛
Cominco A	500	$28⅜	28¼	28¼	— ¼
ComCap	400	380	380	380	+ 5 C
CHIns A p	400	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Con Chm A	1000	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Con Bath p	300	$17	17	17	
Con Bldg	816	264	262	264	+ 3
Con Fardy	6501	335	330	330	— 5
C Durham	4000	73	72	72	
C Marben	1000	78	78	78	
C Mrisn	10320	152	145	151	+ 5
Cons Pipe	10	445	445	445	
Cons Prof	500	20	20	20	— ½
C Rambler	400	130	130	130	
C Rexspar	500	95	95	95	+ 5
Con Textle	100	165	165	165	+ 5
Con Distrb	36440	285	275	285	+ 5
Cons Gas	11027	$14	13⅞	14	+ ⅛
Con Gas D	200	$21½	21½	21½	— ¼
Conwest	1105	350	335	350	+15
Cooper C	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Copeland	2500	71	70	71	+ 3
Cop Fields	300	220	220	220	
Corby B	z50	$17	17	17	
Cornat Ind	1789	$5⅜	5¼	5¼	+ ⅛
Coseka R	21100	490	475	480	— 5
Costain R	650	$10½	10¼	10¼	— ¼
Costin R w	1300	350	335	350	+15
Craigmt	2000	$6	5¾	6	+ ¼
Crain R L	500	$9¼	9¼	9¼	
Crestbrk	800	435	435	435	
Crush Intl	800	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Cuvier M	2000	76	76	76	+ 2
Cygnus A	z10	$6	6	6	
Cygnus B	z30	$5	5	5	
Cyprus	200	$11	10⅝	11	+ ⅜
Dale-R	2800	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Daon Dev	1220	$11½	11¼	11½	+ ¼
Daon A	400	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
atline	1000	405	405	405	
Decca R	2500	$7	6⅞	7	
D Eldona	15000	58	54	58	+ 3
Delhi Pac	2000	15	14½	14½	— ½
Denison	132	$53	53	53	+ ¼
Dicknsn	7856	470	450	465	—10
Digtec	500	40	40	40	
Discovry	500	55	55	55	— 4
Dist Tr A	1200	$6½	6½	6½	
Doman I	1300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Dome	1521	$52⅜	51½	52⅜	—1⅜
Dome Pete	2680	$41⅞	41¾	41¾	— ¼
D Bridge	750	$19⅛	19	19	
DExplor	5000	13½	⅛⅜½	13½	
Dofasco A	1245	$26	26	26	
Dofsco p	100	$57	57	57	
Dom Store	500	$14⅜	14½	14⅝	
D Textie A	2200	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Domtar	5247	$16¼	15⅞	16	+ ⅛
Donlee M	200	$9⅜	9½	9½	— ¼
Dr Mc C A	100	$12½	12½	12½	+ ¼
Dunde Pal	1500	66	66	66	+ 2
D Pont	z75	$13⅜	13⅛	13⅜	
E-L Fin	100	$7	7	7	
East Mal	816	260	260	260	— 7
East Sul A	2035	102	101	101	— 1
Ego Mines	500	52	52	52	— 4
Electro K	z300	45	45	45	
Electro A	400	265	265	265	
Elks Stors	400	$9⅛	9⅛	9⅛	
Emco	z87	$5½	5¼	5¼	
Emco w	1000	115	106	106	
Exquisite	z1	225	225	225	
Extndcar	400	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Extd wt	100	300	300	300	
Falcon C	5462	$6¼	6⅛	6¼	8 ¼
Falcon	947	$39	38¾	39	— ½
Fidelity Tr	300	310	310	310	+ 5
Finning T	100	$14	14	14	
F City F wt	100	380	380	380	+25
Fittings A	148	$35	35	35	
Foodcrp Lt	250	420	420	420	
Foodex S	1550	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ¼
Ford Cnda	1000	$92½	92½	92½	+1¾
F Season w	z20	22	22	22	
Francana	1700	$5⅝	5⅝	5⅝	
Fraser A	150	$25½	25½	25½	
G&H Steel	400	295	275	275	
Gen Baker	z50	410	410	410	
G Distrb A	200	$6¾	6¾	6¾	
GMC	507	$73	72¾	73	+ ¾
GenstarL	1037	$23	22¾	¼⅜	+ ⅛
Gnstar L w	950	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Gnt Masct	11500	105	102	102	
Giant Yk	1000	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Gibraltar	3600	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Glendale	z50	105	105	105	
GOLDUNDM	2500	26	25	25	
Graft G	100	$28¾	28¾	28¾	½
Gt Oil Sds	750	$8	7¾	7⅞	— ⅛
GL Paper	200	$29	29	29	— ¼
Gt W Life	138	$55	55	55	
Gt West S	800	270	260	270	+15
G Goose A	z3	$5½	5½	5½	
Guar Trst	3241	$7⅞	7¾	7⅞	
GulfCan	1317	$28⅜	¼— ½	28⅜	
Gulfstrem	6500	30	30	30	— 1
Halifax D	100	170	170	170	
Hambro C	z2	395	395	395	
H Group A	725	300	300	300	+15
Ham Tr	200	$17⅛	17⅛	17⅛	— ½
Hardee	1000	85	85	85	— 5
Hard Crp A	4800	395	385	385	
Harlequin	127	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Harris J A	200	395	395	395	+ 5
H Wood	500	95	95	95	— 7
Hawker A	600	460	450	460	+ 5
Hayes D A	725	$5⅝	54	5⅜	+ ⅛
Homco A	1100	45	45	45	+10
Home a	713	$28¾	28⅛	28⅜	+ ½
H ramor	100	190	190	190	
Hud Bay A	17850	$19½	19¼	19⅜	
H Bay Co	4300	$16	15⅞	16	+ ¼
HB Oil Gas	2005	$34¼	34¼	34¼	+ ¼
Husky Oil	4950	$24	23⅝	24	+ ¼
Husky E w	500	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Hydra Ex	1040	22	22	22	— 3
Hy's Ltd	200	202	202	202	
IAC	1745	$15⅜	15½	15⅜	— ⅛
IAC 5¾ p	400	$17	17	17	
ITL Ind	2650	115	105	115	+15
IU Intl	5000	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
IWC Com	3200	140	139	139	— 1
Imasco A	1856	$26¾	26¼	26¾	+ ⅜
Imp Oil A	16696	$22⅛	21¾	21¾	— ⅛
Imp Oil B	475	$22	22	22	
INCO A	12481	$32⅜	31⅞	32⅜	+ ¾
INCO B	200	$32⅜	32	32⅜	+ ⅜
Indal	700	$16	16	16	
Indusmin	500	$11½	11½	11½	+ ½
Inland Gas	611	$9⅞	9¾	9⅞	
Inland G p	500	$11¼	11¼	11¼	
InlndG 10p	100	$28½	28½	28½	
Inter-City	8900	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ¼
Inter C B w	4500	395	390	395	+ 5
Inrmetco	1000	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
IBM	91	$295	295	295	+ 3
Int Mogul	200	255	255	255	— 5
I Mogul A	200	$11½	11½	11½	— ⅛
Interpool	700	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
Int Pipe A	9880	$13½	13¼	13½	+ ⅛
Ipsco	1500	$14	14	14	
Inv Grou	200	$6¾	6¾	6¾	
Inv Grp A	510	$7	6⅞	7	+ ⅛
In Grp 5 p	100	$15	15	15	
Island Tel	z50	$11⅞	11⅞	11⅞	
Leigh Inst	5025	266	260	266	+ 3
Levy A pr	100	$6⅝	6⅜	6⅜	— ⅛
Liberian	z20	$15⅜	15⅜	15⅜	
Livingsto	650	$12¼	12¼	12¼	
Living w	600	$9¼	9	9¼	+ ¼
Lob Co A	1400	310	310	310	+10
Lob Co B	1200	310	310	310	+10
Lob C pr	400	$23½	23⅜	23⅜	— ⅜
Lob Ltd Ap	z95	$13⅞	13¾	13¾	
Lochiel	4500	152	150	150	— 8
Loeb M	440	340	340	340	—10
Lost River	700	198	194	198	+ 8
Lytton M	2500	49	44½	49	+4½
MDS Helth	8200	250	250	250	+ 5
MEPC	100	$7¾	7¾	7¾	— ½
MICC A	400	$27	27	27	— ¼
MTS Inter	1000	10	10	10	— 2
MH Cable	z71	$11⅛	11⅛	11⅛	
Mclan H A	z15	$8⅜	8⅜	8⅜	
MB Ltd	7559	$24	23⅞	24	+ ⅛
Madeline	1105	95	95	95	
Magna Int	366	$15	14⅞	14⅞	— ⅛
Magna A	250	$16	16	16	
Magnetcs	4000	60	60	60	
Maher pr	100	$6½	6½	6½	+ ¼
Majstc Wil	2300	240	239	240	+ 5
Malartic	800	75	75	75	+12
Man Bar	26640	120	110	113	+ 2
M Lf Mills	100	$33½	33½	33½	+ ½
Marcana	z466	10	10	10	
Maritime	692	$19¼	19	19	— ⅛
Mar T 940	300	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Markboro	1000	$11	11	11	— ¼
Mass Fer	6426	$20⅜	20	20⅜	+ ½
Mas F A	975	$28⅜	28	28	
Mas F B	1600	$27	26⅞	27	+ ¼
Matgmi A	100	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
Mc Adam	z50	35	35	35	
Mc Intyre	335	$32½	32	32½	+ ¾
McLaghln	12400	$5¼	490	5¼	+35
Melcor	800	470	460	460	—20
Mentor	8020	288	283	288	+ 5
Mercantil	2332	$13¾	13½	13⅜	— ⅛
Merland E	6725	445	430	435	—10
Met Stors p	112	$14	14	14	+ ½
Midcon	800	140	135	140	+ 5
Mindamr	1500	12	11	11	— 1
Minrl Res	1500	142	140	140	— 5
Moffat A	500	$10	10	10	+ ¼
Molson A	370	$17⅛	17⅛	17⅛	⅛
Moore	6555	$35⅞	35⅜	35⅝	+ ⅜
Mt Wright	2500	23	23	23	
Multi Acc	1200	292	289	290	— 9
Mymar M	z111	52	52	52	
NBU Mine	1500	130	130	130	—10
NSI Mark	4500	19	19	19	
NaChrs I	1000	$5⅞	5¾	5¾	
Nabrs Dig	z50	$14⅛	14⅛	14⅛	
Nat Drug	100	$5½	5½	5½	
Nat Pete	3500	31	31	31	
Nat Sea A	z48	$11¼	11⅛	11⅛	
Nemco	17300	209	205	209	+ 7
Neonex	6900	210	205	206	— 6
NB Tel	1138	$17⅜	17¼	17¼	
NB Tel 1.85	210	$21	21	21	— 1
N Dimens	16832	80	73	78	+ 5
N Goldvue	5000	13	13	13	
N Kelore	5200	15	15	15	
N Provid D	8000	20	20	20	
N Senator	4500	11	10½	10½	
Nfld LP A	100	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
Noranda A	9344	$33⅛	33	33⅛	+ ⅛
Norcen	11399	$11⅜	11⅛	11¼	+ ¼
Norcen B	240	$20	19⅞	20	+ ⅛
Norcn 150	1400	$19⅛	19	19⅛	+ ⅜
Norcen w	24450	15	14	15	+2½
Nordair A	150	225	225	225	
Norlex	2000	6	6	6	
NC Oils	3400	$8	7⅞	8	
NCO pr	240	$37	37	37	
Nor Tel	5029	$33⅜	33	33⅜	+ ⅜
N Tecm B w	2200	$14⅛	13⅞	13⅞	+ ⅛
Northgat	8300	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Northld	4000	9	9	9	— ½
Nowsco W	2400	$20½	19¾	20½	+1¼
Nu-Wst A	700	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Numac	4940	$12⅝	12⅛	12⅝	+ ½
OSF Ind	1000	275	275	275	
Oakwood P	4200	130	126	130	+ 4
Obrien	20200	126	120	126	+ 6
Ocdentl Pt	z10	$26½	26½	26½	
Ocelot A	100	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ¼
Ocelot B	1600	$8⅞	8¾	8¾	
Okanagan	1000	$6½	6½	6½	
Orchan A	1650	260	255	260	+ 5
Orlando	500	$12½	12½	12½	— ½
Oshawa A	6723	360	350	360	+10
Oshawa w	z200	3	3	3	
Osisko	15700	25	24	25	
Oxford A	600	$11½	11½	11½	
Pac Coper	3400	120	120	120	
Pac Pete	1400	$27¾	27½	27½	— ⅛
Page Pet	200	246	246	246	+ 1
Paloma P	500	273	270	273	— 2
Pamour A	3430	400	385	400	+ 5
Pan Centr	z100	69	69	69	
Pancana	1900	120	120	120	
PanCan P	1742	$25⅞	25⅝	25⅞	+ ⅜
Pango Gld	3000	40	40	40	— ½
Patino N V	7300	$18¾	17¾	18⅜	+ ⅜
Pe Ben O	300	390	390	390	— 5
Pembina	5200	415	410	415	+15
Penningtn	1000	$7¾	76	73¾	— ¼
P Dept S	2100	$6⅝	6⅜	6⅜	
Petrofina	z75	$16¼	16¼	16¼	
Petrol	300	222	222	222	— 3
Peyto Oils	1100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Pick Crow	5815	18	16	16	— 1
Pine Point	1740	$32⅝	32	32¼	— ½
PittsC	8700	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Place G	1000	42	42	42	— 2
Placer	770	$22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
Plysr 840	2200	$25½	25⅜	25½	+ ¼
Pop Shops	5000	485	480	485	
Pow Corp A	331	$8⅜	8⅜	8⅜	
Pow C 4¾	100	$27½	27½	27½	
Pow C 5	500	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Precamb	500	80	78	80	
Pre Cable	415	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Provigo	400	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Prov B Can	z37	$12	12	12	
Qasar Pet	500	$6	5⅞	6	+ ⅛
Q Man	103100	39	33½	37½	+ 3
Que Sturg	16300	100	95	100	— 5
Que Tel	100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Que Tel B p	100	$9⅜	9⅝	9⅜	— ⅛
Que Tel 7¾	100	$15⅜	15⅜	15⅜	
Ram	2000

Le chômage au Québec

3) Ottawa dépensera ici le tiers de ses fonds

par Michel Vastel

Les chômeurs en premier lieu, et plus généralement les demandeurs d'emploi, comptent essentiellement sur les Centres de Main-d'Oeuvre du Canada. Le ministère fédéral de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration possède en effet, sur l'ensemble du territoire de la Province, une centaine de points de services, quelque 3,000 fonctionnaires et un budget qui approche les $300 millions.

Comparativement, le programme "Main-d'oeuvre et emploi" du ministère québécois du Travail ne compte que sur un budget de $26 millions et 819 fonctionnaires.

Compte tenu de la situation particulièrement préoccupante du chômage, dans la province, le ministère fédéral investira une part importante de ses nouveaux programmes, comme "Canada-Travail", dans la province. Ce programme prévoit des octrois de $200 millions à la création d'emplois dans des régions particulièrement touchées par le chômage. La répartition géographique d'une première tranche de $60 millions indique que le Québec recevra près de 33% des fonds soit $19,5 millions, ce qui devrait entraîner la création de 5,863 emplois. Il faut préciser que les 303,000 chômeurs québécois représentent également 32.5% de tous les chômeurs canadiens.

Le ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen estime que ses $200 millions entraîneront la création de 60,000 ce qui en laisserait près de 20,000 pour le Québec.

De plus, le même ministère lancera, cet été, trois programmes, au coût de $65 millions, spécifiquement destinés aux jeunes étudiants. Le plus important de ces programmes, qui prévoit la création de Centres de main-d'oeuvre pour étudiants, entraînera la création directe de 1,000 emplois au Canada. Mais c'est surtout grâce à ces centres que le gouvernement fédéral espère trouver un emploi d'été à 200,000 jeunes Canadiens dans les entreprises privées.

De plus, par une série de programmes, le gouvernement fédéral compte offrir, dans ses ministères et agences, quelque 37,000 emplois à des étudiants. Là encore, si on se fie à la répartition régionale des fonds affectés au plus important programme — "Jeunesse Canada-Travail" — on peut s'attendre à ce que le Québec reçoive au moins 30% des fonds fédéraux. En effet, sur un budget global de $30 millions pour Jeunesse-Canada-Travail, Québec devrait recevoir près de $9.2 millions ce qui entraînerait la création de 6 à 7,000 emplois dans le secteur public fédéral du Québec.

Mais les Centres de Main-d'Oeuvre se défendent de n'être qu'au service des chômeurs: pour eux, il s'agit d'opérer comme des bureaux de placement et donc d'être autant au service d'une main-d'oeuvre disponible que des employeurs en quête de personnel.

A ce titre, le programme qui draîne le plus de fonds est le programme de Formation de la main-d'oeuvre. Au Québec en 1976, le gouvernement fédéral finançait pour $93.5 millions de cours en institutions, dont la responsabilité était bien sûr confiée aux écoles et Cégeps de la Province. Les travailleurs qui ont bénéficié de ces cours ont de plus reçu des allocations de l'ordre de $51 millions. Pour suivre de tels cours, il faut avoir été sur le marché du travail pendant au moins un an. En 1976 — 1977, sur 70,000 personnes qui ont bénéficiés de ce programme au Québec, 12,000 ont suivi un cours académique à temps plein, et 23,000 un cours de formation professionnelle à temps plein également.

En plus de la formation en institution, le gouvernement fédéral finance certains programmes de formation en industrie. L'an dernier, 12,200 stagiaires ont profité de ces programmes et les Centres de main-d'oeuvre y ont investi $18,5 millions.

Un autre programme du ministère de la Main d'oeuvre et de l'Immigration aide les travailleurs à changer de région. Le gouvernement, dans ce cas, peut prendre en charge les frais de déplacement pour la recherche de l'emploi et le déménagement de la famille. Ce sont $4.5 millions qu'Ottawa consacrait à ce programme l'an dernier pour la province de Québec.

Les jeunes, qui représentent la moitié de la clientèle des Centres de main d'oeuvre du Canada, sont aussi ceux qui utilisent le plus les différents programmes. Le ministre Bud Cullen déclarait ainsi récemment qu'"un grand pourcentage des fonds consacrés à la formation a été dépensé pour former la jeunesse". Le ministre déplorait, au cours de cette même conférence, que "bon nombre de maisons d'enseignement considèrent que leur rôle se borne à communiquer des connaissances. L'enseignement qu'elles fournissent doit aussi être utile à des gens qui passeront, pour la plupart, quarante années à travailler. Elles doivent donc trouver, selon M. Cullen, des moyens d'amenuiser l'écart entre l'école et le travail".

Le ministre semble déplorer que les établissements post-secondaires aient une fâcheuse tendance à ne pas tenir compte des besoins de l'économie en matière d'emplois".

Le résultat est que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, qui était de 80% plus élevé que celui ees adultes en 1961, est aujourd'hui 250% plus élevé. Au Québec en février dernier, il y avait 133,000 jeunes de 15 à 24 ans en chômage sur un total de 303,000 chômeurs.

Le rôle des Centres de main d'oeuvre revêt, dans ces conditions, une importance particulière pour cette catégorie de demandeurs d'emploi:

— les programmes d'emploi d'été permettent un premier contact entre employeurs et futurs travailleurs et créent ainsi un premier contact dont les jeunes pourront profiter plus tard,

— en maintenant d'excellents rapports avec les employeurs, il n'y a guère que les Centres qui puissent convaincre un chef d'entreprise d'engager un jeune qui n'a pas encore l'expérience souhaitée.

QSP veut vendre 750,000 actions à ses employés

Enfermée dans un cul-de-sac financier, la direction de QSP Ltée a décidé de tenter une ultime manoeuvre en s'engageant dans la voie de la participation des travailleurs au capital-actions de la compagnie.

Dans une lettre adressée au ministre d'État au Développement économique, les dirigeants de QSP Ltée demande à M. Landry une garantie de $7,500 pour chacun des 1,000 travailleurs qui endosseraient l'emprunt de $7.5 millions que QSP veut faire à la Banque Royale. "Il s'agit d'apporter une garantie à travers les travailleurs à la Banque Royale" précise la lettre de la compagnie.

Le président, M. Gerald Josephson revient ainsi à la charge avec sa requête d'une garantie par Québec de l'emprunt de $7.5 millions. Cependant, il offre cette fois en supplément le droit pour chaque employé d'acquérir 750 actions au prix actuel du marché soit $2.00. Si les 100 travailleurs exercent leur droit d'option, la compagnie émettra 750,000 actions et touchera $1.5 million. Les travailleurs posséderont 30% du capital et la part de la famille Josephson reculera de 55% à 37%.

Mais le syndicat veut aller plus loin.

Dans un message expédié au ministre Rodrigue Tremblay, le président du Syndicat des Métallos demande à Québec d'acheter dès maintenant les 750,000 actions, de les conserver dans un compte en fiducie et les revendre aux travailleurs lorsque ces derniers voudront bien les acheter.

"Avec 750,000 nouvelles actions et la garantie gouvernementale, le marché boursier serait stimulé et le cours des actions à la Bourse monterait rapidement" selon M. Claude Lafrenière, président du syndicat local.

"L'action pourrait revenir au niveau de $12 comme l'an dernier. Alors les travailleurs acheteraient les actions du gouvernement et une heure plus tard les revendrait à un courtier pour encaisser un bon profit" de poursuivre M. Lafrenière.

"Nous n'avons pas d'argent pour les acheter maintenant. Nous sommes pris à la gorge avec nos paiements sur les voitures, les maisons etc. Les travailleurs se sont engagés dans des dépenses importantes lorsque la compagnie leur a annoncé la signature d'un contrat de trois ans".

De l'avis du chef syndical, cette formule est unique en Amérique du Nord. "Nos experts du Syndicat des métallos de Toronto nous ont fortement conseillés de sauver ainsi la compagnie" de conclure M. Lafrenière.

La compagnie récupérant $1.5 millions pourrait éponger certaines des dettes. (Une propositon de 25 cents par dollar en dette a été récemment soumise aux réanciers non garantis)

"De plus, la montée des actions à la Bourse permettrait peut-être au groupe japonais C. Itoh d'exercer un droit d'achat à $6.50 pour 200,000 actions ce qui rapporteraient $1.3 millions", selon les calculs qu'a fournis la direction aux travailleurs. Et l'entreprise serait sauvée...

Ce scénario irait nettement à l'encontre des lois habituelles du marché boursier; l'émission d'actions entraîne une baisse des prix car il y a plus d'actions pour se partager les actifs et les profits". Augmenter de 50% le nombre des actions ferait réagir à la baisse la valeur des actions.

La Coopérative des Pêcheurs-Unis veut obtenir le contrôle de la Gorton Pew

ILES-DE-LA-MADELEINE (PC) — Les Madelinots ont l'impression d'être traqués. Après avoir convaincu le gouvernement d'acheter tous les actifs de l'usine de traitement de poisson de la Gorton Pew à Cap-aux-Meules, ils se butent à la Coopérative des pêcheurs unis du Québec qui refuse de les considérer comme partenaires dans le projet de relance de leur usine.

Toute l'histoire du développement économique des îles s'est jouée autour de ses usines de poissons.

Le dossier de la Gorton Pew, au sujet duquel les pêcheurs du golfe et la population des îles se disputent depuis quelques mois, ne constitue qu'un épisode de plus dans cette longue histoire.

"Pourtant, cette fois, on était sur le point de réussir", affirment plusieurs Madelinots.

La puissante General Mills a décidé, l'été dernier, le liquider l'usine de sa filiale Gorton Pew aux îles. L'entreprise détenait alors un actif de $10 millions constitué de la plus importante flotte québécoise de bateaux de pêche six et de deux usines à Cap-aux-Meules et Havre-Aubert fermées depuis deux ans.

Gorton Pew avait érigé cet ensemble industriel en profitant de nombreuses subventions des gouvernements fédéral et provincial. La flotte de navires avait été acquise pour la moitié environ de son coût original et les usines étaient subventionnées et financées par le gouvernement du Québec.

Tant et si bien que la Gorton Pew a été achetée par le gouvernement provincial pour $1 million, en février. Cette transaction était prévisible depuis l'été dernier. Selon le projet de M. Louis-Philippe Lacroix, député des Iles-de-la-Madeleine à l'époque, la Gorton Pew devait être achetée par les cadres de l'entreprise avec le concours financier de l'État.

Après l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le nouveau député des îles, Mlle Denise Leblanc, a suggéré la création d'une société populaire appartenant aux cadres 35 p.c., aux pêcheurs et aux employés 35 p.c. ainsi qu'à la population des îles 30 p.c. pour acheter les actifs de la Gorton Pew.

Cette formule semblait faire l'unanimité lorsque le cabinet a annoncé l'achat de la Gorton Pew, il y a un mois.

Mais depuis les dirigeants des Pêcheurs unis ont signifié leur intention de ne pas faire place à une participation populaire dans ce dossier. Bref, les Pêcheurs unis veulent acheter la Gorton Pew mais désirent le faire conjointement avec l'État et obtenir le contrôle de l'entreprise dans la transaction.

Cette position n'a pas eu l'heur de plaire au député des îles, qui a reproché lundi au directeur général des Pêcheurs unis, M. Richard Lapointe, d'avoir une "vision pas mal étriquée" de la coopération.

Mlle Leblanc a soutenu que l'attitude de M. Lapointe diffère de la philosophie que véhicule le président de la Fédération de Québec du mouvement Desjardins, M. Alfred Rouleau, dans le sens d'un élargissement de la coopération. Elle a également demandé comment l'intérêt public pourrait être protégé avec la Coopérative des pêcheurs unis qui vient de terminer une année d'exploitation avec un déficit d'un demi-million en dépit d'une aide financière de près de trois quarts de million consentie par l'Etat en 1976.

Pour leur part, les Madelinots semblent bien décidés à faire triompher leur idée de société populaire. A cet effet, ils rencontreront le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Tremblay, jeudi, à Québec.

On ne sait donc pas qui exploitera la Gorton Pew à compter de ce printemps. Mlle Leblanc a suggéré que l'usine, qui embauche 350 travailleurs, soit remise aux Pêcheurs unis au moyen d'un contrat de gestion pour l'été, d'ici à ce qu'une solution permanente soit trouvée au problème de relance de l'usine.

Par ailleurs, il n'est toujours pas question, pour l'instant, de relancer l'autre usine de Gorton Pew, à Havre-Aubert, qui avait près de 200 employés avant sa fermeture il y a deux ans.

S'éloignant du quotidien des gens, la publicité perd toute son efficacité

S'éloignant progressivement de la réalité vécue et ressentie par le consommateur, la publicité fatigue de plus en plus le public et sa crédibilité tend à décroître. Aussi, la création publicitaire doit se retourner vers les caractéristiques sociales des différents publics pour redevenir efficace.

Prenant récemment la parole devant un club social de la métropole, M. Jean-Charles Chebat a dénoncé la tendance actuelle en matière de publicité: "Le langage publicitaire se fossilise, se rigidifie, se codifie perd sa créativité dont la source se trouve dans le vécu réel de la communication interpersonnelle quotidienne".

De l'avis de M. Chebat professeur à l'UQAM, différentes expériences aux États-Unis auraient démontré que les messages publicitaires n'ont pas du tout les effets qu'on leur attribue ordinairement. La vente de produits dans une ville donnée s'est accrue beaucoup plus fortement que dans une autre municipalité où tonnèrent les canons habituels de la publicité.

"Le public ne croit plus guère que dans la relation prix-qualité. Et les associations de consommateurs ont diffusé l'idée que même cette relation n'est pas nécessairement vraie".

Ce langage artificiel et répétitif que dénonce M. Chebat ne parvient pas à s'insérer dans le réseau naturel des communications quotidiennes dans lequel baigne le consommateur.

M. Chebat réaffirme la croyance générale à l'effet que la communication interpersonnelle est l'élément fondamental dans la prise de décision finale de consommation.

Il faut ainsi rejoindre le groupe naturel et c'est ce que le professeur a tenté de faire en étudiant les discussions au sein d'une famille entourant la décision de déménager dans un autre logement.

L'expérience fut répétée à trois endroits: parmi des ouvriers, une classe "petite bourgeoise" et un échantillon de familles nanties.

Or, les conclusions de l'étude ont montré que tout le processus décisionnel s'est fait de façon différente selon la classe sociale; les références étaient différentes de même que les personnes influentes, l'information discutée...

Donc M. Chebat tire la ligne: l'annonce doit être de même nature que la représentation verbale que le consommateur a de son environnement et cette information doit correspondre au consommateur-cible.

"La publicité doit être construite à partir des éléments de la construction mentale qui pré-existent dans l'esprit du consommateur. Avec un effet de "reflet miroir", la publicité doit se mouler sur les dimensions cognitives du consommateur-récepteur. Elle doit respecter fidèlement la hiérarchie des dimensions perçues".

De cette stratégie, le professeur montréalais élabore un plan méthodologique en cinq phases visant à bien cerner ces groupes naturels et leurs caractères sociologiques.

L'exposé de M. Chebat complète ainsi un ouvrage qui sera lancé la semaine prochaine à Montréal aux Presses de l'Université du Québec.

Écrit en collaboration avec M. Georges-Maurice Hénault, l'ouvrage intitulé "Stratégie du marketing" propose une vision globale de ce phénomène.

Les auteurs décrivent toute la planification du marketing à partir du produit, des prix et du réseau de distribution.

Un lexique français-anglais complète l'ouvrage de 255 pages.

Toute la démarche de MM. Chebat et Hénault s'inspire presque entièrement d'expériences effectuées aux États-Unis. Les références aux ouvrages américains y sont très nombreuses. C'est en vain que le lecteur cherche un cas bien canadien ou québécois ou encore un exemple d'ici pour appuyer telle ou telle affirmation.

"Stratégie du marketing" sera lancé lundi prochain à l'université du Québec en présence de M. Pierre Schooner, sous-ministre au ministère québécois de l'Industrie et du commerce.

Michel Nadeau obtient une bourse Southam

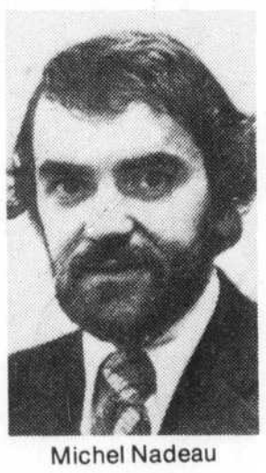

Michel Nadeau

Michel Nadeau, rédacteur financier au journal LE DEVOIR, est l'un des cinq gagnants d'une bourse d'étude Southam pour journalistes. Cette bourse d'une durée d'un an permet à un journaliste de parfaire ses connaissances dans un domaine de son choix.

Les autres gagnants sont Christina Newman, rédactrice en chef de la revue Saturday Night, John Aitken, rédacteur en chef adjoint du magazine Weekend, Denis Massicotte correspondant de Radio-Canada en Ontario et Linds Hughes, chroniqueur municipal au Edmonton Journal.

Natif de Québec, Michel Nadeau détient un baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Laval. Il est à l'emploi du journal LE DEVOIR depuis 1974 à titre de rédacteur financier. Auparavant il était responsable de la publication d'Informations Canadiennes. journal de liaison de l'ambassade du Canada à Paris.

Les gagnants devront s'inscrire à l'Université de Toronto pour suivre les cours de leur choix entre septembre 1977 et mai 1978.

La bourse couvre les frais de cours ainsi qu'un montant mensuel n'excédant pas l'équivalent d'un salaire annuel de $19,000. Elle rembourse aussi les frais de transport du boursier et de sa famille à Toronto.

Michel Nadeau a l'intention, avec cette bourse, de commencer un doctorat en administration des affaires avec concentration en finance.

La sélection des candidats se fait à partir de l'étude des dossiers soumis. Les journalistes doivent avoir un minimum de cinq ans d'expérience. Ces bourses ont été crées par le groupe de publications Southam de Toronto qui contrôle entre autres le Financial Times, la Gazette et différents autres quotidiens et périodiques à travers le Canada.

NOMINATIONS À LA BANQUE DU CANADA

D. A. Thompson — M. Morin

Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, annonce la nomination de MM. D. A. Thompson comme Contrôleur et celle de M. Morin comme Vérificateur. Au moment de ces nominations, M. Thompson occupait le post de Vérificateur et M. Morin celui d'Adjoint au Vérificateur.

Naissance d'une revue dans le domaine immobilier au Québec

Le Laboratoire de recherche en sciences immobilières (LARSI) de l'Université du Québec à Montréal a amorcé la publication d'un périodique "Actualité immobilière". Il s'agit de la première revue d'études et d'analyse jamais publiée dans ce domaine au Québec.

Au rythme de trois numéros par an, la nouvelle revue vise un triple but:

- rendre disponible au public l'analyse systématique des conditions courantes du marché du logement au Québec et ce, sur une base régionale et locale.
- donner un moyen aux individus et institutions intéressés d'exprimer leurs opinions sur des sujets d'actualité en immobilier.
- faciliter la communication et l'information entre les personnes et organismes publics et privés oeuvrant dans ce domaine.

La rédactrice en chef est Madame Florence Jonca-Adenot, vice-doyen de la famille des sciences économiques et administratives à l'UQAM.

Dans le premier numéro on trouve des articles sur le financement hypothécaire, la copropriété, les divers programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société d'habitation du Québec, les perspectives de la construction résidentielle...

Sorti récemment des presses, le second numéro comporte des articles intéressants notamment sur les sujets suivants: évolution de la conjoncture dans le domaine du logement, analyse des effets du contrôle des loyers au Québec, évaluation du programme d'aide à la restauration d'immeuble, la sécurité sociale et l'habitation, réforme de la loi d'évaluation foncière, programme d'amélioration de quartiers...

Les textes ne sont pas rédigés uniquement par des universitaires; on retrouve des noms bien connus dans les milieux immobiliers de la métropole: MM. Jean DesRosiers, Luc Baudouin, Claude Chapdelaine...

METTONS NOS ÉPARGNES À L'OEUVRE

COLLOQUES

POUR LES ENSEIGNANTS ET LES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS DE PARENTS

COMMENT ENSEIGNER L'ÉPARGNE AUX JEUNES

LE SAMEDI, 2 AVRIL

MONTRÉAL

au Collège REGINA ASSUMPTA
1750 est, rue Sauriol
Personne ressource - Émile Bouvier
Animateur - Gabriel Aubin

De 9h45 à 16h45

TROIS ATELIERS

- niveau primaire - niveau secondaire - niveau collégial

JEUX ÉCONOMIQUES

En grande primeur - lancement du jeu
BONNEVILLE par BELL CANADA

PRIX - $15.00 par personne (incluant repas et matériel)

BULLETIN DE PARTICIPATION

SEMAINE D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUES
612, rue St-Jacques, bureau 701
Montréal, Québec

Je m'inscris au colloque économique de Montréal ( )
Québec ( )
Trois-Rivières ( )
Je désire faire partie de l'atelier primaire ( )
secondaire ( )
collégial ( )

Ci-inclus mon chèque au montant de $15.00 fait à l'ordre de
SEMAINE ÉCONOMIQUE

NOM .....
ADRESSE .....
.....
INSTITUTION .....
TÉL. (.....) .....
On pourra aussi s'inscrire sur place.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Évaluations de bijoux pour assurances
Jacques Brodman G.G.
Gemmologiste Diplômé
1418, rue Drummond
Montréal, Qué.
844-4518

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

C'est le pilote de KLM qui aurait commis l'erreur fatale

Le pilote du Boeing 747 de la société aérienne néerlandaise KLM qui a heurté presque de front un autre Boeing 747 dimanche sur la piste de l'aéroport de Santa Cruz, faisant plus de 575 morts, aurait commis l'erreur fatale.

Selon le chef de la mission hollandaise d'enquêteurs dépêchés sur les lieux, M. Franz Van Reijsen, l'examen des enregistrements des communications entre la tour et le pilote indique que l'appareil de KLM avait reçu l'autorisation d'attendre en bout de piste mais non de décoller au moment où, on ne sait trop pour quelle raison, le pilote a lancé quand même son énorme avion à plein régime sur la piste où se trouvait le 747 de Pan American Airways roulant en sens inverse.

M. Van Raijsen a émis l'hypothèse que le pilote de KLM a pu mal interpréter le message de la tour mais à Amsterdam les porte-parole de KLM ont complètement nié ces aveux en qualifiant d'inconcevable le fait qu'un pilote puisse décoller avant d'en avoir reçu la directive.

Cependant le secret observé scrupuleusement par les autorités espagnoles sur les causes de la tragédie a empêché que plus de lumière se fasse hier encore sur les circonstances de cette hécatombe et a permis à toutes sortes de rumeurs de s'amplifier.

Les deux sociétés aériennes impliquées, la Pan American Airways et la société néerlandaise KLM, qui ont perdu deux avions géants dans cette catastrophe, ont blâmé les autorités espagnoles de faire preuve d'inutile bureaucratie et d'immobilisme à Santa Cruz et surtout de ne pas divulguer les enregistrements des conversations entre la tour de contrôle et les pilotes.

Les boîtes noires des deux appareils ont été mises sous scellés par les enquêteurs du ministère de l'Aviation civile d'Espagne.

Quoiqu'il en soit les informations en provenance de Santa Cruz, hier, bien que confuses, faisaient peser la responsabilité de l'accident sur les épaules de l'absent, c'est-à-dire du pilote hollandais qui a péri dimanche, alors que lundi tout laissait raisonnablement présumer que le pilote américain avait par erreur emprunté la piste principale plutôt que la voie d'accès à l'aire de décollage, se plaçant ainsi, en plein brouillard, dans la trajectoire du KLM autorisé à décoller.

Hier, il a été affirmé à Santa Cruz, qu'à cause de la circulation dense au moment de l'accident les deux géants de l'air avaient été autorisés à rouler sur la piste principale depuis l'aérogare pour se rendre à l'extrémité sud-est de la piste avant de tourner en direction nord-ouest pour se préparer à décoller.

L'avion hollandais, parti le premier, avait accompli son trajet jusqu'en bout de piste, avait tourné complètement et se trouvait en position de décollage au moment où l'avion américain s'engageait sur la piste principale pour faire route lui aussi vers l'extrémité sud-est. Mais l'Américain, devait, à environ 1,000 pieds avant d'arriver au bout, tourner à gauche pour emprunter une bretelle qui l'amènerait à la voie d'accès dégageant ainsi la piste aux fins que le 747 de KLM puisse décoller.

Alors que le jumbo de la Pan Am circulait à 20 milles à l'heure sur la piste et qu'il ne se trouvait pas encore rendu au carrefour de la bretelle d'accès et de la piste, le commandant Veldhuisen Van Zabten, 15,000 heures de vol et 27 années de service pour KLM, lançait son appareil à plein régime sur la piste. C'est à une distance de moins de 1,000 pieds, alors que le KLM roulait déjà à une vitesse de 170 milles à l'heure, prêt à s'arracher du sol, que les pilotes des deux avions se sont aperçus émergeant dramatiquement du brouillard. L'Américain, le capitaine Victor Grubbs, a alors tourné désespérément à gauche engageant la roue de nez dans l'herbe à l'extérieur de la piste tandis que son collègue hollandais tentait non moins désespérément de prendre son envol pour passer au-dessus de son vis-à-vis.

Hier on donnait à entendre que le Hollandais n'avait pas reçu l'autorisation de décoller mais simplement de prendre position et d'attendre (position and hold). Il était difficile de savoir aussi si ce n'est pas l'Américain qui avait reçu la directive d'attendre sur la voie d'accès avant de s'engager sur la piste. Le chef de presse de la société néerlandaise, M. Coll Westerling, a dit aussi, hier, à des journalistes espagnols et étrangers, à Santa Cruz, que le capitaine Van Zabten n'avait pas bien compris les instructions de la tour et était parti sans en avoir reçu l'autorisation.

Un contrôleur de l'aéroport de Santa Cruz, cité par le Toronto Star mais demeuré dans l'anonymat, aurait déclaré qu'il ne comprenait pas comment le pilote de la KLM avait pu commettre "une erreur aussi stupide".

Les enquêteurs de l'aviation civile espagnole, aidés des experts américains et hollandais, ont fait savoir néanmoins que la manoeuvre in extrémis du pilote hollandais, en tenant de passer par-dessus l'avion américain, avait permis qu'il y ait des survivants.

Des rumeurs bizarres, comme celle voulant que le pilote américain ait été en état d'ébriété, ont fait leur chemin dans les agences internationales de presse, hier, mais le pilote américain, légèrement blessé, s'est gardé de tout commentaire.

Il sera interrogé par la Commission d'enquête mise sur pieds par les autorités espagnoles.

Entre-temps, les cadavres ont commencé à être identifiés et rapatriés en Hollande et aux États-Unis tandis que plusieurs blessés reposaient à l'hôpital de Santa Cruz.

Les survivants et témoins oculaires de l'effroyable collision ont continué de narrer la vision terrifiante de la catastrophe, la pire de l'histoire de l'aviation civile mondiale.

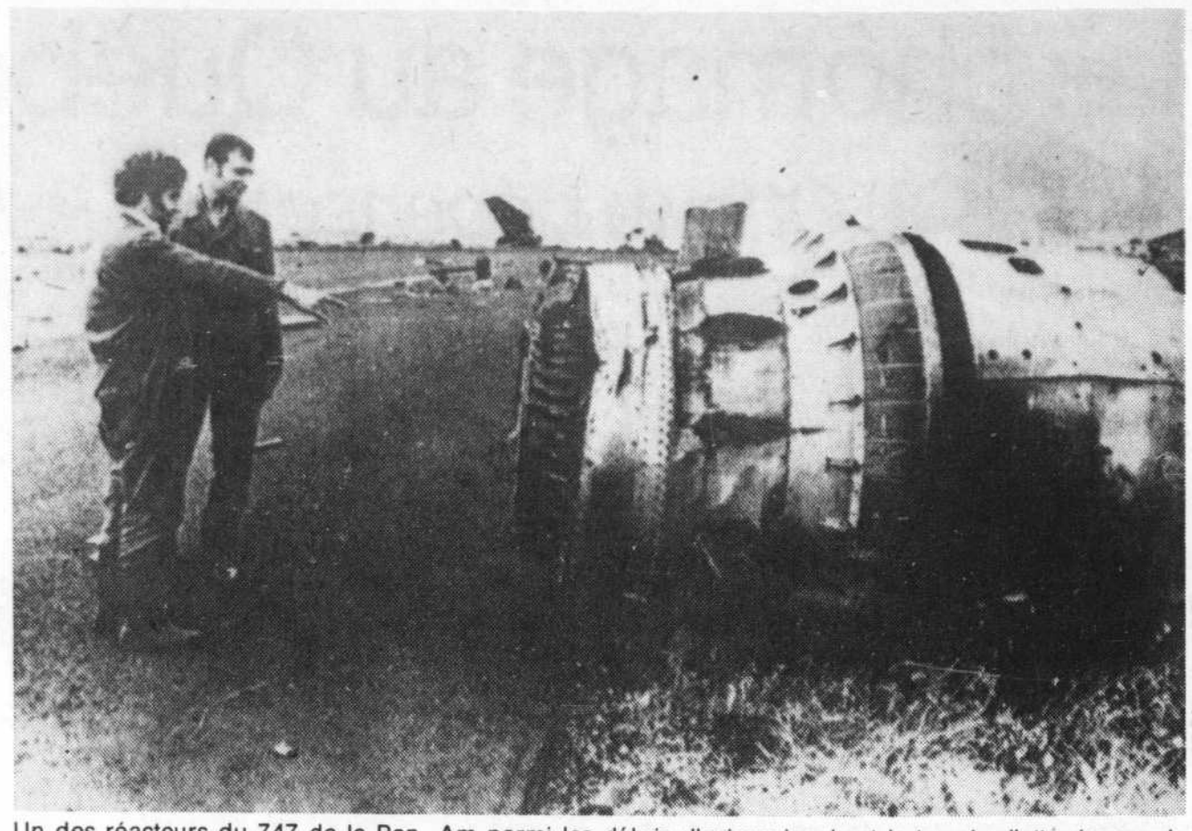

Un des réacteurs du 747 de la Pan Am parmi les débris d'avions jonchant le terrain d'atterrissage de l'aéroport de Los Rodeos à Santa Cruz de Tenerife aux Canaries. Les experts américains, hollandais et espagnols ont commencé à fouiller les restes de cette collision qui a fait près de 580 morts dimanche.
(Téléphoto AP)

Des séparatistes à SUCO ? Don Jamieson promet d'enquêter

OTTAWA (PC) — Pour la deuxième fois en un mois, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a promis hier de faire enquête afin de déterminer si, oui ou non, des organismes d'aide à l'étranger, qui reçoivent des subventions fédérales, font la promotion du séparatisme québécois.

Le ministre a renouvelé sa promesse aux Communes après que le député conservateur Lloyd Crouse, de South Shore, eut distribué en comité des copies d'une annonce publicitaire réclamant "la libération du Québec et de l'Angola".

Le député conservateur a précisé que cette annonce en langue française était signée par le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) et par Oxfam-Québec.

SUCO est une section autonome et francophone du Canadian University Service Overseas (CUSO).

En février, déjà, M. Jamieson avait promis de faire la lumière sur les rumeurs qui circulaient voulant que des employés d'agences indépendantes d'aide à l'étranger tentaient, de certaines façons, de miner l'unité canadienne.

Mardi, il a révélé avoir demandé des informations à ce sujet à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

Oxfam et SUCO reçoivent des subventions de l'ACDI pour leur permettre de financer des projets précis d'aide à l'étranger. Les dirigeants de l'ACDI affirment négocier avec ces agences en tenant compte de la valeur de chaque projet soumis, sans égard aux politiques ou déclarations des agences en cause.

Quant au député Crouse, il a affirmé hier que l'Angola n'a pas été libéré, mais a été "communisé" avec l'aide de milliers de soldats cubains.

M. Jamieson a admis ne pas avoir étudié de près l'annonce publicitaire dont il a obtenu copie et a indiqué qu'il était pour remédier à la situation.

Les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1977-78 permettent de déterminer que l'ACDI remettra cette année à Oxfam et SUCO des subventions totalisant $9.1 millions afin de les aider à réaliser divers projets. Les deux agences doivent pour leur part recueillir elles-mêmes environ la moitié du budget dont elles ont besoin pour fonctionner.

Les subventions versées à SUCO aident à défrayer les frais de séjour de quelque 800 volontaires oeuvrant à l'étranger et à financer certains projets. Oxfam a reçu pour sa part environ $750,000 de l'ACDI.

En février dernier, le député John Diefenbaker avait accusé SUCO d'embaucher des jeunes Canadiens favorables à l'indépendance du Québec.

Le retrait des poursuites, une imprudence (le bâtonnier)

CHICOUTIMI (PC) — Me André Brossard, bâtonnier général du Québec, a déclaré lundi à Chicoutimi que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a été plus qu'imprudent de retirer, sans aucune distinction, les accusations portées en vertu des lois 23 et 253 contre les enseignants et les employés d'hôpitaux.

Me Brossard considère par ailleurs la commission parlementaire itinérante demandant au public de se prononcer sur l'assurance-automobile "no fault" comme étant "une grosse farce".

Le barreau, a-t-il déclaré également, s'inquiète de l'avenir non seulement des avocats mais également des 200 avocats-chômeurs et des 600 autres qui arriveront sur le marché du travail à l'automne.

Me Brossard, qui participait à une assemblée spéciale du Barreau du Saguenay, n'a pas caché son inquiétude sur l'avenir des avocats de la pratique privée devant les législations que veut faire adopter le gouvernement, non seulement en ce qui concerne l'assurance-automobile "no fault" mais compte tenu de l'augmentation du montant des actions à la Cour des petites créances.

Me Brossard estime que M. Bédard aurait dû faire des distinctions lorsqu'il a décidé de retirer les plaintes contre les enseignants et les employés d'hôpitaux.

"Il n'encourage certes pas le public à respecter les lois car, dans d'autres moments, il aura à se repentir de son geste", a-t-il dit.

D'après Me Brossard, la loi d'exception contre les enseignants aurait pu être amendée de façon à diminuer les amendes mais jamais les accusations n'auraient dû être retirées contre les employés d'hôpitaux qui n'ont pas respecté la loi des services essentiels.

"Les enseignants étaient en grève légale, tandis que dans le cas des employés, la loi des services essentiels avait été adoptée bien avant que le conflit ne survienne dans le secteur public".

Verres Birks à monogramme

en coffret—boîte bleue de Birks

MAINTENANT EN SOLDE— les verres de l'hospitalité, élégante présentation-cadeau en boîte bleue de Birks. Un cadeau qui s'offre bien à l'hôtesse, à un collègue de travail; un cadeau-surprise pour l'ami qui aime recevoir ses amis.

La gravure de l'initiale est exécutée à la main, sur commande, dans le style Old English. Délai de 3 semaines pour la livraison.

A. Série de 8 grands verres de 8 ou 12 oz.
ou
B. Série de 8 verres à apéritif de 8 ou 11 oz.

Prix courant $14.95. EN SOLDE $12.95

4 derniers jours

BIRKS JOAILLIERS

ultimode Simpsons

le retour à la nature

Que dire de ces tenues jeunes en popeline et filet ton naturel ou toile unie; sinon qu'elles sont adorables, naturellement ! Les tissus 50% polyester/50% coton se lavent à la main. A la Boutique E3 !

Rayon 735 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.
Venez en personne, écrivez . . . ou composez 842-7221 jour et nuit.

B. Blouson popeline, à glissière devant, avec poches kangourou et empiècement au dos avec filet. Manches avec poignets élastiques. Naturel. 5-13. $25

Pantalon en popeline avec braguette, bande de taille 2 boutons élastique au dos, poches à glissière avec filet. Jambes droites. Naturel. 5-13. $24

C. Maillot-T polyester/coton; variété de tons. P.M.G. TG. $8

Pantalon en toile à braguette avec taille à cordon coulissant. Naturel. 5-13. $18

A. Maillot-T en polyester/coton; variété de tons. P.M.G. TG. $8

Gaucho à braguette, en popeline avec filet aux poches et à l'empiècement derrière. Naturel. 5-13. $22

Simpsons

EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL